



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 21 janvier 2008 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU
21 janvier 2008
19 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE
DE M. YVON LABROSSE**

Étaient également présents :

M. Louis Lemay, directeur général par intérim
Me André Lesage, greffier par intérim

Nombre de personnes présentes : 25 personnes

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

Résolution : CM-200801001
Adoption de l'ordre du jour
(2.1)

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2008
soit accepté en y ajoutant les points 5.17 et 5.18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801002
Adoption des procès-verbaux de la
séance ordinaire du 17 décembre
2007 et de la séance spéciale du 20
décembre 2007
(3.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris
connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17
décembre 2007 et de la séance spéciale du 20 décembre 2007.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre
2007 et de la séance spéciale du 20 décembre 2007 soient
acceptés tels que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 21 janvier 2008

Résolution : CM-200801003
Adoption des comptes de la Ville
(4.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer de la Ville, pour la période du 18 décembre 2007 au 21 janvier 2008, pour autorisation ou ratification de paiement.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les déboursés au montant de 1 558 845,55 \$ soient approuvés suivant la liste soumise des comptes à payer pour la période du 18 décembre 2007 au 21 janvier 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801004
Nomination de madame
Marie-Claude Bonnasserre,
agente de bureau
(5.1)

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage du poste d'agent de bureau, groupe 5, à la Direction générale et au Cabinet du maire, madame Marie-Claude Bonnasserre a rencontré toutes les exigences pour occuper ce poste.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame Marie-Claude Bonnasserre soit nommée de façon permanente au poste d'agente de bureau à la Direction générale et au Cabinet du maire, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, à compter du 14 janvier 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801005
Mesure disciplinaire – Monsieur
Jimmy Burns
(5.2)

CONSIDÉRANT les faits et gestes posés par monsieur Jimmy Burns, chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » à la Division des travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,

Et appuyé par : M. le conseiller Robert Coutu
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

À voté contre la proposition : M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE le conseil mette fin à l'emploi de monsieur Jimmy Burns, chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » à la Division des travaux publics, à compter du 22 janvier 2008.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Résolution : CM-200801006
Nomination de madame
Francine St-Jean,
agente de bureau
(5.3)

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage du poste d'agent de bureau, groupe 5, à la Direction des services administratifs, madame Francine St-Jean a rencontré toutes les exigences pour occuper ce poste.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame Francine St-Jean soit nommée agente de bureau, à la Direction des services administratifs, groupe 5, à compter du 22 janvier 2008, selon les conditions de travail des employés cols blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801007
Cartes de crédit
(5.4)

CONSIDÉRANT qu'il s'avérerait utile que la municipalité possède une carte de crédit pour défrayer le coût de l'essence de l'autobus de la Ville;

CONSIDÉRANT, de plus, que la municipalité devrait se munir d'une autre carte de crédit pour défrayer le coût d'achats de certains biens ou de réservations pour le compte de la Ville.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à faire une demande pour l'émission de cartes de crédit au nom de la Ville pour défrayer le coût de l'essence de l'autobus et l'achat de certains biens ou pour fins de réservations;

QUE des instructions soient données au chauffeur de l'autobus de favoriser l'achat d'essence dans des stations-service Shell Canada compte tenu du don que la Raffinerie Shell a consenti à la Ville;

QUE la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801008

Avis de motion – Règlement numéro R14-116 décrétant la réfection complète de l'avenue Broadway, entre la rue Sherbrooke et la rue Cherrier, et un emprunt à long terme d'un montant suffisant à cette fin
(5.5)

AVIS DE MOTION :

Mme la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil concernant l'adoption du Règlement numéro R14-116 décrétant la réfection complète de l'avenue Broadway, entre la rue Sherbrooke et la rue Cherrier, et un emprunt à long terme d'un montant suffisant à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801009

Dérogation à la politique et procédure de l'autobus –
Éclipses de Montréal-Est
(5.6)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre datée du 7 janvier 2008 du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, faisant suite à une demande de l'équipe de hockey les Éclipses de Montréal-Est, catégorie junior A, sollicitant l'utilisation gratuite de l'autobus de la Ville pour participer à un tournoi de hockey provincial à Normandin;

CONSIDÉRANT que cette demande constitue une dérogation à la politique et à la procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'équipe de hockey les Éclipses de Montréal-Est, catégorie junior A, à utiliser gratuitement l'autobus de la Ville pour participer à un tournoi de hockey provincial à Normandin, les 1^{er}, 2 et 3 février 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801010

Contribution financière – Paroisse Saint-Octave de Montréal-Est
(5.7)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 7 janvier 2008, faisant suite à une demande de la Paroisse Saint-Octave de Montréal-Est sollicitant une contribution financière dans l'organisation d'une pièce de théâtre dont les profits permettront de réparer un mur de l'Église Saint-Octave.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une contribution financière de 2000,00 \$ soit accordée à la Paroisse Saint-Octave de Montréal-Est dans le cadre de l'organisation d'une pièce de théâtre et dont les profits serviront à la réparation d'un mur de l'église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801011

Position du conseil de la Ville de Montréal-Est sur la proposition de compromis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux redevances dues pour l'élimination de matières résiduelles (5.8)

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a récemment procédé à la troisième redistribution des redevances en vertu du *Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, sur la base d'un montant équivalent à 85% des redevances reçues à l'égard des matières résiduelles éliminées entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2007;

ATTENDU QUE les redevances réservées jusqu'à maintenant pour la Ville de Montréal-Est sont de 8 512,52 \$ pour la période du 23 juin au 30 septembre 2006, de 12 891,35 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 31 mars 2007 et de 16 297,90 \$ pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2007, pour un total de 37 701,67 \$;

ATTENDU QU'à défaut d'entente entre l'agglomération de Montréal et les villes liées concernant le bénéficiaire de la subvention, le ministère a soumis en date du 18 décembre 2007, une proposition de compromis de redistribution des redevances basée sur la proportion de 61,39% consacrée aux services de proximité et de 38,61% pour les services d'agglomération pour l'année 2007;

ATTENDU QUE sur la base de cette proposition de compromis, la Ville de Montréal-Est recevrait des redevances totales de 23 145,12 \$ pour les redistributions de décembre 2006 ainsi que de juin et décembre 2007 comparativement au montant réservé de 37 701,67 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal-Est et les autres villes liées de l'agglomération de Montréal sont responsables, sur leurs propres territoires, de la collecte et du transport des matières résiduelles ainsi que de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles comme le prévoit implicitement le paragraphe 6^o de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines municipalités* (L.R.Q., chapitre E-20.001);

ATTENDU QU'il revient aux municipalités liées de prendre des mesures incitatives afin que sa population adhère au Plan de gestion des matières résiduelles et que les objectifs imposés par la politique gouvernementale soient atteints;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la population de Montréal-Est que la Ville exprime son désaccord avec la proposition de compromis soumise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Montréal-Est exprime son désaccord face à la proposition de compromis soumise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

QUE le conseil de la Ville de Montréal-Est demande respectueusement à la ministre de verser à la Ville de Montréal-Est, le total des montants qui lui sont et seront dus en application du *Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, et ce, sans attendre la conclusion d'une entente ou l'adoption d'une loi modifiant les responsabilités des villes liées et de l'agglomération relativement au partage de la subvention; et

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, à l'ensemble des villes liées de l'agglomération de Montréal, ainsi qu'à monsieur François Quimet, député de Marquette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801012

Opposition au Règlement sur la tarification de l'eau à certaines municipalités reconstituées (exercice financier 2008)
(5.9)

ATTENDU QUE suivant l'article 115 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), une municipalité reconstituée peut s'opposer à un règlement adopté par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 85 de cette loi;

ATTENDU QUE le 20 décembre 2007, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté le Règlement RCG07-033 sur la tarification de l'eau à certaines municipalités pour l'exercice financier 2008;

ATTENDU QUE le taux de 0,0951 \$/m³ prévu par le règlement représente une hausse de 5,4% par rapport au taux définitif, établi à 0,081 \$/m³ pour 2006;

ATTENDU QUE les municipalités reconstituées n'ont pas été informées du taux proposé pour 2008 au moment où elles établissaient leur budget et auraient pu prévoir les sommes supplémentaires requises.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'exercer le droit d'opposition reconnu par l'article 115 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations quant au Règlement sur la tarification de l'eau à certaines municipalités reconstituées (exercice financier 2008);

De demander à la Commission municipale du Québec d'accepter cette opposition et de ne pas approuver le Règlement RCG07-033 du conseil d'agglomération de Montréal;

De transmettre copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec, à la Ministre des Affaires municipales et des Régions et à chaque municipalité liée de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801013

Opposition au Règlement du conseil d'agglomération sur les compteurs d'eau
(5.10)

ATTENDU QUE conformément à l'article 115 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), (la « Loi »), une municipalité liée peut s'opposer auprès de la Commission municipale du Québec à certains règlements adoptés par le conseil d'agglomération;

ATTENDU QUE le conseil de l'agglomération a adopté le Règlement RCG07-042 autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour l'acquisition de compteurs d'eau, de manomètres, de débitmètres et de vannes de régulation ainsi que pour effectuer des travaux de modification ou de construction de chambres de vanne relevant de la compétence d'agglomération à la séance du 20 décembre 2007;

ATTENDU QUE même si la responsabilité de la production de l'eau potable et du traitement des eaux usées relève du conseil d'agglomération, la responsabilité des compteurs d'eau et de la tarification de l'eau sont des compétences locales comme le prévoit les articles 25 et 26 de la Loi;

ATTENDU QUE l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de l'agglomération ne bénéficiera ultimement qu'en majorité la Ville de Montréal, étant donné que plusieurs villes reconstituées tarifient déjà la consommation de l'eau par des compteurs;

ATTENDU QUE plusieurs secteurs de l'agglomération n'ont aucune tarification liée à la consommation et que sans tarification l'installation de compteurs n'a aucun résultat tangible;

ATTENDU QUE suite au remplacement prévu des compteurs dans les ICI (Industries, Commerces et Institutions) dans les villes reconstituées, la coordination de la gestion de ces nouveaux compteurs est difficile à concevoir (lecture, remplacement, service aux citoyens corporatifs, responsabilité du compteur);

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est est d'avis que ces dépenses ne relèvent pas des compétences d'agglomération, mais devraient plutôt être assumées par la ville centre ou les arrondissements à qui ce programme et équipements sont destinés.

Séance ordinaire du 21 janvier 2008

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE s'opposer au Règlement RCG07-042 étant donné qu'il est inéquitable envers les différents membres de l'agglomération et, par conséquent, n'est pas dans les meilleurs intérêts de toutes les parties;

DE demander à la Commission municipale du Québec d'accepter cette opposition et de ne pas approuver le règlement;

DE demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de ne pas approuver le règlement d'emprunt RCG07-042 du conseil d'agglomération de Montréal compte tenu de l'objet du règlement qui n'est pas une compétence exclusive du conseil d'agglomération;

DE transmettre copie vidimée de cette résolution à la Commission municipale du Québec, à la ministre des Affaires municipales et des Régions et aux municipalités liées de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801014
Démission de monsieur
Jacques Juneau
(5.11)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de démission du contremaître, monsieur Jacques Juneau, datée du 7 décembre 2007;

CONSIDÉRANT que cette démission est effective à compter du 31 décembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil refuse la démission de monsieur Jacques Juneau, contremaître à la Division des travaux publics;

QU'en conséquence, monsieur Jacques Juneau réintègre ses fonctions de contremaître et qu'à cette fin les services administratifs soient autorisés à procéder aux ajustements nécessaires suite à cette réintégration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801015
Entériner la résolution concernant
l'adjudication du contrat d'assurances
responsabilités et assurances
dommages pour la Ville de
Montréal-Est
(5.12)

CONSIDÉRANT que madame Carole Michelin a été mandatée le 23 octobre 2007 par la résolution CM-200710174 à procéder dans le dossier des assurances responsabilités et des assurances dommages, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, et à faire entériner lesdites polices;

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue, le 27 mai 2005, par le Comité de transition de l'agglomération de Montréal (CTAM), pour et au nom des municipalités à reconstituer de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée par le CTAM pour agir à titre de mandataire de ce regroupement identifié comme étant le Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM) et, qu'à ce titre, l'UMQ assume notamment les responsabilités de conseiller et de gestionnaire du fonds de franchise collective;

CONSIDÉRANT l'analyse des conditions de renouvellement effectuée pour le compte du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM) par la firme Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseiller inc. et par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc., à l'effet d'accepter la soumission de Aon Parizeau inc. pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale et celle de BF Lorenzetti & Associés pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 360 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Aon Parizeau inc. et BF Lorenzetti & Associés :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Associés
Bris des machines	Affiliated FM	BF Lorenzetti & Associés
Délits	St. Paul	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité primaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BF Lorenzetti & Associés
Responsabilité municipale	St. Paul Travelers	Aon Parizeau inc.
Automobile des propriétaires	Lombard	BF Lorenzetti & Associés
Automobile des garagistes	Lombard	BF Lorenzetti & Associés

D'ENTÉRINER les paiements pour le terme 2008, les primes de la Ville, soit 3741,97 \$, incluant les taxes, aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient Aon Parizeau inc. et 59 215,67 \$ à BF Lorenzetti & Associés;

DE VERSER à l'UMQ, la somme de 5483 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2008;

DE VERSER à l'UMQ, pour le terme 2008, un montant correspondant à 1% du coût de la prime incluant les taxes, à savoir 62 957,64 \$, pour les responsabilités assumées titre de mandataire du RMIM;

DE PAYER les honoraires professionnels à Optimum Gestions de risques pour les frais relatifs au renouvellement du portefeuille d'assurances dommages pour le terme 2008 au montant de 1500 \$ plus les taxes requises;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801016
Règlement R14-109-2 décrétant les
taux de taxes 2008 – Pour adoption
(5.13)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement R14-109-2 intitulé « Règlement sur les taxes pour l'année 2008 »;

CONSIDÉRANT la lecture de ce projet de règlement.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement R14-109-2 intitulé « Règlement sur les taxes pour l'année 2008 » soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801017
Nomination de monsieur
David Chartier, directeur à la Direction
des travaux publics
(5.14)

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage du poste de directeur à la Direction des travaux publics, monsieur David Chartier a rencontré toutes les exigences pour occuper ce poste.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE monsieur David Chartier soit nommé directeur à la Direction des travaux publics, pour une période de probation d'un an, au salaire annuel de 86 000,00 \$ et selon les conditions de travail du personnel cadre actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801018
Compte rendu du Comité consultatif
d'urbanisme
(5.15)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2007;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de ce compte rendu.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2007 soit accepté à l'exception de la condition émise par le comité quant à la demande de changement de zonage déposée par la compagnie Terminaux Canadiens Canterm inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801019
Nomination de monsieur
Rachid Halhoul, technicien en génie
civil à la Direction de services
techniques
(5.16)

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage du poste de technicien à la Direction des services techniques, monsieur Rachid Halhoul a rencontré toutes les exigences pour occuper ce poste;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE monsieur Rachid Halhoul soit nommé technicien en génie civil à la Direction des services techniques, groupe 12, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801020
Régime de prestations différées –
Trust La Laurentienne
(5.17)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre datée du 17 janvier 2008 de la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, concernant la contribution correspondant à la remise des revenus du régime de prestations aux employés.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil ratifie l'émission d'un chèque déjà émis par la Ville à Trust La Laurentienne au montant de 1662,11 \$ représentant les revenus nets du régime de prestations différées des employés au prorata pour l'année 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801021
Réclamations – Travaux
d'aménagement de la pharmacie
Luc Ouellette
(5.18)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre datée du 18 décembre 2007 du directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, faisant suite à une réclamation formulée par Gestion Luc Ouellette inc. dans le cadre des travaux d'aménagement de la pharmacie au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de cette lettre.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville rembourse à Gestion Luc Ouellette inc. une somme de 11 565,32 \$ à titre de règlement complet et final suite à une réclamation formulée dans le cadre des travaux d'aménagement de la pharmacie au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801022
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

YVON LABROSSE
Maire

ME ANDRÉ LESAGE
Greffier par intérim



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 23 janvier 2008 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU
23 JANVIER 2008
19 H 40**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4

Étaient absents :

M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6
M. Louis Lemay, directeur général par intérim

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE
DE M. YVON LABROSSE**

Étaient également présents :

M. Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques
et directeur général adjoint
Me André Lesage, greffier par intérim

Nombre de personnes présentes : 4 personnes

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h 40.

Résolution : CM-200801023
Adoption de l'ordre du jour
(2.1)

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 janvier 2008
soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801024
Règlement de zonage numéro 713-55
– Pour Adoption
(5.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris
connaissance du Règlement numéro 713-55 intitulé « Second
projet de règlement de zonage à l'effet de modifier les grilles de
spécifications du Règlement de zonage numéro 713 et ses
amendements quant à la marge de recul dans la zone 11 »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du
présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du
conseil tenue le 17 décembre 2007 (CM200712231), les
membres du conseil déclarant avoir lu le règlement et renoncer
à sa lecture;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de
consultation en date de ce jour concernant l'adoption de ce
règlement.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 713-55 intitulé « Second projet de
règlement de zonage à l'effet de modifier les grilles de
spécifications du Règlement de zonage numéro 713 et ses
amendements quant à la marge de recul dans la zone 11 » soit
adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801025
Règlement de zonage numéro 713-56
– Pour adoption
(5.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du Règlement numéro 713-56 intitulé « Second projet de règlement de zonage à l'effet de modifier les dispositions du chapitre 11 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la hauteur des talus permise dans les zones numéros 10, 56 et 62 »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2007 (CM200712233);

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation en date de ce jour concernant l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT que lecture a été faite du présent règlement.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 713-56 intitulé « Second projet de règlement de zonage à l'effet de modifier le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la hauteur des talus permise dans les zones numéros 10, 56 et 62 » soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200801026
Levée de la séance

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

YVON LABROSSE
Maire

Me ANDRÉ LESAGE
Greffier par intérim



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 18 février 2008 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU
18 FÉVRIER 2008
19 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
M. YVON LABROSSE**

Étaient également présents :

M. Louis Lemay, directeur général par intérim
Me André Lesage, greffier

Nombre de personnes présentes : 22 personnes

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200802027
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2008 soit
accepté tel que ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2008 et de la séance spéciale du 23 janvier 2008**
3. **Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est**
4. **Rapports des commissions**
 - 4.1 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure – Recyclage Notre-Dame inc., 151, avenue Lakefield – Pour approbation
 - 4.2 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure – Automobiles Michel Gingras inc., 11380, rue Sherbrooke – Pour approbation
5. **Rapports des services**
 - 5.1 Élections municipales 2009 – Demande d'approbation par la Commission de la représentation électorale du Québec « Districts électoraux »
 - 5.2 Demande d'accréditation – Théâtre des générations de Montréal-Est – Pour approbation
 - 5.3 Tarification du camp de jour 2008 – Pour approbation
 - 5.4 Demande de subvention – Fête du Canada – Pour autorisation
 - 5.5 Renouvellement du contrat de panneaux publicitaires de l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet – Pour autorisation
 - 5.6 Dépôt – Rapport financier du dépouillement d'arbre de Noël – Pour approbation

- 5.7 Dépôt – Rapport financier du souper de Noël des employés de la Ville – Pour approbation
- 6. Règlements**
 - 6.1 Règlement numéro R14-109-1 sur les taxes pour l'année 2007 – Correction de la résolution CM-200701009 – Pour adoption
 - 6.2 Règlement de zonage numéro 713-55 – Dépôt du certificat du greffier par intérim – Pour adoption
 - 6.3 Règlement de zonage numéro 713-55 – Pour adoption
- 7. Adjudications de contrats**
- 8. Mandats de services professionnels**
 - 8.1 Mandat – Firme OZ Conseil S.A., société conseil – Gestion municipale – Pour approbation
 - 8.2 Mandat – Évaluation des chaussées, trottoirs et bordures de la Ville – Pour approbation
- 9. Personnel**
 - 9.1 Création de postes – Agent aux communications et secrétaire de direction – Amendement au plan d'effectifs – Pour approbation
 - 9.2 Nomination – Poste de greffier – Pour approbation
 - 9.3 Embauche d'un contractuel – Responsable en ressources humaines – Pour approbation
 - 9.4 Démission de monsieur Jean-Marc Pépin, surintendant à la Division des travaux publics, et abolition du poste de surintendant – Pour approbation
- 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1 Contribution financière - Éclipse de Montréal-Est – Pour décision
 - 10.2 Prêt de l'autobus de la Ville – Club de sauvetage de Montréal-Est – Pour décision
 - 10.3 Contribution financière – Tournoi de hockey de l'Association des travaux publics – Pour décision
 - 10.4 Prêt de l'autobus de la Ville – Âge d'Or de Montréal-Est et demande de contribution financière – Pour décision
- 11. Relations publiques**
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution : CM-200802028
Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2008 et de la séance spéciale du 23 janvier 2008

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2008 et de la séance spéciale du 23 janvier 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2008 et de la séance spéciale du 23 janvier 2008 soient acceptés tels que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE

Résolution : CM-200802029
Adoption des comptes de la Ville

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer de la Ville, pour la période du 22 janvier au 18 février 2008, pour autorisation ou ratification de paiement.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les déboursés au montant de 1 105 483,44 \$ soient approuvés suivant la liste soumise des comptes à payer pour la période du 22 janvier au 18 février 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Résolution : CM-200802030
Dérogation mineure –
Recyclage Notre-Dame inc.
(4.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier concernant une demande de dérogation mineure de la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. visant à leur permettre le recouvrement latéral en aluminium sur la totalité d'un mur de leur bâtiment situé au 151, avenue Lakefield, à Montréal-Est;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 décembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion tenue le 4 décembre 2007, à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure de la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. située au 151, avenue Lakefield, à Montréal-Est, visant à leur permettre le recouvrement latéral en aluminium sur la totalité d'un mur de leur bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802031
Dérogation mineure –
Automobiles Michel Gingras inc.
(4.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier concernant une demande de dérogation mineure de la compagnie Automobiles Michel Gingras inc. visant à leur permettre qu'une partie du mur ouest de leur bâtiment situé au 11380, rue Sherbrooke, à Montréal-Est, soit construit à 3,72 mètres de la limite du terrain plutôt qu'une marge de 4 mètres tel que requis par règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 décembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion tenue le 4 décembre 2007, à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure de la compagnie Automobiles Michel Gingras inc. située au 11380, rue Sherbrooke, à Montréal-Est, visant à leur permettre qu'une partie du mur ouest de leur bâtiment soit construit à 3,72 mètres de la limite du terrain plutôt qu'une marge de 4 mètres tel que requis par règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORTS DES SERVICES

Résolution : CM-200802032
Élections municipales 2009 –
Districts électoraux
(5.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier concernant l'obtention d'une confirmation auprès de la Commission de la représentation électorale du Québec à l'effet que la municipalité remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de son territoire en districts électoraux;

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 1^{er} mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un tableau démontrant le nombre d'électeurs inscrits dans la municipalité pour l'année 2008 tel que préparé par le greffier par intérim en date du 8 février 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Commission de la représentation électorale du Québec transmette à la Ville de Montréal-Est une copie certifiée conforme qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

QUE la Ville de Montréal-Est soumette à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale du Québec de reconduire la même division suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802033
Demande d'accréditation –
Théâtre des générations de
Montréal-Est
(5.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre préparée par le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 31 janvier 2008 concernant une demande d'accréditation déposée pour le Théâtre des générations de Montréal-Est;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de cette lettre.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil accepte dans le cadre de la Politique de reconnaissance de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire l'accréditation de l'organisme le Théâtre des générations de Montréal-Est dans la catégorie A, volet communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802034
Tarification – Camp de jour
2008
(5.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre préparée par le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 28 janvier 2008 concernant la tarification du camp de jour pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de cette lettre.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la tarification du camp de jour pour l'année 2008 soit établie comme suit :

- Frais d'inscription jusqu'au 30 avril 2008 : 20,00 \$
- Frais d'inscription après le 30 avril 2008 : 25,00 \$
- Coût par semaine pour l'année 2008 :
 - Membre résident : 30,00 \$
 - Membre non-résident : 84,00 \$
 - Non-membre : 87,00 \$
- Tarification pour la semaine du 23 au 27 juin 2008 :
80% du tarif

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802035
Demande de subvention –
Fête du Canada
(5.4)

CONSIDÉRANT qu'en vue d'organiser les célébrations de la Fête du Canada, il y aurait lieu qu'une demande de subvention soit adressée auprès du ministère du Patrimoine canadien.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, à faire toute demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de la Fête du Canada et à signer à cet effet tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802036
Contrat – Panneaux
publicitaires à l'aréna du
Centre récréatif Édouard-Rivet
(5.5)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 12 février 2008 accompagnée d'une tarification concernant la location de panneaux publicitaires à l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil accorde à Publicité Louis Cousineau le renouvellement du contrat des panneaux publicitaires de l'aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet dont la tarification s'établit comme suit :

PRIX POUR PETITES ENTREPRISES

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
350,00 \$	1 ^{re} année	175,00 \$	25,00 \$	150,00 \$
350,00 \$	2 ^e année	175,00 \$	175,00 \$	
350,00 \$	3 ^e année	175,00 \$	175,00 \$	
TOTAL	1050,00 \$	525,00 \$	375,00 \$	150,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 350,00 \$ par année pour un panneau de dimension 4' x 7'.

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
650,00 \$	1 ^{re} année	325,00 \$	25,00 \$	300,00 \$
650,00 \$	2 ^e année	325,00 \$	325,00 \$	
650,00 \$	3 ^e année	325,00 \$	325,00 \$	
TOTAL	1950,00 \$	975,00 \$	675,00 \$	300,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 650,00 \$ par année pour un panneau de dimension 4' x 14'.

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
1200,00 \$	1 ^{re} année	600,00 \$	0	600,00 \$
1200,00 \$	2 ^e année	600,00 \$	600,00 \$	
1200,00 \$	3 ^e année	600,00 \$	600,00 \$	
TOTAL	3600,00 \$	1800,00 \$	1200,00 \$	600,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 1200,00 \$ par année pour un panneau de dimension 9' x 14'.

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
650,00 \$	1 ^{re} année	325,00 \$	25,00 \$	300,00 \$
650,00 \$	2 ^e année	325,00 \$	325,00 \$	
650,00 \$	3 ^e année	325,00 \$	325,00 \$	
TOTAL	1950,00 \$	975,00 \$	675,00 \$	300,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 650,00 \$ par année pour un panneau de dimension 3' x 8'.

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
1200,00 \$	1 ^{re} année	600,00 \$	60,00 \$	600,00 \$
1200,00 \$	2 ^e année	600,00 \$	660,00 \$	
1200,00 \$	3 ^e année	600,00 \$	660,00 \$	
TOTAL	3600,00 \$	1800,00 \$	1380,00 \$	600,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 1200,00 \$ par année pour un panneau lumineux de dimension 3' x 16'.

- Les calculs ci-dessus mentionnés sont basés sur la participation pour chaque commanditaire à raison d'un contrat de location d'une durée de trois ans.

PLC : finance le coût de la fabrication pour une durée de trois ans
 PLC : 50%
 Ville : 50%

PRIX POUR GRANDES ENTREPRISES

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
500,00 \$	1 ^{re} année	300,00 \$	0	150,00 \$
500,00 \$	2 ^e année	300,00 \$	200,00 \$	
500,00 \$	3 ^e année	300,00 \$	200,00 \$	
TOTAL	1500,00 \$	900,00 \$	400,00 \$	150,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 500,00 \$ par année pour un panneau de dimension 4' x 7'.

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
1100,00 \$	1 ^{re} année	770,00 \$	30,00 \$	300,00 \$
1100,00 \$	2 ^e année	770,00 \$	330,00 \$	
1100,00 \$	3 ^e année	770,00 \$	330,00 \$	
TOTAL	3300,00 \$	2310,00 \$	690,00 \$	300,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 1100,00 \$ par année pour un panneau de dimension 4' x 14'.

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
2400,00 \$	1 ^{re} année	1680,00 \$	120,00 \$	600,00 \$
2400,00 \$	2 ^e année	1680,00 \$	720,00 \$	
2400,00 \$	3 ^e année	1680,00 \$	720,00 \$	
TOTAL	7200,00 \$	5040,00 \$	1560,00 \$	600,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 2400,00 \$ par année pour un panneau de dimension 9' x 14'.

18 février 2008 (Ordinaire)

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
1000,00 \$	1 ^{re} année	700,00 \$	-	300,00 \$
1000,00 \$	2 ^e année	700,00 \$	300,00 \$	
1000,00 \$	3 ^e année	700,00 \$	300,00 \$	
TOTAL	3000,00 \$	2100,00 \$	600,00 \$	300,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 500,00 \$ par année pour un panneau de dimension 3' x 8'.

Commanditaire		Montréal-Est	PLC	Fabrication
2200,00 \$	1 ^{re} année	1540,00 \$	60,00 \$	600,00 \$
2200,00 \$	2 ^e année	1540,00 \$	660,00 \$	
2200,00 \$	3 ^e année	1540,00 \$	660,00 \$	
TOTAL	6600,00 \$	6600,00 \$	1380,00 \$	600,00 \$

Le prix pour un commanditaire a été établi à 2200,00 \$ par année pour un panneau de dimension 3' x 16'.

- Les calculs ci-dessus mentionnés sont basés sur la participation pour chaque commanditaire à raison d'un contrat de location d'une durée de trois ans.

PLC : finance le coût de la fabrication pour une durée de trois ans

PLC : 30%

Ville : 70%

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802037
Dépôt du rapport financier du dépouillement d'arbre de Noël (5.6)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier du dépouillement d'arbre de Noël dont l'activité s'est tenue le 16 décembre 2007.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le rapport financier concernant l'activité du dépouillement d'arbre de Noël tenue le 16 décembre 2007 soit accepté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802038
Dépôt du rapport financier du souper de Noël des employés de la Ville (5.7)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier du souper de Noël des employés de la Ville dont l'activité s'est tenue le 21 décembre 2007.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le rapport financier concernant l'activité du souper de Noël des employés de la Ville tenue le 21 décembre 2007 soit accepté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENTS

Résolution : CM-200802039
Règlement numéro R14-109-1 sur les taxes pour l'année 2007 – Correction de la résolution CM-200701009 (6.1)

CONSIDÉRANT que par résolution numéro CM-200701009 le conseil adoptait en date du 15 janvier 2007 le Règlement numéro R14-109-1 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT que lors de la présentation de l'avis de motion un projet de règlement était aussi déposé;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a fait l'objet après son adoption d'une nouvelle numérotation des articles et qu'une erreur s'est glissée quant à l'article 9.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la résolution numéro CM-200701009 adoptant le Règlement numéro R14-109-1 sur les taxes pour l'année 2007 soit corrigée de façon à ce que les mots « en enlevant l'article 9 dudit règlement » soient retirés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802040
Règlement de zonage numéro
713-55 – Dépôt du certificat du
greffier par intérim
(6.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du certificat émis par le greffier par intérim en date du 11 février 2008 faisant suite aux procédures d'adoption du Règlement de zonage numéro 713-55;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à l'égard de ce règlement.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le greffier par intérim du certificat émis par ce dernier émis le 11 février 2008, à l'effet qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes habiles intéressées au Règlement numéro 713-55 n'a été reçue à la municipalité en temps opportun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802041
Règlement de zonage numéro
713-55 - Adoption
(6.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement numéro 713-55 intitulé « Règlement de zonage à l'effet de modifier les grilles de spécifications du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la marge de recul dans la zone 11 »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2007 (CM-200712231), les membres du conseil déclarant avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de règlement le 17 décembre 2007 (CM-200712232), ainsi que l'adoption d'un second projet le 23 janvier 2008 (CM-200801024) suite à une assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées au règlement n'a été reçue à la municipalité en temps opportun.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 713-55 intitulé « Règlement de zonage à l'effet de modifier les grilles de spécifications du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements quant à la marge de recul dans la zone 11 » soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8. MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Résolution : CM-200802042
Mandat – Firme ÔZ Conseil S.A.
(8.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une proposition d'offre de service conseil de la firme OZ Conseil S.A. datée du 25 janvier 2008 dans le cadre d'une démarche de planification stratégique de gestion municipale offerte aux membres du conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les services de la firme OZ Conseil S.A., 475, rue St-Charles Est, Longueuil, J4H 1B6, soient retenus afin d'offrir aux membres du conseil un exercice de planification stratégique de gestion municipale;

QUE les honoraires au montant estimé de 12 600,00 \$ soient acceptés dans le cadre de ce mandat;

QUE les dépenses de matériel et de documents fournis lorsque requis soient à la charge de la Ville sur autorisation du directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802043
Mandat – Évaluation des
chaussées, trottoirs et
bordures de la Ville
(8.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, datée du 12 février 2008 concernant l'octroi d'un mandat pour procéder à l'évaluation de l'état des chaussées, trottoirs et bordures dans la municipalité dont les informations permettront d'élaborer un plan d'intervention ainsi qu'éventuellement un programme triennal d'immobilisations.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la soumission de la compagnie G.I.E Technologies, 60, rue St-Jacques Ouest, 8^e étage, Montréal, H2Y 1L5, étant la plus basse soumission reçue par invitation au montant de 21 200,00 \$, plus taxes applicables, soit retenue pour procéder à l'évaluation de l'état des chaussées, trottoirs et bordures dans la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PERSONNEL

Résolution : CM-200802044
Création de postes – Agent
aux communications et
secrétaire de direction
(9.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du formulaire d'approbation préparé par la Division des ressources humaines en date du 4 février 2008 concernant la création d'un poste d'agent aux communications ainsi que d'un poste de secrétaire de direction à la Direction des communications.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Division des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage et à la sélection d'un poste d'agent aux communications ainsi que d'un poste de secrétaire de direction à la Direction des communications;

QUE l'organigramme du plan d'effectifs de la Ville soit ainsi modifié en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802045
Nomination – Me Roch
Sergerie, greffier
(9.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un formulaire d'approbation préparé par la Division des ressources humaines en date du 1^{er} février 2008 concernant l'embauche d'un greffier suite à l'affichage de ce poste;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de ce formulaire d'approbation.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Me Roch Sergerie soit nommé greffier de la Ville, à compter du 24 mars 2008, au salaire annuel de 70 000,00 \$ pour une période de probation d'un an et selon les conditions de travail du personnel cadre de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802046
Embauche d'un contractuel –
Responsable en ressources
humaines
(9.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un formulaire d'approbation préparé par la Division des ressources humaines en date du 11 février 2008 concernant l'embauche d'un contractuel en ressources humaines.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le dossier concernant l'embauche d'un contractuel en ressources humaines soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802047
Démission de monsieur Jean-Marc Pépin, surintendant à la Division des travaux publics (9.4)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de démission reçue en date du 22 janvier 2008 de monsieur Jean-Marc Pépin, surintendant à la Division des travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Jean-Marc Pépin, surintendant à la Division des travaux publics, à compter du 4 février 2008 et autorise à cette fin la Direction des services administratifs à lui rembourser toutes sommes qui lui sont dues en raison de son départ;

QUE le poste de surintendant à la Division des travaux publics soit aboli.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Résolution : CM-200802048
Contribution financière – Éclipse de Montréal-Est (10.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 28 janvier 2008 faisant suite à une demande de madame Gina Laframboise, gérante de l'Éclipse de Montréal-Est, Atome (B), de l'Association du Hockey Mineur de Montréal-Est, sollicitant une contribution financière afin de défrayer les coûts de broderie des manteaux de l'équipe.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la demande de contribution financière formulée par l'Éclipse de Montréal-Est, Atome (B), de l'Association du Hockey Mineur de Montréal-Est, soit référée auprès de l'Association du Hockey Mineur de Montréal-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802049
Prêt de l'autobus de la Ville – Club de sauvetage de Montréal-Est (10.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 6 février 2008 concernant le prêt de l'autobus de la Ville au Club de sauvetage de Montréal-Est dans le cadre du 30^e Championnat québécois de sauvetage.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le Club de sauvetage de Montréal-Est à utiliser gratuitement l'autobus de la Ville pour participer au 30^e Championnat québécois de sauvetage les 28, 29 et 30 mars 2008 à Charlesbourg.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802050
Contribution financière – Tournoi de hockey de l'Association des travaux publics (10.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 12 février 2008 à l'effet que la municipalité défraie les coûts d'inscription des employés participant au Tournoi de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

Monsieur le conseiller Robert Coutu n'ayant pas participé aux délibérations du conseil.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription des employés participant au Tournoi de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique devant se tenir à Chambly les 11, 12 et 13 avril 2008, au montant de 423,28 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200802051
Prêt de l'autobus de la Ville –
Âge d'Or de Montréal-Est et
demande de contribution
financière
(10.4)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 28 janvier 2008 faisant suite à une demande de madame Isabelle Doin, présidente de l'Âge d'Or de Montréal-Est, sollicitant le prêt de l'autobus de la Ville ainsi qu'une contribution financière pour défrayer le coût d'un deuxième autobus.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'Âge d'Or de Montréal-Est à utiliser gratuitement l'autobus de la Ville dans le cadre de l'organisation d'une partie de sucre devant avoir lieu le 19 mars 2008;

QUE la Ville défraie les coûts relatifs à la location d'un deuxième autobus pour cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RELATIONS PUBLIQUES

12. PROCLAMATIONS

13. AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions relatives à l'ordre du jour des citoyennes et des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200802052
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ANDRÉ LESAGE
Greffier par intérim



Montréal-Est

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 17 mars 2008 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU
17 MARS 2008
19 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE
M. YVON LABROSSE**

Étaient également présents :

M. Louis Lemay, directeur général par intérim
Me André Lesage, greffier
Mme Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Nombre de personnes présentes : 25 personnes

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200803053
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2008 soit
accepté en y ajoutant l'item 13.1, tel que ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2008**
- 3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est**
- 4. Rapports des commissions**
- 5. Rapports des services**
 - 5.1 Demande de mainlevée – Clause résolutoire – 11361, rue Victoria – Pour approbation
 - 5.2 Bail – M. Paul Loubier, psychologue – Pour approbation
 - 5.3 Bail – M. Claude Forest, audioprothésiste – Modification du loyer brut et des frais communs – Pour approbation
 - 5.4 Politique portant sur l'arbre – Pour autorisation

17 mars 2008 (Ordinaire)

- 5.5 Politique portant sur les conteneurs – Pour approbation
- 5.6 Politique portant sur les raccordements d'égout et d'aqueduc – Pour approbation
- 5.7 Entente avec le Service de police de la Ville de Montréal – Deux (2) cadets-policiers – Pour approbation
- 5.8 Mandat – Théâtre des générations Montréal-Est – Gestion d'une subvention pour lutter contre la pauvreté – Pour approbation
- 5.9 Dépôt du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 – Pour approbation
- 5.10 Entente – Association du hockey mineur de Montréal-Est – Pour approbation
- 5.11 État financier 2006 – Pour approbation
- 5.12 Plan d'assurances collectives – Personnel cadre – Pour approbation
- 6. Règlements**
 - 6.1 Règlement d'emprunt R14-116 – Réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier – 1 710 000 \$ – Pour adoption
 - 6.2 Avis de motion – Règlement de zonage 713-57 – Pour adoption
 - 6.3 Premier projet de règlement de zonage 713-57 – Interdire les bars, salles de spectacles et discothèques dans la zone numéro 35 – Pour adoption
- 7. Adjudications de contrats**
- 8. Mandats de services professionnels**
 - 8.1 Mandat – Harel Drouin PKF – Vérification du bilan d'ouverture – Pour approbation
 - 8.2 Mandat – Union des municipalités du Québec – Assurances de dommages – Pour approbation
 - 8.3 Mandat – Optimum Actuaires et Conseillers inc. – Assurances de dommages – Pour approbation
- 9. Personnel**
 - 9.1 Politique de dotation du personnel – Pour approbation
 - 9.2 Confirmation – Permanence de madame Francine St-Jean – Agente de bureau à la Direction des services administratifs – Pour approbation
 - 9.3 Création – Poste d'agent aux loisirs et services communautaires – Pour décision
- 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1 Contribution financière – Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles – Pour décision
- 11. Relations publiques**
 - 11.1 Logo du 100^e Anniversaire de la Ville – Formation d'un comité – Pour décision
 - 11.2 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec – Délégation – Membres du conseil – Pour décision
 - 11.3 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec – Délégation – Direction – Pour décision
- 12. Proclamations**
 - 12.1 Proclamation – Mois d'avril « Mois de la sécurité routière » – Pour décision
- 13. Affaires nouvelles**
 - 13.1 Réalisation de travaux contingents en complément de la mise en service des nouvelles chaudières au Centre récréatif Édouard-Rivet

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution : CM-200803054
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2008

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2008 soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE

Résolution : CM-200803055
Adoption des comptes de la Ville

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer de la Ville, pour la période du 19 février au 17 mars 2008, pour autorisation ou ratification de paiement.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les déboursés au montant de 1 811 645,39 \$ soient approuvés suivant la liste soumise des comptes à payer pour la période du 19 février au 17 mars 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT DES COMMISSIONS

5. RAPPORTS DES SERVICES

Résolution : CM-200803056
Mainlevée – Clause résolutoire
11361, rue Victoria
(5.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de Me Guy Hébert, notaire, du 26 février 2008, sollicitant l'obtention d'une mainlevée d'une clause résolutoire d'un acte de vente passé devant Me Roch-Albert Bergeron, notaire, le 6 décembre 1947;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées au formulaire d'approbation par le greffier par intérim, Me André Lesage, en date du 29 février 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville accorde mainlevée et consente à la radiation de tous ses droits et effets de la clause résolutoire lui résultant aux termes d'un acte de vente passé devant Me Roch-Albert Bergeron, notaire, le 6 décembre 1947, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 719798;

QUE le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803057
Bail – M. Paul Loubier,
psychologue
(5.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du formulaire d'approbation préparé par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint, en date du 17 mars 2008 concernant la location d'un espace à bureau d'une superficie approximative de 300 pieds carrés situé au deuxième étage de l'hôtel de ville, d'une durée de cinq (5) ans, avec trois (3) options de renouvellement de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de ce formulaire d'approbation.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

17 mars 2008 (Ordinaire)

QUE la Ville loue à monsieur Paul Loubier, psychologue, un espace à bureau d'une superficie approximative de 300 pieds carrés situé au deuxième étage de l'hôtel de ville, d'une durée de cinq (5) ans, avec trois (3) options de renouvellement de cinq (5) ans selon le loyer et les conditions déjà négociés;

QUE le maire et le greffier par intérim soient et ils le sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout bail et autres documents donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803058
Modification du bail –
M. Claude Forest,
audioprothésiste
(5.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du formulaire d'approbation préparé par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint, en date du 17 mars 2008 concernant la modification de l'article 4.1 du bail déjà signé avec monsieur Claude Forest, audioprothésiste, pour la location d'un espace à bureau situé au deuxième étage de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que cette modification permet d'uniformiser les conditions du bail déjà intervenues avec les autres locataires.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la modification de l'article 4.1 du bail déjà intervenu avec monsieur Claude Forest, audioprothésiste, pour la location d'un espace à bureau situé au deuxième étage de l'hôtel de ville;

QUE le maire et le greffier par intérim soient et ils le sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout bail et autres documents donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803059
Politique portant sur l'arbre
(5.4)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un document intitulé « Politique de l'arbre » préparé par la direction générale en date du 10 mars 2008 et corrigé le 13 mars 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais
M. le conseiller Robert Coutu
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE le document intitulé « Politique de l'arbre » préparé par la direction générale en date du 10 mars 2008 et corrigé le 13 mars 2008 soit adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Résolution : CM-200803060
Politique portant sur les
conteneurs
(5.5)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un document intitulé « Politique sur les conteneurs » préparé par la direction générale en date du 10 mars 2008 et corrigé le 13 mars 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

17 mars 2008 (Ordinaire)

QUE le document intitulé « Politique sur les conteneurs » préparé par la direction générale en date du 10 mars 2008 et corrigé le 13 mars 2008 soit adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Résolution : CM-200803061
Politique portant sur les
raccordements d'égout et
d'aqueduc
(5.6)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un document intitulé « Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc » préparé par la direction générale en date du 10 mars 2008 et corrigé le 13 mars 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le document intitulé « Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc » préparé par la direction générale en date du 10 mars 2008 et corrigé le 13 mars 2008 soit adopté avec les modifications suivantes :

À la section intitulée « Réparation d'un raccordement d'égout ou d'aqueduc existant », le titre « Résidentiel » doit être remplacé par « Résidentiel et commercial » et le titre « Autres que résidentiel » doit être remplacé par « Industriel ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803062
Entente – Service de police de
la Ville de Montréal –
Cadets-policiers
(5.7)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'entente à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant l'engagement de deux cadets-policiers durant l'été 2008, pour une période de 12 semaines.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le maire et le greffier par intérim soient et ils le sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal donnant suite à la présente résolution;

QUE l'estimation budgétaire au montant de 14 768,00 \$ pour l'exécution de ce contrat soit acceptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803063
Théâtre des générations
Montréal-Est – Mandat – Lutte
contre la pauvreté
(5.8)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 10 mars 2008 concernant la gestion d'une subvention destinée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil nomme l'organisme le Théâtre des générations Montréal-Est à titre de gestionnaire et de mandataire de la Ville pour administrer une subvention au montant de 41 048,00 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803064
Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier
2006
(5.9)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 vérifié par les vérificateurs Harel Drouin - PKF en date du 3 mars 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE le bilan d'ouverture de la Ville de Montréal-Est au 1^{er} janvier 2006 soit adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Résolution : CM-200803065
Association du hockey mineur
de Montréal-Est – Entente
(5.10)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur de Montréal-Est concernant les obligations et engagements réciproques dans le cadre de l'administration et de l'organisation de l'activité hockey mineur dans la municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est concernant les obligations et engagements réciproques dans le cadre de l'administration et de l'organisation de l'activité hockey mineur dans la municipalité soit accepté tel que soumis suivant ces termes et modalités;

QUE le maire et le greffier par intérim soient et ils le sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville toute entente et autres documents donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803066
États financiers 2006
(5.11)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers 2006 de la Ville de Montréal-Est vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE les états financiers pour l'année 2006 de la Ville de Montréal-Est tels que vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. soient adoptés.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Résolution : CM-200803067
Plan d'assurances collectives
(5.12)

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement des villes de Baie d'Urfé, Beaconsfield, Côte Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue et Westmount;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. a déposé, le 26 février 2008, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la ville de Montréal-Est;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

17 mars 2008 (Ordinaire)

CONSIDÉRANT que Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, pour un montant ne dépassant pas 211 000,00 \$, taxes incluses;

QUE le conseil autorise la trésorière et directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur ;

QUE le certificat du trésorier numéro C-08-022 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENTS

Résolution : CM-200803068
Règlement R14-116 –
Réfection de l'avenue
Broadway –
Emprunt 1 710 000 \$
(6.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement R14-116 intitulé « Règlement autorisant la Ville à procéder à la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier, et décrétant un emprunt de 1 710 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2008 (CM-200801008), les membres du conseil déclarant avoir lu le règlement et avoir renoncé à sa lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE le Règlement R14-116 intitulé « Règlement autorisant la Ville à procéder à la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier, et décrétant un emprunt de 1 710 000 \$ à ces fins » soit adopté;

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Résolution : CM-200803069
Avis de motion – Règlement
numéro 713-57
(6.2)

AVIS DE MOTION :

Mme la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier les grilles de spécifications du règlement de zonage de façon à interdire les bars, les salles de spectacles ainsi que les discothèques dans la zone numéro 35 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements.

Qu'une demande de dispense de lecture soit accordée audit projet de règlement lors de la séance à laquelle il sera présenté pour adoption et dont copie de ce projet de règlement sera remis à chaque membre du conseil présent à cette séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803070
Premier projet de règlement de zonage numéro 713-57
(6.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du premier projet de règlement de zonage numéro 713-57 intitulé « Premier projet de règlement de zonage afin de modifier les grilles de spécifications du règlement de zonage de façon à interdire les bars, les salles de spectacles ainsi que les discothèques dans la zone numéro 35 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements ».

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

Monsieur le conseiller Roger Lachapelle s'abstient de prendre part aux délibérations du conseil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet de règlement de zonage numéro 713-57 intitulé « Premier projet de règlement de zonage afin de modifier les grilles de spécifications du règlement de zonage de façon à interdire les bars, les salles de spectacles ainsi que les discothèques dans la zone numéro 35 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements » soit adopté;

QUE ce projet de règlement soit soumis conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier par intérim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8. MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Résolution : CM-200803071
Mandat – Harel Drouin - PKF
(8.1)

CONSIDÉRANT que la firme Harel Drouin – PKF a été mandatée pour la vérification du bilan d'ouverture de la Ville et qu'il y a lieu à cet effet de ratifier le mandat déjà accordé par le maire, monsieur Yvon Labrosse, en date du 28 février 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE le conseil ratifie le mandat déjà octroyé à la firme de vérificateurs Harel Drouin – PKF pour la vérification du bilan d'ouverture de la Ville au 1^{er} janvier 2006.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

Résolution : CM-200803072
Mandat – Union des municipalités du Québec
(8.2)

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal-Est a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du regroupement des Municipalités de l'Île de Montréal et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville de Montréal-Est de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise (s) collective (s);

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir comme mandataire.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville mandate l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de cinq (5) ans;

QUE la Ville verse un montant annuel correspondant à 1% du total des primes du regroupement d'achats sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la Ville se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants seront déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue;

QUE la Ville autorise l'Union des municipalités du Québec, advenant la mise sur pied d'une franchise collective, à conserver la quote-part de la Ville de Montréal-Est des revenus d'intérêt générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise;

QUE la Ville autorise le maire ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances de dommages.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803073
Mandat – Optimum Actuares
et Conseillers inc. –
Assurances de dommages
(8.3)

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal-Est a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise collective;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville de Montréal-Est de participer à un regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Optimum Actuares & Conseillers inc. pour agir à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

CONSIDÉRANT que ladite offre de service est valide pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 1^{er} janvier 2014 et que, selon l'article 10 de l'entente de regroupement du regroupement des municipalités de l'île de Montréal, les services de la firme Optimum Actuares & Conseillers inc. sont renouvelables sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater la firme Optimum Actuares & Conseillers inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil accorde un contrat de service à la firme Optimum Actuares & Conseillers inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée du 27 décembre 2007;

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

- 3450,00 \$, auxquels il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué;
- 1725,00 \$, auxquels il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PERSONNEL

Résolution : CM-200803074
Politique de dotation du
personnel
(9.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'un document intitulé « Politique de dotation du personnel » préparé par la Division des ressources humaines en date du 17 janvier 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le document intitulé « Politique de dotation du personnel » tel que préparé par la Division des ressources humaines en date du 17 janvier 2008 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803075
Madame Francine St-Jean,
agente de bureau –
Permanence
(9.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du formulaire d'approbation préparé par la Division des ressources humaines en date du 10 mars 2008 concernant la permanence de madame Francine St-Jean au poste d'agente de bureau à la Direction des services administratifs.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame Francine St-Jean soit nommée de façon permanente au poste d'agente de bureau à la Direction des services administratifs, groupe 5, rétroactivement au 1^{er} octobre 2007, selon les conditions de travail du personnel col blanc;

QUE la présente résolution soit complémentaire à la résolution numéro CM-200801006.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803076
Création – Poste d'agent aux
loisirs et services
communautaires
(9.3)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'agent aux loisirs et services communautaires.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Gérard Blais
M. le conseiller Robert Coutu
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Roger Lachapelle

QUE le conseil accepte la création d'un poste d'agent aux loisirs et services communautaires;

QUE la Division des ressources humaines rédige la description des tâches de ce poste et enclenche le processus de dotation du personnel;

QUE l'organigramme du plan d'effectifs de la Ville soit ainsi modifié en conséquence.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

10. DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRES

Résolution : CM-200803077
Contribution financière –
Centre des femmes de Pointe-
aux-Trembles
(10.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 7 mars 2008, faisant suite à une demande de l'organisme Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles sollicitant une contribution financière afin de défrayer une partie des dépenses reliées à la production d'un plan d'action au soutien de la condition féminine dans les secteurs Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,

Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une contribution financière de 500,00 \$ soit accordée à l'organisme Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles, 12125, rue Notre-Dame, bureau 164, Montréal, Québec, H1B 2Y9, afin de défrayer une partie des dépenses reliées à la production d'un plan d'action au soutien de la condition féminine dans les secteurs Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RELATIONS PUBLIQUES

Résolution : CM-200803078
100^e Anniversaire de la Ville –
Logo et comité organisateur
(11.1)

CONSIDÉRANT que l'année 2010 marquera le 100^e Anniversaire de fondation de la Ville de Montréal-Est;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de célébrer cet événement, de former un comité pour l'organisation des fêtes du 100^e Anniversaire et de choisir un logo pour représenter cet anniversaire.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la formation d'un comité organisateur des fêtes du 100^e Anniversaire lequel sera composé du maire de la Ville, de deux conseillers municipaux, du directeur des communications, d'un employé col blanc et d'un employé col bleu, de deux représentants des industries et de trois citoyens;

QUE le conseil accepte, de plus, le logo proposé et représentant le 100^e Anniversaire de fondation de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803079
Assises annuelles – Union des
municipalités du Québec –
Délégation conseil
(11.2)

CONSIDÉRANT que les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tiendront à la Ville de Québec les 24, 25 et 26 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les membres du conseil d'assister à ce congrès.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE mesdames les conseillères Sylvie Dauphinais et Monique Major ainsi que messieurs Robert Coutu, Alain Dion et Roger Lachapelle soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à la Ville de Québec les 24, 25 et 26 avril 2008;

QUE l'estimation budgétaire déposée à cette fin soit acceptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200803080
Assises annuelles – Union des
municipalités du Québec –
Délégation direction
(11.3)

CONSIDÉRANT que les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tiendront à la Ville de Québec les 24, 25 et 26 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les membres de la direction d'assister à ce congrès.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay, ainsi que le directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à la Ville de Québec les 24, 25 et 26 avril 2008;

QUE l'estimation budgétaire déposée à cette fin soit acceptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PROCLAMATIONS

Résolution : CM-200803081
Proclamation – Mois d’avril
« Mois de la sécurité routière »
(12.1)

CONSIDÉRANT que le mois d’avril a été désigné comme étant le mois de la sécurité routière au Québec.

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil décrète le mois d’avril « Mois de la sécurité routière » et que des panneaux sur la prévention et la sécurité routière soient installés à des endroits stratégiques dans la municipalité.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

13. AFFAIRES NOUVELLES

Résolution : CM-200803082
Centre récréatif Édouard-Rivet –
Travaux contingents –
Chaudières
(13.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d’une lettre du vice-président de la firme ingénieurs-conseil CIMA, monsieur Denis Thivierge, ingénieur, datée du 14 mars 2008, concernant l’exécution de certains travaux complémentaires dans le cadre du projet de la mise en service des nouvelles chaudières au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l’exécution de certains travaux complémentaires dans le cadre du projet de la mise en service des nouvelles chaudières au Centre récréatif Édouard-Rivet;

QUE l’estimation budgétaire prévue au montant de 37 003,81 \$, toutes taxes incluses, pour la réalisation de ces travaux, soit acceptée.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions relatives à l’ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200803083
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ANDRÉ LESAGE
Greffier par intérim



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 1^{er} avril 2008 à 16 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU
1^{er} AVRIL 2008
16 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Étaient absents :

M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
M. YVON LABROSSE**

Étaient également présents :

M. Louis Lemay, directeur général par intérim
Me Roch Sergerie, greffier
Me André Lesage, greffier par intérim

Nombre de personnes présentes : 1 personne

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 16 h 10.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200804084
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 1^{er} avril 2008 tel que
ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

5. Rapports des services

5.1 Formation du Comité chargé d'évaluer les offres de
services relatives à la fourniture de services
professionnels

5.2 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des
offres de services relatives à la fourniture de services
professionnels

13. Affaires nouvelles

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORTS DES SERVICES

Résolution : CM-200804085
Formation du Comité chargé
d'évaluer les offres de services
relatives à la fourniture de
services professionnels
(5.1)

CONSIDÉRANT que suivant les dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit former un comité de sélection composé d'au moins trois membres;

CONSIDÉRANT la recommandation Me Roch Sergerie, greffier, à l'effet de nommer sur ce comité les titulaires des fonctions de directeur général, de greffier et de directeur des services techniques.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer les titulaires des fonctions de directeur général, de greffier et de directeur des services techniques, lesquelles sont respectivement occupées par monsieur Louis Lemay, Me Roch Sergerie et monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, comme membre du Comité de sélection pour l'évaluation de soumissions relatives à la fourniture de services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804086
Adoption d'un système de
pondération et d'évaluation des
offres de services relatives à la
fourniture de services
professionnels
(5.2)

CONSIDÉRANT que, suivant les dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit adopter un système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels, lequel système devra être utilisé par le comité formé à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Roch Sergerie, greffier, à l'effet d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels préparé par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels tel que préparé par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions relatives à l'ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200804087
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 16 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ROCH SERGERIE
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 21 avril 2008 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU
21 avril 2008
19 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE
M. YVON LABROSSE**

Étaient également présents :

M. Louis Lemay, directeur général par intérim
Me Roch Sergerie, greffier
Me André Lesage, greffier par intérim

Nombre de personnes présentes : 27 personnes

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200804088
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 avril 2008 soit accepté
en y retirant l'item 7.2 et en y ajoutant les items 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4,
tel que ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2008 et de la séance spéciale du 1^{er} avril 2008**
- 3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est**
- 4. Rapports des commissions**
 - 4.1 Adoption du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2008 – Pour approbation
 - 4.2 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure numéro 2006-00001 – Avenue Georges-V – Pour approbation

5. Rapports des services

- 5.1 Nomination d'un maire suppléant – Période du 1^{er} mai au 31 août 2008 – Pour approbation
- 5.2 Entente de collaboration entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île afin d'optimiser les interventions auprès des personnes vulnérables et nommer monsieur François Mérineau responsable pour l'application de la présente entente – Pour approbation
- 5.3 Demande de subvention – Festivités de la Fête nationale – Pour autorisation
- 5.4 Prolongement du contrat relatif à la collecte sélective – Pour autorisation
- 5.5 Dépôt du rapport financier de la collecte de sang annuelle du Maire – Pour adoption
- 5.6 Bail – Gestion Luc Ouellette inc. – Modification du taux de location des espaces locatifs de la pharmacie – Pour autorisation

6. Règlements

- 6.1 Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro R14-116 – Pour adoption
- 6.2 Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique – Règlement de zonage numéro 713-57 – Pour adoption
- 6.3 Second projet de règlement de zonage numéro 713-57 – Pour adoption

7. Adjudications de contrats

- 7.1 Approvisionnement en carburants – Contrat avec la Ville de Montréal et ses partenaires – Pour approbation
- 7.3 Soumissions publiques – Sécurité-patrouille – Adjudication d'un contrat – Pour approbation

8. Mandats de services professionnels

- 8.1 Embauche de madame Isabelle Rivest à titre de consultante en ressources humaines – Pour autorisation

9. Personnel

- 9.1 Promotion de madame Marie-Claude Bonnasserre à titre de secrétaire de direction à la Direction des communications – Pour approbation
- 9.2 Création d'un poste de contremaître - Division voirie et aqueduc à la Direction des travaux publics – Amendement au plan d'effectifs – Pour approbation
- 9.3 Modification de la date du départ à la retraite – Madame Pierrette Laporte, agente de bureau principale à la Direction des services administratifs – Pour approbation
- 9.4 Déplacement du férié du 1^{er} juillet 2008 – Pour approbation

10. Demandes de contributions financières

- 10.1 Contribution financière – Âge d'or de Montréal-Est – Pour décision
- 10.2 Contribution financière – École secondaire de la Pointe-aux-Trembles – Pour décision
- 10.3 Contribution financière – Société d'habitation de la sclérose en plaques – Pour décision
- 10.4 Contribution financière – École Saint-Octave – Pour décision
- 10.5 Contribution financière – 1, 2, 3 GO! Pointe de l'île fiduciaire de la Fête Famille PAT/ME 2008 – Pour décision
- 10.6 Deuxième versement de 4000,00 \$ à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est – Pour autorisation

11. Relations publiques

- 11.1 Tournoi de golf de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île – Participation de la Ville – Pour approbation

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1 Avis de motion – Fonds de roulement – Pour adoption
- 13.2 Soumissions publiques – Camion arrosoir de rue – Adjudication d'un contrat – Pour approbation
- 13.3 Avis de motion – Règlement de régie générale numéro 712 – Pour adoption
- 13.4 Soumissions par invitation – Services professionnels pour la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier – Adjudication d'un contrat – Pour approbation

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution : CM-200804089
Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2008 et de la séance spéciale du 1^{er} avril 2008

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2008 et de la séance spéciale du 1^{er} avril 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2008 et de la séance spéciale du 1^{er} avril 2008 tels que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE

Résolution : CM-200804090
Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer de la Ville, pour la période du 18 mars au 21 avril 2008, pour autorisation ou ratification de paiement.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les déboursés au montant de 1 344 131,22 \$ suivant la liste soumise des comptes à payer pour la période du 18 mars au 21 avril 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT DES COMMISSIONS

Résolution : CM-200804091
Compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme (4.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2008;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de ce compte rendu.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804092
Dérogation mineure numéro
2006-00001 – Compagnie
91365536 Québec inc. –
Avenue Georges-V
(4.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier concernant une demande de dérogation mineure de la compagnie 9136-5536 Québec inc. visant à leur permettre la construction de deux immeubles situés sur l'avenue Georges-V, lesquels sont connus et désignés comme étant les lots 4 088 540 et 4 088 541 du Cadastre du Québec, avec une marge de recul arrière de zéro au lieu des trois mètres exigés au Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 12 mars 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de la compagnie 9136-5536 Québec inc. et d'accorder, pour l'immeuble situé sur l'avenue Georges-V, lequel est constitué des lots 4 088 540 et 4 088 541 du Cadastre du Québec, une dérogation mineure à l'effet d'y permettre la construction d'un bâtiment principal sur chaque lot avec une marge de recul arrière de zéro au lieu des trois mètres exigés au Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORTS DES SERVICES

Résolution : CM-200804093-A
Nomination – Mairesse
suppléante
(5.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une feuille de présentation préparée par la Direction du greffe et des archives concernant la nomination du prochain maire suppléant;

CONSIDÉRANT l'intervention de monsieur le conseiller Roger Lachapelle à l'effet d'amender cette proposition afin que soit nommé monsieur Robert Coutu à titre de prochain maire suppléant au lieu de madame Sylvie Dauphinais.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle, d'amender cette proposition afin que soit nommé monsieur Robert Coutu à titre de maire suppléant au lieu de madame Sylvie Dauphinais.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote.

Ont voté pour la proposition : M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

Ont voté contre la proposition : M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

De nommer monsieur Robert Coutu maire suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2008.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Résolution : CM-200804093-B
Nomination – Mairesse
suppléante
(5.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une feuille de présentation préparée par la Direction du greffe et des archives concernant la nomination du prochain maire suppléant.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Ont voté pour la proposition : M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

Ont voté contre la proposition : M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

De nommer madame Sylvie Dauphinais mairesse suppléante pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2008.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Résolution : CM-200804094
Entente – Ville de Montréal-Est
et Centre de santé et de
services sociaux de la Pointe-
de-l'Île
(5.2)

CONSIDÉRANT que le Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île désire conclure une entente avec la Ville de Montréal-Est afin d'établir un processus de collaboration entre les parties lors d'interventions auprès des personnes vulnérables demeurant dans leur logement ou dans une résidence pour clientèle vulnérable;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer aux personnes résidant dans leur propre logement autant que dans les résidences pour clientèle vulnérable des conditions de salubrité, de sécurité et une qualité de vie minimale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Montréal-Est de désigner un responsable en vue de l'application de la présente entente;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de cette entente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal-Est et le Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île afin d'établir un processus de collaboration entre les parties lors d'interventions auprès des personnes vulnérables demeurant dans leur logement ou dans une résidence pour clientèle vulnérable;

D'autoriser le technologue en génie civil, monsieur François Méryneau, à agir à titre de responsable pour l'application de la présente entente;

D'autoriser le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est la présente entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804095
Demande de subvention –
Festivités de la Fête
nationale – Pour autorisation
(5.3)

CONSIDÉRANT que le Mouvement national des Québécoises et des Québécois offre des subventions aux intervenants désireux d'organiser des activités dans le cadre des prochaines festivités de la Fête nationale.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le directeur des communications, monsieur Daniel Fournier, à demander, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation d'activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804096
Prolongement du contrat relatif
à la collecte sélective
(5.4)

CONSIDÉRANT la demande faite à la ministre des Affaires municipales et des Régions afin de prolonger le contrat relatif aux matières recyclables pour une période de 12 mois (résolution du conseil CM-200710177);

CONSIDÉRANT une lettre datée du 7 février 2008 de la ministre des Affaires municipales et des Régions autorisant la Ville de Montréal-Est à prolonger, sans demande de soumissions, le contrat conclu avec Environnement Routier NRJ inc. relatif à la collecte, au transport et à la valorisation des matières recyclables, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les modifications au cahier des charges de la collecte sélective des matières recyclables 2003-2008 concernant l'article 3.1 permettant de prolonger les contrats pour une période de douze (12) mois, du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009;

D'approuver les modifications au cahier des charges de la collecte sélective des matières recyclables 2003-2008 concernant le retrait de l'article 16 sur la révision du prix unitaire par unité d'occupation selon les pesées de l'année précédente;

D'octroyer la prolongation du contrat à cette fin à Environnement routier NRJ inc., au prix actuel qui sera majoré à compter du mois d'avril 2008 selon l'article 15 du présent contrat (CS03-9-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804097
Collecte de sang 2008 –
Rapport financier
(5.5)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier de la Collecte de sang annuel du maire tenue le 2 avril 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le rapport financier de la Collecte de sang annuel du maire tenue le 2 avril 2008 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804098
Modification du bail – Gestion
Luc Ouellette inc.
(5.6)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du formulaire d'approbation et d'une lettre préparés par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques et directeur général adjoint, en date du 14 avril 2008, concernant la modification du taux de location des espaces locatifs de la pharmacie au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la réduction du taux de location des espaces locatifs de la pharmacie au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de l'ordre de 5000,00 \$, applicable sur les frais communs, et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2007;

D'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tout bail et autres documents donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RÉGLEMENTS

Résolution : CM-200804099
Dépôt du certificat de
procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter
sur le Règlement numéro
R14-116
(6.1)

CONSIDÉRANT que le 3 avril 2008 s'est tenu dans la salle du conseil un registre où les personnes habiles à voter pouvaient s'inscrire afin de demander que le Règlement numéro R14-116 fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis afin que ce règlement puisse faire l'objet d'un scrutin est de 305 et qu'au cours de cette journée 170 personnes ont apposé leur signature dans le registre;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro R14-116 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

Ont voté pour la proposition : M. le conseiller Gérard Blais
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

Ont voté contre la proposition : M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

De prendre acte du dépôt du certificat de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro R14-116 et émis par le greffier par intérim en date du 3 avril 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804100
Procès-verbal de l'assemblée
de consultation publique –
Règlement de zonage numéro
713-57

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 avril 2008 à 19 h relativement au projet de règlement de zonage numéro 713-57 interdisant les bars, les salles de spectacles ainsi que les discothèques dans la zone numéro 35;

(6.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette assemblée publique préparé par le greffier.

Il est proposé par Mme Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tel que préparé par le greffier en date du 9 avril 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804101
Règlement de zonage numéro
713-57
(6.3)

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation en date du 9 avril 2008 concernant le premier projet de règlement de zonage numéro 713-57 durant laquelle aucun citoyen ne s'est présenté.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 713-57 intitulé « Second projet de règlement de zonage à l'effet de modifier les grilles de spécifications du Règlement de zonage de façon à interdire les bars, les salles de spectacles ainsi que les discothèques dans la zone numéro 35 du Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ADJUDICATIONS DE CONTRATS

Résolution : CM-200804102
Approvisionnement en
carburants – Contrat avec la
Ville de Montréal et ses
partenaires
(7.1)

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a lancé les appels d'offres afin d'assurer l'approvisionnement en carburants de concert avec d'autres municipalités et arrondissement;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner l'octroi d'un contrat assurant la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à procéder à l'appel d'offres et un contrat assurant l'approvisionnement en carburants ainsi que la gestion des achats durant la période contractuelle, et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804103
Soumissions publiques –
Sécurité-patrouille
(7.3)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal Avenir de l'est, le 26 mars 2008 et dans le journal Constructo et le SE@O, le 27 mars 2008, pour la location d'une agence de sécurité-patrouille;

CONSIDÉRANT que le 15 avril 2008 la municipalité a procédé à l'ouverture de cinq soumissions;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier à l'effet d'adjuger le contrat pour une période de deux ans à la firme Sécuritas avec l'option « sans véhicule ».

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour une période de deux ans à la firme Sécuritas avec l'option « sans véhicule ». Le prix de ce contrat, pour la période débutant le 1^{er} mai 2008 et se terminant le 30 avril 2009, se chiffre à 135 073,45 \$, toutes taxes incluses, et à 139 443,46 \$, toutes taxes incluses, pour la période débutant le 1^{er} mai 2009 et se terminant le 30 avril 2010;

D'autoriser le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Résolution : CM-200804104
Embauche de madame
Isabelle Rivest – Consultante
en ressources humaines
(8.1)

CONSIDÉRANT la recommandation apparaissant au formulaire d'approbation préparé par la Division des ressources humaines en date du 3 avril 2008 à l'effet de procéder à l'embauche de madame Isabelle Rivest à titre de consultante en ressources humaines.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer madame Isabelle Rivest à titre de consultante en ressources humaines. La rémunération de madame Rivest est de 60,00 \$ l'heure travaillée et son horaire de travail est de trois jours par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PERSONNEL

Résolution : CM-200804105
Promotion de madame
Marie-Claude Bonnasserre –
Secrétaire de direction à la
Direction des communications
(9.1)

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction des communications, du 19 février au 7 mars 2008;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Claude Bonnasserre est la seule employée de la Ville à avoir soumis sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation apparaissant au formulaire d'approbation préparé par la Division des ressources humaines en date du 14 avril 2008 à l'effet de promouvoir madame Marie-Claude Bonnasserre à ce poste.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De promouvoir madame Marie-Claude Bonnasserre au poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction des communications, le tout suivant les dispositions prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 21 avril 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804106
Création d'un poste de
contremaître – Division voirie
et aqueduc à la Direction des
travaux publics – Amendement
au plan d'effectifs
(9.2)

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission des travaux publics d'ajouter un poste de contremaître responsable de la division voirie et aqueduc afin d'obtenir un ratio d'encadrement efficace au Service des travaux publics.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De créer le poste de contremaître au service des travaux publics – Division voirie et aqueduc;

De modifier en conséquence l'organigramme du plan d'effectifs de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804107
Modification de la date du
départ à la retraite – Madame
Pierrette Laporte, agente de
bureau principale à la Direction
des services administratifs
(9.3)

CONSIDÉRANT la résolution CM-200704068 faisant état du départ à la retraite de madame Pierrette Laporte le 1^{er} mai 2008;

CONSIDÉRANT le fait que madame Laporte est très impliquée dans les négociations de la convention collective des employés cols blancs, et ce, à titre de directrice syndicale et qu'elle souhaite poursuivre son implication et qu'il est de l'intérêt des deux parties qu'il en soit ainsi;

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail de madame Laporte pourrait être modifié à deux jours par semaine et que ses heures d'absence pourraient être compensées par ses crédits de vacances;

CONSIDÉRANT que madame Laporte maintiendrait son salaire actuel d'agente de bureau principale et qu'elle serait affectée à diverses tâches.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de la Direction des services administratifs et d'autoriser le maintien de madame Pierrette Laporte, à titre d'agente de bureau principale, le tout suivant les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et le SFMM;

D'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général par intérim, et madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est cette lettre d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804108
Déplacement du férié du 1^{er}
juillet 2008
(9.4)

CONSIDÉRANT que le férié du mardi 1^{er} juillet 2008 peut être déplacé;

CONSIDÉRANT que le férié de la fête nationale du Québec est un mardi;

CONSIDÉRANT que la date d'échéance pour les comptes de taxes est le 3 juillet 2008;

CONSIDÉRANT que les employés de l'hôtel de ville, à l'exception de ceux affectés à la Division de la bibliothèque, sont visés par cette modification;

CONSIDÉRANT que cette règle s'appliquera aussi à l'agent de bureau au Centre récréatif Édouard-Rivet, malgré les festivités possibles;

CONSIDÉRANT que les employés concernés sont en accord avec cette modification.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de la Direction des services administratifs et de déplacer le congé férié du 1^{er} juillet 2008 au 23 juin 2008, et ce, pour les employés de l'hôtel de ville et l'agent de bureau au Centre récréatif Édouard-Rivet, à l'exception des employés de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Résolution : CM-200804109
Contribution financière – Âge
d'Or de Montréal-Est
(10.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 7 avril 2008, faisant suite à une demande de la présidente de l'Âge d'Or de Montréal-Est, madame Isabelle Doin, sollicitant une contribution financière pour leurs activités.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière de 6000,00 \$ à l'Âge d'Or de Montréal-Est dans le cadre de leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804110
Contribution financière – École
secondaire de la Pointe-aux-
Trembles
(10.2)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 7 avril 2008, faisant suite à une demande du directeur de l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles, monsieur Stéphane Gemme, sollicitant une contribution financière pour le Gala des génies qui se tiendra les 4 et 5 juin 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière de 200,00 \$ à l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles dans le cadre du Gala des génies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804111
Contribution financière –
Société d'habitation de la
sclérose en plaques
(10.3)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 7 avril 2008, faisant suite à une demande de madame Gisèle St-Cyr, de la Société d'habitation de la sclérose en plaques, sollicitant une contribution financière pour la réalisation de leurs activités.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière de 500,00 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques dans le cadre de leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804112
Contribution financière – École
Saint-Octave
(10.4)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 7 avril 2008, faisant suite à une demande de la directrice de l'école Saint-Octave, madame Guylaine Larouche, sollicitant une contribution financière afin de soutenir les élèves qui font des efforts constants et ceux en difficulté.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière de 2000,00 \$ à l'École Saint-Octave afin de soutenir les élèves de cette école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804113
Contribution financière – 1, 2,
3, GO! Pointe de l'Île fiduciaire
de la Fête de la famille
PAT/ME 2008
(10.5)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 14 avril 2008, faisant suite à une demande l'agent sociocommunautaire du poste de police 49, madame Guylaine Dion, sollicitant une contribution financière dans le cadre de la Fête de la famille Montréal-Est/Pointe-Aux-Trembles le 31 mai 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière de 300,00 \$ à 1, 2, 3 GO! Pointe de l'île fiduciaire de la Fête Famille PAT/ME 2008 dans le cadre de la Fête de la famille qui se tiendra le 31 mai 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804114
Deuxième versement de
4000,00 \$ à l'Association du
hockey mineur de Montréal-Est
(10.6)

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De verser à l'Association du hockey mineur de Montréal-Est la somme de 4 000,00 \$ représentant la seconde tranche de la subvention qui leur avait été accordée pour financer les coûts pour les arbitres, les chronométreurs, les annonceurs, etc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RELATIONS PUBLIQUES

Résolution : CM-200804115
Tournoi de golf de la
Commission scolaire de la
Pointe-de-l'Île – Participation
de la Ville
(11.1)

CONSIDÉRANT l'invitation au Tournoi de golf du président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;

CONSIDÉRANT que les profits générés par cette activité seront versés à la Fondation de la Pointe-de-l'Île, organisme au service des jeunes, afin de prévenir le décrochage scolaire.

21 avril 2008 (Ordinaire)

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'acheter quatre billets pour la participation d'élus à cette activité caritative ayant pour objectif de prévenir le décrochage scolaire ainsi qu'un billet afin de permettre à monsieur le maire Yvon Labrosse de participer au souper de ce tournoi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PROCLAMATIONS

13. AFFAIRES NOUVELLES

Résolution : CM-200804116
Avis de motion – Règlement
sur le fonds de roulement
(13.1)

AVIS DE MOTION :

Mme la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté le Règlement constituant le fonds de roulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804117
Achat d'un camion 10 roues
arrosoir de rue
(13.2)

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de remplacer le camion arrosoir de rue de la Ville de Montréal-Est et que cet équipement faisait partie de la liste de ceux à remplacer;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal Constructo et le SE@O, le 1^{er} avril 2008, et dans le journal Avenir de l'est, le 2 avril 2008;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont soumissionné sur cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur David Chartier, directeur du service des travaux publics, à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie GloboCam (Montréal) inc.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier et d'adjuger le contrat d'achat d'un camion 10 roues arrosoir de rue à la compagnie GloboCam (Montréal) inc. pour le prix de 162 474,53 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804118
Avis de motion – Règlement
modifiant le Règlement de
régie générale numéro 712 et
ses amendements afin d'y
changer certaines dispositions
relatives au coefficient
d'occupation du sol
(13.3)

AVIS DE MOTION :

Mme la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier l'article 1.5.30 du Règlement de régie générale numéro 712 et ses amendements en y supprimant la classe d'usage « Détaillant et véhicules moteurs et de pièces de rechange » et en y remplaçant la classe d'usage « Réparation de véhicules moteurs et station-service » par « Station-service » dans le groupe « Commerce et service » et en y remplaçant la classe d'usage « Site d'utilité publique » par « Site d'utilité publique desservant la communauté locale seulement » dans le groupe « Industrie ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200804119
Octroi du contrat de services
professionnels d'ingénierie
pour la réfection de l'avenue
Broadway, entre les rues
Sherbrooke et Cherrier
(13.4)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmise à trois entreprises par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, directeur des services techniques, pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues dans le cadre de ce projet;

21 avril 2008 (Ordinaire)

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les soumissionnaires suite à l'étude faite par le comité de sélection formé pour l'étude de soumissions pour services professionnels;

CONSIDÉRANT que deux des trois entreprises, soit les firmes CIMA+ et Genivar, ont obtenu la note de passage minimale de 70 points ou plus;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture de la deuxième enveloppe pour ces deux firmes professionnelles, il appert que la firme CIMA+ est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adjuger le contrat à la firme d'ingénierie CIMA+ pour le prix de 88 381,13 \$, toutes taxes incluses, pour le projet de réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions relatives à l'ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200804120
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ROCH SERGERIE
Greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 8 mai 2008 à 16 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU
8 mai 2008
16 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Étaient absents :

M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
M. YVON LABROSSE**

Était également présent :

Me Roch Sergerie, greffier

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 16 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200805121
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 8 mai 2008 tel que ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

Prière

1. Adoption de l'ordre du jour

7. Adjudications de contrats

7.1 Adjudication du contrat pour l'achat de deux camionnettes

8. Mandats de services professionnels

8.1 Mandat pour la vente d'équipements à l'encan

13. Affaires nouvelles

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ADJUDICATIONS DE CONTRATS

Résolution : CM-200805122
Adjudication du contrat pour
l'achat de deux camionnettes
(7.1)

CONSIDÉRANT l'invitation transmise à trois entreprises le 24 avril 2008 pour l'achat de deux camionnettes usagées, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ingénieur, directeur au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 5 mai 2008 à 13 h 45;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur au Service des travaux publics à l'effet d'adjuger le contrat pour l'achat de deux camionnettes usagées au seul soumissionnaire conforme.

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur au Service des travaux publics et d'adjuger le contrat pour l'achat de deux camionnettes usagées à l'entreprise **Location Sauvageau inc.** pour le prix total de 59 823,75 \$, toutes taxes incluses. Cet achat est conditionnel à une inspection satisfaisante faite par le directeur du Service des travaux publics démontrant que lesdits véhicules sont complets, prêts à fonctionner et munis de tous les équipements standards et facultatifs requis au devis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Résolution : CM-200805123
Mandat pour la vente
d'équipements à l'encan (8.1)

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur au Service des travaux publics afin de mandater Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée pour vendre 4 équipements inutilisés par la Ville de Montréal-Est, et ce, dans le but d'en obtenir le meilleur prix ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur au Service des travaux publics ainsi que le mandat donné par ce dernier, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, à l'entreprise Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée afin qu'elle vende aux plus offrants les équipements suivants :

1. Camion Ford arrosoir 1982 # 1FDYK8OU5CVA26501
2. Souffleur Sicard 1974 #10824
3. Bombardier 1979 # 0.01790545
4. Bombardier 1981 # 0.01810756

D'autoriser monsieur David Chartier, ingénieur et directeur au Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions relatives à l'ordre du jour :

Aucun citoyen n'assistait à l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200805124
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 16 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ROCH SERGERIE
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 20 mai 2008 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE ORDINAIRE DU
20 mai 2008
19 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

Était absent :

M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
M. YVON LABROSSE**

Étaient également présents :

M. Louis Lemay, directeur général par intérim
Me Roch Sergerie, greffier
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Monsieur Gaëtan Bellavance, trésorier-adjoint

Nombre de personnes présentes : 35 personnes

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200805125
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2008 soit accepté
en y retirant l'item 11.2 et en y ajoutant les items 13.1, 13.2 et 13.3, tel
que ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2008 et de la séance spéciale du 8 mai 2008**
- 3. Rapports des commissions**
 - 3.1 Dépôt du rapport de la Commission des finances de la Ville de Montréal-Est – Pour approbation
- 4. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est**
 - 4.1 Adoption de la liste des chèques relatifs aux comptes à payer pour la période du 22 avril 2008 au 20 mai 2008.
 - 4.2 Dépôt de l'état des résultats pour les activités financières du 1er janvier 2008 au 30 avril 2008
 - 4.3 Dépôt des états financiers 2007 vérifiés de la Ville de Montréal-Est

5. Rapports des services

6. Règlements

7. Adjudications de contrats

- 7.1 Soumissions par invitation – Entretien des arbres – Adjudication d'un contrat – Pour approbation

8. Mandats de services professionnels

- 8.1 Mandat à la firme CIMA + pour demander un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux de réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier

9. Personnel

- 9.1 Nomination de madame Lise Blais à titre d'agente de bureau principale à la Direction des Services administratifs – Pour approbation
- 9.2 Embauche de madame Lyne Boyer à titre de secrétaire de direction à la Direction du greffe – Pour approbation
- 9.3 Mario Dubé au poste d'un agent aux services communautaires et des loisirs à la Direction des communications, des services communautaires et des loisirs – Pour approbation
- 9.4 Nomination de monsieur Michel Harnois au poste d'agent aux communications à la Direction des communications, des services communautaires et des – Pour approbation
- 9.5 Nomination monsieur Stéphane Rondeau au poste de contremaître aqueduc et voirie à la Direction des travaux – Pour approbation
- 9.6 Nomination monsieur Dany Lafontaine au poste de jardinier auxiliaire, groupe 10, à la Direction des travaux – Pour approbation
- 9.7 Nomination de madame Francine Saint-Jean à titre d'agente de bureau à la Direction des Services administratifs – Pour approbation
- 9.8 Activité de formation pour le greffier – Congrès de la Comaq 2008 – autorisation

10. Demandes de contributions financières

- 10.1 Contribution financière – tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de la Ville de Montréal-Est

11. Relations publiques

- 11.1 Mention de félicitation – Club de sauvetage de Montréal-Est

Gel des tarifs pour le transport en commun - retiré

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1 *Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le réaménagement du parc John-M. Kennedy*
- 13.2 *Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion 6 roues avec benne isolée pour asphalte*
- 13.3 *Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipement à neige pour remplacer le camion Ford 1990 qui était sur la liste des véhicules à remplacer*

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution : CM-200805126
Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2008 et de la séance spéciale du 8 mai 2008

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2008 et de la séance spéciale du 8 mai 2008.

Il est proposé par le conseiller M. Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2008 et de la séance spéciale du 8 mai 2008 tels que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Résolution : CM-200805127
Dépôt du rapport de la Commission des finances de la Ville de Montréal-Est – pour approbation (3.1)

CONSIDÉRANT le compte-rendu de la commission des finances du 12 mai 2008, lors de laquelle madame Carole Michelin a brièvement présenté les états financiers à ce jour de la ville de Montréal-Est;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par ladite commission concernant l'affectation du surplus de l'année 2007.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner les recommandations contenues dans le compte-rendu de la Commission des finances qui s'est tenue le 12 mai 2008 et d'affecter le surplus de l'année 2007 de la façon suivante : une somme de 5 800 000,00 \$ pour des activités et des projets d'investissements futurs et une somme de 1 108 033 \$ comme surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Résolution : CM-200805128
Adoption de la liste des chèques relatifs aux comptes à payer pour la période du 22 avril 2008 au 20 mai 2008 (4.1)

CONSIDÉRANT, qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est;

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

D'adopter la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 22 avril 2008 au 20 mai 2008.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Résolution : CM-200805129
Dépôt de l'état des résultats pour les activités financières du 1er janvier 2008 au 30 avril 2008 (4.2)

CONSIDÉRANT, l'état des résultats pour les activités financières du 1er janvier 2008 au 30 avril 2008;

CONSIDÉRANT, l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) lequel prévoit l'obligation faite au trésorier de déposer des états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice courant ainsi que des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu.
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des activités financières et des états des résultats du 1er janvier au 30 avril 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805130
Dépôt des états financiers
2007 vérifiés de la Ville de
Montréal-Est
(4.3)

CONSIDÉRANT les articles 108 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) lesquels prévoient le dépôt de rapports sur les états financiers par un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers 2007 de la Ville de Montréal-Est vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter les états financiers pour l'année 2007 de la Ville de Montréal-Est tels que vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORTS DES SERVICES

6. RÉGLEMENTS

7. ADJUDICATIONS DE CONTRATS

Résolution : CM-200805131
Soumissions par invitation –
Entretien des arbres –
Adjudication d'un contrat –
Pour approbation
(7.1)

Considérant l'invitation transmise à quatre entreprises les 7 et 20 février 2008 pour l'entretien des arbres sur le territoire de la ville de Montréal-Est, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ingénieur, directeur au Service des travaux publics ;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et ouvertes en date du 4 mars 2008 à 10:00 heures;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur au Service des travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat pour l'entretien des arbres sur le territoire de la ville de Montréal-Est au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service d'arbres Nature inc. pour le prix total de 31 934,25 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Résolution : CM-200805132
Mandat à la firme CIMA + pour
demander un certificat d'auto-
risation pour la réalisation des
travaux de réfection de
l'avenue Broadway, entre les
rues Sherbrooke et Cherrier
(8.1)

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation que dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur et directeur des services techniques ;

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur et directeur des services techniques et de mandater la firme d'ingénierie Cima+ afin qu'elle demande, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, un certificat d'autorisation pour le projet de réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier auprès du ministère Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

20 mai 2008 (Ordinaire)

De mandater la firme d'ingénierie Cima+ afin de compléter, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux, objet du certificat d'autorisation, une fois ceux-ci complétés et de la transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

D'autoriser monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur et directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PERSONNEL

Résolution : CM-200805133
Nomination de madame Lise Blais à titre d'agente de bureau principale à la Direction des Services administratifs – Pour approbation (9.1)

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature a été reçue pour le poste d'agente de bureau principale, groupe 8, à la Direction des services administratifs, à la suite d'un affichage à l'interne du 22 au 28 avril 2008, soit celle de madame Lise Blais;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale-adjointe, à l'effet de nommer madame Lise Blais puisqu'elle répond aux exigences dudit poste.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer madame Lise Blais au poste d'agente de bureau principale, groupe 8, à la Direction des services administratifs à compter du 1er mai 2008, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs, telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Le salaire annuel de madame Blais est fixé à 36 255 \$. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite d'une période de probation de 4 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805134
Embauche de madame Lyne Boyer à titre de secrétaire de direction à la Direction du greffe – Pour approbation (9.2)

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage du poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction du greffe, la Ville de Montréal-Est a reçu 43 candidatures;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du test de français écrit et des entrevues, il apparaît que madame Lyne Boyer a le profil pour occuper ledit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par Me Roch Sergerie, greffier, à l'effet d'embaucher madame Lyne Boyer audit poste.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'embaucher madame Lyne Boyer au poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction du greffe à compter du 9 juin 2008, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs établies à la convention collective actuellement en vigueur. Le salaire annuel de madame Boyer est fixé selon l'échelon 2 du groupe 8 de ladite convention, soit un salaire annuel de 42 105 \$. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite d'une période de probation de 6 mois, d'un examen médical, ainsi que d'une vérification de son crédit et de ses antécédents judiciaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805135
Nomination de Mario Dubé au poste d'un agent aux services communautaires et des loisirs à la Direction des communications, des services communautaires et des loisirs – Pour approbation (9.3)

CONSIDÉRANT la résolution CM-200704068 faisant état du départ à la retraite de madame Pierrette Laporte le 1^{er} mai 2008;

CONSIDÉRANT le fait que madame Laporte est très impliquée dans les négociations de la convention collective des employés cols blancs, et ce, à titre de directrice syndicale et qu'elle souhaite poursuivre son implication et qu'il est de l'intérêt des deux parties qu'il en soit ainsi;

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail de madame Laporte pourrait être modifié à deux jours par semaine et que ses heures d'absence pourraient être compensées par ses crédits de vacances;

CONSIDÉRANT que madame Laporte maintiendrait son salaire actuel d'agente de bureau principale et qu'elle serait affectée à diverses tâches.

20 mai 2008 (Ordinaire)

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de la Direction des services administratifs et d'autoriser le maintien de madame Pierrette Laporte, à titre d'agente de bureau principale, le tout suivant les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et le SFMM;

D'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général par intérim, et madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est cette lettre d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805136
Nomination de monsieur Michel Harnois au poste d'agent aux communications à la Direction des communications, des services communautaires et des – Pour approbation
(9.4)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un affichage du poste d'agent aux communications, à la Direction des communications, des services communautaires et des loisirs, la Ville de Montréal-Est a reçu 35 candidatures;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, à l'effet d'embaucher monsieur Michel Harnois, puisqu'il rencontre les exigences dudit poste.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

D'embaucher monsieur Michel Harnois au poste d'agent aux communications, groupe 9, à la Direction des communications, des services communautaires et des loisirs, à compter du 2 juin 2008, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs, telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Le salaire annuel de monsieur Harnois est de 44 924 \$. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'une période de probation de 6 mois, d'un examen médical et d'une vérification de crédit ainsi que de l'absence d'antécédents judiciaires.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Résolution : CM-200805137
Nomination monsieur Stéphane Rondeau au poste de contremaître aqueduc et voirie à la Direction des travaux – Pour approbation
(9.5)

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste de contremaître aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu 26 candidatures;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de sélection formé de messieurs Louis Lemay, directeur général par intérim, David Chartier, directeur des travaux publics et de madame Isabelle Rivest, consultante en ressources humaines, à l'effet d'embaucher monsieur Stéphane Rondeau audit poste.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Stéphane Rondeau au poste de contremaître aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics, à compter du 21 mai 2008. Le salaire annuel de monsieur Stéphane Rondeau est fixé à 67 380 \$. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'une période de probation d'un an, d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805138
Nomination monsieur Dany Lafontaine au poste de jardinier auxiliaire, groupe 10, à la Direction des travaux – Pour approbation
(9.6)

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage, du 16 au 25 avril 2008, du poste de jardinier auxiliaire, groupe 10, à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu 7 candidatures;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de sélection formé de messieurs David Chartier, directeur des travaux publics et Pierre Paquette, contremaître, à l'effet d'embaucher monsieur Dany Lafontaine audit poste.

20 mai 2008 (Ordinaire)

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Dany Lafontaine au poste de jardinier auxiliaire, groupe 10, à la Direction des travaux publics, à compter du 21 mai 2008, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus, telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Le salaire horaire de monsieur Lafontaine est fixé à 22,93 \$. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805139
Nomination de madame Francine Saint-Jean à titre d'agente de bureau à la Direction des Services administratifs – Pour approbation (9.7)

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne, du poste d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction des services administratifs du 29 avril au 6 mai 2008;

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature a été déposée, soit celle de madame Francine Saint-Jean, agente de bureau et que celle-ci répond aux exigences dudit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale-adjointe, à l'effet d'embaucher madame Francine Saint-Jean audit poste.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer madame Francine Saint-Jean au poste d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction des services administratifs, à compter d'une date à être déterminée, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs établies à la convention collective actuellement en vigueur. Madame Saint-Jean conserve son salaire ainsi que ses conditions de travail actuels jusqu'au 1er octobre 2008, date à laquelle le nouveau salaire de madame Saint-Jean sera de 30 962 \$, soit l'échelon 1 du groupe 5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805140
Activité de formation pour le greffier – Congrès de la Comaq 2008 – autorisation (9.8)

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la corporation des officiers municipaux du Québec se tiendra à la Ville de Québec du 28 au 31 mai 2008;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le greffier d'y assister.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser Maître Roch Sergerie, greffier, soit autorisé à participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux du Québec qui se tiendra à la Ville de Québec du 28 au 31 mai 2008;

D'accepter l'estimation budgétaire déposée à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Résolution : CM-200805141
Contribution financière – tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de la Ville de Montréal-Est (10.1)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, en date du 12 mai 2008, faisant suite à une demande de messieurs Jean-Guy Nadeau et Jacques Lapierre, sollicitant une contribution financière pour leurs activités.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder une contribution financière de 500,00 \$ au Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est dans le cadre de leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RELATIONS PUBLIQUES

Résolution : CM-200805142
Mention de félicitation – Club de sauvetage de Montréal-Est (11.1)

CONSIDÉRANT que le Club de sauvetage de Montréal-Est s'est classé dans 27 finales et a remporté au total 15 médailles lors du Championnat de sauvetage québécois qui a eu lieu à la fin du mois de mars 2008;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De féliciter le Club de sauvetage de Montréal-Est pour leur performance notable au Championnat de sauvetage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PROCLAMATIONS

13. AFFAIRES NOUVELLES

Résolution : CM-200805143
Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le réaménagement du parc John-M. Kennedy (13.1)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réaménagement du parc John-M. Kennedy, une invitation a été transmise auprès des firmes André Christin, urbaniste-conseil et Daniel Arbour et Associés (DAA) inc.;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude, par les membres du Comité de sélection, des documents de présentation (premières enveloppes), lesquelles ont été ouvertes le 14 mai 2008, chacune de ces entreprises ont obtenu un pointage de 81%;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des deuxièmes enveloppes, il appert que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme André Christin et associés, lequel a obtenu un pointage de 14,067 alors que la firme Daniel Arbour et associés (DAA) inc. a obtenu un pointage de 13,299.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme André Christin, urbaniste-conseil pour le projet de réfection du parc John-M. Kennedy.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805144
Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion 6 roues avec benne isolée pour asphalte (13.2)

CONSIDÉRANT les bénéfices que peut procurer l'achat d'un camion 6 roues avec benne isolée pour asphalte quant à la productivité de la direction des travaux publics et compte tenu des nombreuses réparations de voirie devenues nécessaires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal Constructo et le SE@O, le 29 avril 2008, et dans le journal Avenir de l'est, le 30 avril 2008;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont soumissionné sur cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur David Chartier, directeur du service des travaux publics, à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie GloboCam (Montréal) inc.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier et d'adjuger le contrat d'achat d'un camion 6 roues avec benne isolée pour asphalte à la compagnie GloboCam (Montréal) inc. pour le prix de 124 801,50 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés à cette fin par monsieur David Chartier;

20 mai 2008 (Ordinaire)

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution : CM-200805145
Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipement à neige pour remplacer le camion Ford 1990 qui était sur la liste des véhicules à remplacer (13.3)

CONSIDÉRANT les bénéfices que peut procurer l'achat d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipement à neige quant à la productivité de la direction des travaux publics et compte tenu de l'âge du camion ainsi que des nombreuses réparations de voirie devenues nécessaires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal Constructo et le SE@O, le 29 avril 2008, et dans le journal Avenir de l'est, le 30 avril 2008;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont soumissionné sur cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur David Chartier, directeur du service des travaux publics, à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie GloboCam (Montréal) inc.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier et d'adjuger le contrat d'achat d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipement à neige à la compagnie GloboCam (Montréal) inc. pour le prix de 189 715,79 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés à cette fin par monsieur David Chartier;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions relatives à l'ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200805146
Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ROCH SERGERIE
Greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 27 mai 2008 à 19 h 00 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

**SÉANCE SPÉCIALE DU
27 mai 2008
19 H**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
M. YVON LABROSSE**

Était également présent :

Me Roch Sergerie, greffier

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200805147
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Gérard Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 27 mai 2008 tel que
ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

Prière

1. Adoption de l'ordre du jour

6. Règlements

6.1 Règlement modifiant le règlement de régie générale no.
712 afin d'y définir le terme « maison de jeunes » - avis de
motion

6.2 Règlement modifiant le règlement de zonage no. 713 afin
d'ajouter l'usage « maison de jeunes » au « Groupe public
et institutionnel » - avis de motion

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENTS

Résolution : CM-200805148
Règlement modifiant le
règlement de régie générale
no. 712 afin d'y définir le terme
« maison de jeunes » - avis de
motion
(6.1)

AVIS DE MOTION :

M. le conseiller Gérard Blais donne avis de motion de la présentation
d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le
Règlement de régie générale numéro 712 et ses amendements afin d'y
définir le terme « maison de jeunes ».

Résolution : CM-200805149
Règlement modifiant le
règlement de zonage no. 713
afin d'ajouter l'usage « maison
de jeunes » au « Groupe public
et institutionnel »
(6.2)

AVIS DE MOTION :

M. le conseiller Robert Coutu donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage « maison de jeunes » au « Groupe public et institutionnel ».

Période de questions relatives à l'ordre du jour :

Aucun citoyen n'assistait à l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200805150
Levée de la séance

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ROCH SERGERIE
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 16 juin 2008 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

Était absent :

M. Gérard Blais, conseiller – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Me Roch Sergerie, greffier
M. Louis Lemay, directeur général par intérim

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200806151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juin 2008 tel que modifié par l'ajout des points 13.1, 13.2, 13.3, 13.4 et 13.5 ci-après reproduit.

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2008 et de la séance spéciale du 27 mai 2008
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapports des commissions**
 - 4.1. Dépôt du compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 mai 2008
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Nomination – Me Roch Sergerie, avocat et greffier – Responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
 - 5.2. Dépôt des états financiers – Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
 - 5.3. Demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le remplacement de chaudières au Centre récréatif Edouard-Rivet
 - 5.4. Demande de permis de réunion pour les festivités du 23 juin et du 1^{er} juillet 2008
 - 5.5. Modification de la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et abrogation de la résolution CM-200708149
 - 5.6. Remplacement de la résolution CM-200711202 afin d'autoriser la signature de l'entente concernant les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal

6. Règlements

7. Adjudications de contrats

- 7.1. Achat d'une camionnette neuve 4 portes avec boîte de 8 pieds
- 7.2. Achat de feux de signalisation
- 7.3. Achat d'une souffleuse usagée détachable

8. Mandats de services professionnels

9. Personnel

- 9.1. Ratification des signatures - Convention collective – Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP Section locale 301

10. Demandes de contributions financières

- 10.1. Contribution en faveur de la Société d'habitation de la sclérose en plaque pour financer leurs activités
- 10.2. Participation à une activité de financement du Club optimiste de Montréal-Est – P.A.T. - Tournoi de golf
- 10.3. Contribution en faveur de la Table de concertation des aînés pour l'organisation du bal des aînés
- 10.4. Contribution en faveur de l'organisme Les cuistots de la soupe pour financer leurs activités

11. Relations publiques

- 11.1. Demande d'appui auprès du Gouvernement du Québec – Taxation des cours de triage
- 11.2. Demande d'informations concernant les ententes conclues par le conseil d'agglomération
- 11.3. Amélioration du service de transport en commun

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Approbation de l'entente intitulé « reçu-quittance et transaction » - Pour approbation **(ajouté)**
- 13.2. Suspension pour une période d'une semaine – Monsieur Martin Gravel **(ajouté)**
- 13.3. Règlement modifiant le règlement de régie générale no. 712 afin d'y définir le terme « maison de jeunes » - Premier projet – Pour adoption **(ajouté)**
- 13.4. Règlement modifiant le règlement de zonage no. 713 afin d'ajouter l'usage « maison de jeunes » au « Groupe public et institutionnel » - Premier projet – Pour adoption **(ajouté)**
- 13.5. Dérogation mineure – Immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 705 482 – Rue Sherbrooke Est **(ajouté)**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200806152 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 27 MAI 2008

(2) **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2008 et de la séance spéciale du 27 mai 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2008 et de la séance spéciale du 27 mai 2008 tels que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200806153 ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

(3) CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 22 mai 2008 au 15 juin 2008.

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Roger Lachapelle

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4. RAPPORT DES COMMISSIONS

CM-200806154 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 27 MAI 2008

(4.1) CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2008;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes de ce compte rendu.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORTS DES SERVICES

CM-200806155 NOMINATION DE M^E ROCH SERGERIE, AVOCAT ET GREFFIER – RESPONSABLE DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(5.1) CONSIDÉRANT que monsieur Yvon Labrosse, maire, est la plus haute autorité au sein de la Ville de Montréal-Est et que de ce fait, il est le responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un fonctionnaire municipal responsable de l'application de ladite loi et de lui déléguer la responsabilité de l'appliquer.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

De nommer Me Roch Sergerie, avocat et greffier de la Ville de Montréal-Est à titre de responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de lui déléguer la responsabilité de l'appliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806156 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS – RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

(5.2) CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers préparés par la société de comptables agréés Dumont, Aubin, Côté inc. pour le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le rapport financier du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806157 DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES POUR LE REMPLACEMENT DE CHAUDIÈRES AU CENTRE RÉCRÉATIF EDOUARD-RIVET

(5.3) CONSIDÉRANT qu'une aide financière pourrait être accordée à la Ville de Montréal-Est par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le projet de remplacement de chaudières au Centre récréatif Edouard-Rivet, et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater le directeur des services techniques et directeur général adjoint, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., à demander, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une subvention pour le remplacement des chaudières au Centre récréatif Edouard-Rivet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et à signer à cet effet tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806158 DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LES FESTIVITÉS DU 23 JUIN ET DU 1^{ER} JUILLET 2008

(5.4) CONSIDÉRANT qu'une résolution doit être envoyée à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour que la Ville de Montréal-Est soit autorisée à vendre de l'alcool lors des festivités du 23 juin et du 1^{er} juillet 2008.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, pour demander deux permis de réunion pour chacune de ces festivités auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et à signer à cet effet tout document donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806159 MODIFICATION DE LA POLITIQUE ET PROCÉDURE D'UTILISATION DE L'AUTOBUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CM-200708149

(5.5) CONSIDÉRANT qu'à la suite de la signature de la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et la Ville de Montréal-Est, ainsi qu'à une lettre d'entente conclue entre les parties relativement à la fonction de chauffeur d'autobus, il y a lieu de modifier la politique intitulée « Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est ».

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De prendre acte de la recommandation de M. Louis Lemay, directeur général par intérim mais de modifier de ce fait le 3^e alinéa de l'article 1 de la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est afin qu'il lise dorénavant comme suit :

Pour la catégorie « A », l'utilisation de l'autobus est gratuite. Pour les catégories « B » et « C », le tarif d'utilisation est fixé à 17 \$ de l'heure;

D'annuler et abroger à toutes fins que de droit la résolution CM-200708149 adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 août 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806160 REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION CM-200711202 AFIN D'AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LES MODALITÉS CADRES DE TRANSFERT DES RÉGIMES DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

(5.6) CONSIDÉRANT que lors d'une séance du conseil tenue le 19 novembre 2007, le conseil autorisait la signature de l'Entente concernant les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour le personnel non syndiqué à la suite de la reconstitution de municipalités de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il appert que la Ville de Montréal-Est est plutôt concernée par l'Entente concernant les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le maire, monsieur Yvon Labrosse, et le directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, l'Entente concernant les modalités cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal;

D'abroger à toutes fins que de droit la résolution CM-200711202 adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 novembre 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENTS

7. ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200806161 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 4 PORTES AVEC BOÎTE DE 8 PIEDS

(7.1) CONSIDÉRANT l'invitation transmise à cinq entreprises le 28 mai 2008 pour la fourniture d'une camionnette neuve 4 portes avec boîte de 8 pieds, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ingénieur, directeur des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 juin 2008 à 10:00 heures;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des Travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des Travaux publics et d'adjuger le contrat pour l'achat d'une camionnette neuve 4 portes avec boîte de 8 pieds au plus bas soumissionnaire conforme, soit Christin Automobile inc. pour le prix total de 42 319,95 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DTP2008-04;

D'autoriser le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806162 ACHAT DE FEUX DE SIGNALISATION

(7.2) CONSIDÉRANT l'invitation transmise à deux entreprises le 3 juin 2008 pour l'achat de feux de signalisation, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ingénieur, directeur des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2008 à 10:15 heures;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des Travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des Travaux publics et d'adjuger le contrat pour l'achat de feux de signalisation au plus bas soumissionnaire conforme, soit Électroméga Ltée pour le prix total de 57 246,96 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DTP2008-08;

D'autoriser le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806163 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE USAGÉE

(7.3) CONSIDÉRANT l'invitation transmise à trois entreprises le 3 juin 2008 pour l'achat d'une souffleuse usagée, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet

effet par monsieur David Chartier, ingénieur, directeur des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2008 à 10:00 heures;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des Travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller RogerLachapelle,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des Travaux publics et d'adjuger le contrat pour l'achat d'une souffleuse usagée au plus bas soumissionnaire conforme, soit J. A. Larue Inc. pour le prix total de 76 642,13 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DTP2008-09;

D'autoriser le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9. PERSONNEL

CM-200806164 RATIFICATION DES SIGNATURES – CONVENTION COLLECTIVE – SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL SCFP SECTION LOCALE 301

(9.1) CONSIDÉRANT que dans une proportion de 93%, les employés « cols bleus » de Montréal-Est ont voté en faveur d'une entente de principe intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et la Ville de Montréal-Est;

CONSIDÉRANT que la signature de cette entente a eu lieu le 22 mai 2008;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle convention est la deuxième à être signée sur l'Île de Montréal à la suite des défusions de municipalités;

CONSIDÉRANT que cette convention permet une plus grande souplesse dans l'organisation du travail pour la Ville;

CONSIDÉRANT que des augmentations de salaires de 2,5% sont prévues pour chacune des années de la convention à l'exception de la dernière qui prévoit une augmentation de 3 %.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la convention collective conclue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et la Ville de Montréal-Est, selon les conditions et dispositions qui y sont énoncées, dont la signature s'est tenue le 22 mai 2008;

De ratifier les signatures, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, du maire, monsieur Yvon Labrosse, du directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay et du directeur des Travaux publics, monsieur David Chartier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200806165 CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUE POUR FINANCER LEURS ACTIVITÉS

(10.1) CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 10 juin 2008 faisant suite à une demande de madame Gisèle St-Cyr, sollicitant une contribution financière.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'allouer une contribution financière de 1 000,00 \$ à la Société d'habitation de la sclérose en plaques pour la tenue de leurs activités annuelles ainsi que pour défrayer les coûts de remplacements des actifs qui leur ont été volés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806166 PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE DE MONTRÉAL-EST – P.A.T. - TOURNOI DE GOLF

(10.2) CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 10 juin 2008 faisant suite à une demande de participation au tournoi de golf organisé par le Club optimiste de Montréal-Est – P.A.T., lequel est organisé afin de financer les activités de ce club.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf organisé par le Club optimiste de Montréal-Est – P.A.T. qui aura lieu le 2 juillet prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806167 CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS POUR L'ORGANISATION DU BAL DES AÎNÉS

(10.3) CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 10 juin 2008 faisant suite à une demande de mesdames Gisèle Pomerleau et Huguette Sénéchal, sollicitant une contribution financière pour l'organisation du « Bal des aînés » qui aura lieu le 28 septembre prochain.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'allouer une contribution financière de 500,00 \$ au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles en faveur de la Table de concertation des aînés de Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est pour l'organisation du « Bal des aînés ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806168 CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE L'ORGANISME CUISTOTS DE LA SOUPE POUR FINANCER LEURS ACTIVITÉS

(10.4) CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 9 juin 2008 faisant suite à une demande monsieur Gaston Gervais, sollicitant une contribution financière.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par M. le conseiller Roger Lachapelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'allouer une contribution financière de 500,00 \$ en faveur de l'organisme « Les cuistots de la soupe » pour le financement des activités de loisirs pour les résidents de la Maison Évelyne Opal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RELATIONS PUBLIQUES

CM-200806169 DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – TAXATION DES COURS DE TRIAGE

(11.1) CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal-Est a reçu une demande d'appui pour que soit abrogé le régime fiscal préférentiel, introduit en 1992, applicable pour les cours ferroviaires au Québec;

CONSIDÉRANT que ce régime fait bénéficier d'un allègement fiscal important (40% du taux normalement applicable) aux compagnies ferroviaires et occasionne de ce fait un manque à gagner annuel pour la Ville de Montréal-Est et pour l'agglomération;

CONSIDÉRANT que, depuis 1992, les évaluations des cours de triages, n'ont pas augmenté de la même façon que l'évaluation des autres propriétés.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'appuyer la demande de modification qui a été soumise auprès du Gouvernement du Québec par la Ville de Montréal, afin de permettre aux municipalités de taxer les cours de triages à 100%;

De faire parvenir copie de cette résolution au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, au Ministre de la Justice, M. Jacques P. Dupuis, à la députée de Pointe-aux-Trembles, Mme Nicole Léger ainsi qu'à toutes les municipalités liées de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806170 DEMANDE D'INFORMATION CONCERNANT LES ENTENTES CONCLUES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

(11.2) CONSIDÉRANT que, le 3 avril 2008, le conseil de l'agglomération de Montréal a adopté la résolution CG08 0108 dont l'objet est la conclusion de six ententes cadres pour des services professionnels en ressources d'appoint dans le domaine de l'informatique à un prix total approximatif de 37,7 M\$;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne prévoit pas spécifiquement les services devant être rendus ni même si ces services seraient rattachés à des compétences d'agglomération;

CONSIDÉRANT que l'article 65 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001) prévoit que les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des autres compétences;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer que la Ville de Montréal n'impute pas à l'agglomération des dépenses qui sont faites dans l'exercice d'une compétence autre qu'une compétence d'agglomération.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à la Ville de Montréal de fournir à la Ville de Montréal-Est, sur une base mensuelle, la liste des dépenses encourues dans l'application des ententes conclues en vertu de la résolution no CG08 0108 du conseil d'agglomération tout en identifiant celles qui ont été faites dans l'exercice d'une compétence d'agglomération conformément à l'article 65 de la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806171 AMÉLIORATION DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN

(11.3) CONSIDÉRANT les déficiences constatées par les citoyens de Montréal-Est relativement au service de transport en commun sur le territoire de la municipalité quant au nombre et à la fréquence d'autobus sur les trajets 430, 182, 186 et 187.

Il est proposé par Mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par M. le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à la Société de transport de Montréal d'améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire de la Ville de Montréal-Est quant au nombre et à la fréquence d'autobus sur les trajets 430, 182, 186 et 187.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PROCLAMATIONS

13. AFFAIRES NOUVELLES

CM-200806172 APPROBATION DE L'ENTENTE INTITULÉE « REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION »

(13.1) CONSIDÉRANT le mandat donné par le Conseil au directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay, à l'effet de négocier une entente de fin d'emploi avec monsieur Pierre Paquette, à titre de contremaître à la Direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT toutefois que monsieur Paquette possède les atouts pour occuper une poste de journalier permanent syndiqué à la Direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'entente intitulée « reçu-quittance et transaction » intervenue entre les parties.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner l'entente intitulée « reçu-quittance et transaction » telle que négociée et signée, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, par le directeur général par intérim, monsieur Louis Lemay, le tout selon les conditions et dispositions qui y sont énoncées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806173 SUSPENSION POUR UNE PÉRIODE D'UNE SEMAINE – MONSIEUR MARTIN GRAVEL

(13.2) CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du formulaire d'approbation préparé par le Cabinet du maire en date du 9 juin 2008;

CONSIDÉRANT les faits reprochés à monsieur Martin Gravel.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De suspendre monsieur Martin Gravel de ses fonctions, pour une période d'une semaine, laquelle suspension sera servie la semaine du 9 juin 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806174 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE NUMÉRO 712 AFIN D'Y DÉFINIR LE TERME « MAISON DE JEUNES » - PREMIER PROJET

(13.3) CONSIDÉRANT que lors de la séance régulière du 21 avril 2008 était donné l'avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier l'article 1.5.30 du Règlement de régie générale numéro 712 et ses amendements en y supprimant la classe d'usage « Détaillant et véhicules moteurs et de pièces de rechange » et en y remplaçant la classe d'usage « Réparation de véhicules moteurs et station-service » par « Station-service » dans le groupe « Commerce et service » et en y remplaçant la classe d'usage « Site d'utilité publique » par « Site d'utilité publique desservant la communauté locale seulement » dans le groupe « Industrie »;

CONSIDÉRANT que lors de la séance spéciale du 27 mai 2008 était donné l'avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le Règlement de régie générale numéro 712 et ses amendements afin d'y définir le terme « maison de jeunes »;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du premier projet de règlement numéro 712-5 intitulé « Premier projet de règlement omnibus modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage " maison de jeunes " ».

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par M. le conseiller Robert Coutu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage " maison de jeunes " »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806175 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER L'USAGE « MAISON DE JEUNES » AU « GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL » - PREMIER PROJET

(13.4) CONSIDÉRANT que lors de la séance spéciale du 27 mai 2008 était donné l'avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage « maison de jeunes » au « Groupe public et institutionnel »;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du premier projet de règlement de zonage numéro 713-58 intitulé « Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage " maison de jeunes " au " groupe public et institutionnel " ».

Il est proposé par M. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par Mme la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro 713-58 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage " maison de jeunes " au " groupe public et institutionnel " »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200806176 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-00007 – COMPAGNIE AUTO MARIEN – RUE SHERBROOKE EST

(13.5) CONSIDÉRANT la demande de monsieur Denis Lajeunesse à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé sur le lot 2 705 482 du Cadastre du Québec à 1,5 m d'une ligne latérale du terrain alors que le Règlement numéro 713 sur le zonage et ses amendements exige une marge latérale minimale de 4 mètres;

CONSIDÉRANT les recommandations énoncées aux termes du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 mai 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder pour l'immeuble situé sur la rue Sherbrooke, lequel est connu et désigné comme étant le lot 2 705 482 du Cadastre du Québec, une dérogation mineure à l'effet d'y permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 1,5 m au lieu des 4 mètres exigés au Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200806177 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Roger Lachapelle,
Appuyé par Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Me ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 21 juillet 2008 à 19 heures à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

Était absent :

M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général par intérim

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200807178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Gérard Blais

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2008 tel que
modifié par le retrait des points 7.1, 9.3, 9.5 et 11.2 ci-après reproduit :

Ordre du jour

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2008
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. Rapports des commissions
 - 4.1. Dérogation mineure numéro 2008-00007 – 11399, rue Sherbrooke Est – Lot 2 705 482
5. Rapports des services
 - 5.1. Désignation de messieurs Rachid Halhoul et Carlos Lopez – Inspecteurs délégués
 - 5.2. Adoption du plan d'intervention partiel pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et transmission au Ministère des Affaires municipales et des Régions
 - 5.3. Autorisation de réserver des cases de stationnement aux citoyens dans les stationnements municipaux
 - 5.4. Approbation de l'entente intervenue entre l'École St-Octave, le groupe SODEM et la Ville afin de promouvoir l'activité physique et lutter contre le décrochage scolaire
 - 5.5. Approbation de l'augmentation des tarifs des activités et de location du Centre récréatif Edouard-Rivet
 - 5.6. Soutien aux réalisations locales d'Hydro-Québec pour la création d'un carrefour informatique pour étudiants et désignation des responsables

6. Règlements
 - 6.1. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation - Règlements numéros 712-5 et 713-58
 - 6.2. Second projet – Règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage " maison de jeunes " » - Pour adoption
 - 6.3. Second projet – Règlement numéro 713-58 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage " maison de jeunes " au " groupe public et institutionnel " » - Pour adoption
 7. Adjudications de contrats
 - 7.1. Achat de deux tracteurs à trottoir – Soumission DTP2008-007 (**retiré**)
 8. Mandats de services professionnels
 9. Personnel
 - 9.1. Embauche de monsieur Normand Ladouceur à titre de journalier auxiliaire à la Direction des travaux publics
 - 9.2. Embauche de monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier auxiliaire à la Direction des travaux publics
 - 9.3. Embauche de madame Suzanne Boulet à titre d'agent de bureau à la Direction générale (**retiré**)
 - 9.4. Titularisation de monsieur Louis Lemay à la fonction de directeur général de la Ville de Montréal-Est
 - 9.5. Embauche de madame Danielle Dagenais-Granger à titre d'agent de bureau à la Direction des services administratifs (**retiré**)
 10. Demandes de contributions financières
 - 10.1. Contribution financière en faveur de l'organisme « Action secours, vie d'espoir »
 11. Relations publiques
 - 11.1. Demande d'appui à l'effet que les élections scolaire et municipale soient tenues séparément
 - 11.2. Demande d'appui à l'effet de reconduire les quotes-parts actuelles pour le financement des équipements métropolitains (**retiré**)
 12. Proclamations
 13. Affaires nouvelles
- Période de questions relatives à l'ordre du jour
Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200807179

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2008 tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200807180

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 juin 2008 au 15 juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

CM-200807181

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-00007 -- 11399, RUE SHERBROOKE EST - LOT 2 705 482

4.1

Considérant la demande de monsieur Denis Lajeunesse à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé sur le lot 2 705 482 du Cadastre du Québec à 1,5 m d'une ligne latérale du terrain alors que le Règlement numéro 713 sur le zonage et ses amendements exige une marge latérale minimale de 4 mètres;

Considérant les recommandations énoncées aux termes du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 mai 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder pour l'immeuble situé sur la rue Sherbrooke, lequel est connu et désigné comme étant le lot 2 705 482 du Cadastre du Québec, une dérogation mineure à l'effet d'y permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 1,5 m au lieu des 4 mètres exigés au Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200807182

DÉSIGNATION DE MESSIEURS RACHID HALHOUL ET CARLOS LOPEZ – INSPECTEURS DÉLÉGUÉS

5.1

Considérant que messieurs Rachid Halhoul, technicien en génie civil, et Carlos Lopez, préposé à l'émission des permis, agissent à titre d'inspecteurs à la direction des services techniques;

Considérant que ces derniers émettent, au besoin, des constats d'infraction en vertu des articles 2.2, 2.3 et 9.2 du règlement de régie générale numéro 712.

Considérant que les inspecteurs délégués doivent être désignés par le conseil afin que les constats d'infraction émis par eux soient valides.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De désigner messieurs Rachid Halhoul et Carlos Lopez à titre d'inspecteurs délégués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200807183

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION PARTIEL POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

5.2

Considérant qu'en novembre 2002, le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'eau;

Considérant que l'un des objectifs de cette politique est d'inciter les municipalités à renouveler les conduites d'aqueduc et d'égout de leur territoire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire obtenir une aide financière du Ministère des Affaires municipales et des Régions pour la réalisation de travaux d'infrastructures;

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'adopter le plan d'intervention partiel pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et de soumettre ledit plan au Ministère des Affaires municipales et des Régions pour son approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200807184

AUTORISATION DE RÉSERVER DES CASES DE STATIONNEMENT AUX CITOYENS DANS LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

5.3

Considérant la demande de plusieurs citoyens afin d'utiliser les stationnements municipaux, et ce, au-delà des heures permises;

Considérant la rareté d'espaces de stationnement dans la voie publique, et ce, plus particulièrement pour les gens habitant l'Avenue Broadway, entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert ainsi que ceux habitant le secteur à l'intersection des rues Georges-V et Notre-Dame.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Gérard Blais

D'autoriser la réservation des cases de stationnement aux citoyens dans le stationnement municipal situé sur la rue Broadway au sud de la voie ferrée sur demande d'une vignette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200807185

APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE L'ÉCOLE ST-OCTAVE, LE GROUPE SODEM ET LA VILLE AFIN DE PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

5.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire promouvoir l'activité physique et lutter contre le décrochage scolaire.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'entériner l'entente intervenue entre l'École St-Octave, le groupe SODEM et la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200807186

APPROBATION DE L'AUGMENTATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS ET DE LOCATION DU CENTRE RÉCRÉATIF EDOUARD-RIVET

5.5

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'approuver l'augmentation des tarifs des activités et des locations du Centre récréatif Edouard-Rivest;

De conserver le demi-tarif pour les résidents et les employés;

D'inclure l'aréna dans les locations de salles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200807187

SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA CRÉATION D'UN CARREFOUR INFORMATIQUE POUR ÉTUDIANS ET DÉSIGNATION DES RESPONSABLES

5.6

Il est proposé par m. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'autoriser la création d'un carrefour informatique pour étudiants en collaboration avec un projet de soutien des réalisations locales d'Hydro-Québec;

De désigner le directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, ainsi que l'agent aux communications à la Direction des communications, monsieur Michel Harnois, respectivement à titre de responsable et responsable substitut pour ledit projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200807188

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENTS NUMÉROS 712-5 ET 713-58

6.1

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 juillet 2008 pour le règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements ».

CM-200807189

SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 712-5 INTITULÉ « RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) NUMÉRO 712 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL ET DE DÉFINIR L'USAGE " MAISON DE JEUNES " »

6,2

Considérant l'adoption du premier projet de règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage " maison de jeunes " » lors de la séance du 16 juin 2008;

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 14 juillet 2008 suite à un avis public publié dans le journal L'Avenir du 2 juillet 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter le second projet de règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage " maison de jeunes " ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200807190

SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-58 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER L'USAGE " MAISON DE JEUNES " AU " GROUPE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL " »

6,3

Considérant l'adoption du premier projet de règlement numéro 713-58 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage " maison de jeunes " au " groupe public et institutionnel " » lors de la séance du 16 juin 2008;

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 14 juillet 2008 suite à un avis public publié dans le journal L'Avenir du 2 juillet 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-58 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage " maison de jeunes " au " groupe public et institutionnel " ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

ACHAT DE DEUX TRACTEURS À TROTTOIR - SOUMISSION DTP2008-007

7,1

Retiré.

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

CM-200807191

EMBAUCHE DE MONSIEUR NORMAND LADOUCEUR À TITRE DE JOURNALIER AUXILIAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9,1

Considérant que suite à l'affichage du poste de journalier auxiliaire à la Direction des travaux publics, six candidats ont été convoqués en entrevue;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Louis Lemay, directeur général par intérim, à l'effet d'embaucher monsieur Normand Ladouceur audit poste.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'embaucher monsieur Normand Ladouceur à titre de journalier auxiliaire, groupe 6, à la Direction des travaux publics à compter du 7 juillet 2008, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus, telles qu'établies à leur convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200807192

EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE GAUTHIER À TITRE DE JOURNALIER AUXILIAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9,2

Considérant que suite à l'affichage du poste de journalier auxiliaire à la Direction des travaux publics, six candidats ont été convoqués en entrevue;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Louis Lemay, directeur général par intérim, à l'effet d'embaucher monsieur Stéphane Gauthier audit poste.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'embaucher monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier auxiliaire, groupe 6, à la Direction des travaux publics à compter d'une date à déterminer, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus, telles qu'établies à leur convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MADAME SUZANNE BOULET À TITRE D'AGENT DE BUREAU À LA DIRECTION GÉNÉRALE

9,3

Retiré.

CM-200807193

TITULARISATION DE MONSIEUR LOUIS LEMAY À LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

9,4

Considérant la décision de la Commission des relations du travail dans le dossier de monsieur André Billette contre la Ville de Montréal-Est;

Considérant que monsieur Louis Lemay occupe déjà la fonction de directeur général par intérim, et ce, depuis le 10 décembre 2007;

Considérant que le conseil est très satisfait des services rendus par monsieur Louis Lemay à titre de directeur général par intérim et qu'il estime que ce dernier a les qualités requises pour occuper cette fonction, et ce, de façon permanente.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De titulariser monsieur Louis Lemay à la fonction de directeur général de la Ville de Montréal-Est;

D'embaucher monsieur Louis Lemay à durée indéterminée à compter du 21 juillet 2008, avec un salaire annuel de 100 000 \$;

Les conditions de travail et les avantages sociaux sont régis par la Politique des cadres de la Ville de Montréal-Est, et ce, jusqu'à ce qu'intervienne un contrat de travail entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MADAME DANIELLE DAGENAI-GRANGER À TITRE D'AGENT DE BUREAU À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

9,5

Retiré.

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200807194

CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE L'ORGANISME « ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR »

10,1

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, monsieur Daniel Fournier, datée du 7 juillet 2008 faisant suite à une demande madame Pierrette Joly, sollicitant une contribution financière.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'allouer une contribution financière de 5 000,00 \$ en faveur de l'organisme « Action secours, vie d'espoir » pour le financement de leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

CM-200807195

DEMANDE D'APPUI À L'EFFET QUE LES ÉLECTIONS SCOLAIRE ET MUNICIPALE SOIENT TENUES SÉPARÉMENT

11,1

Considérant que la ministre québécoise de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déposé l'avant-projet de la loi 88 modifiant les lois régissant les commissions scolaires publiques et les élections scolaires;

Considérant que la ministre a indiqué qu'elle étudierait un projet de fusion des élections scolaire et municipale;

Considérant que lors des élections scolaires, il y a des listes électorales anglaises et françaises distinctes, ce qui créerait de la confusion aux bureaux de scrutin;

Considérant que, lors des élections municipales de 2005, des problèmes importants et des retards ont été vécus dans les bureaux de scrutin;

Considérant que tant les élections municipales que les élections scolaires méritent que l'on accorde l'attention appropriée aux candidats et aux enjeux qui sont en cause;

Considérant que la fusion de ces élections serait injuste pour les candidats et les électeurs.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De demander au gouvernement du Québec de continuer à assurer que les élections municipales et les élections scolaires soient tenues séparément et qu'elles ne se tiennent pas à la même date;

De faire parvenir une copie de cette résolution à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des municipalités de banlieue, à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, au président du comité chargé d'étudier le projet de loi 88, monsieur Pierre Archand et à la députée de Pointe-aux-Trembles, madame Nicole Léger.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'APPUI À L'EFFET DE RECONDUIRE LES QUOTES-PARTS ACTUELLES POUR LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

11,2

Retiré.

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

**PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES
CITOYENNES ET DES CITOYENS**

CM-200807196

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par m. le conseiller Gérard Blais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Est
tenue le 28 juillet 2008 à 17 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame**

Étaient présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Étaient absents :

Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Monsieur Roger Lachapelle, conseiller – district 5
Monsieur Gérard Blais, conseiller – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE, MAIRE.

Était également présent :

Maître Roch Sergerie, greffier

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : CM-200807197
Ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

6. Règlements

6.1 Règlement amendant le *Règlement de régie générale numéro 712* et ses amendements afin de retirer les classes d'usages « Entreposage extérieur » et « Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs » du 2e alinéa de l'article 1.5.30 — avis de motion

6.2 Règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 713* et ses amendements afin d'interdire l'usage « entreposage de véhicules moteurs » dans la classe d'usages « Entreposage extérieur », de modifier l'article 3.2.5.6 par l'abrogation du paragraphe 6, de modifier l'article 3.2.5.7 pour y autoriser l'usage « Entreposage de véhicules moteurs » et de modifier la grille de spécifications par le retrait de la classe d'usages « Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs » de la zone numéro 7 – avis de motion

7. Adjudications de contrats

7.1 Achat de deux tracteurs à trottoir – Soumission DTP2008-007

Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENTS

Résolution : CM-200807198
Avis de motion
(6.1)

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement amendant le *Règlement de régie générale numéro 712* et ses amendements afin de retirer les classes d'usages « Entreposage extérieur » et « Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs » du 2e alinéa de l'article 1.5.30.

Résolution : CM-200807199
Avis de motion
(6.2)

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 713* et ses amendements afin d'interdire l'usage « entreposage de véhicules moteurs » dans la classe d'usages « Entreposage extérieur », de modifier l'article 3.2.5.6 par l'abrogation du paragraphe 6, de modifier l'article 3.2.5.7 pour y autoriser l'usage « Entreposage de véhicules moteurs » et de modifier la grille de spécifications par le retrait de la classe d'usages « Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs » de la zone numéro 7.

7. ADJUDICATIONS DE CONTRATS

Résolution : CM-200807200
Achat de deux tracteurs à trottoir
(7.1)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'achat de deux tracteurs à trottoir, lequel a paru dans le journal *Avenir de l'Est* le 11 juin 2008 et sur le SE@O le 10 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 juin 2008 à 10h ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David Chartier à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier et d'adjuger le contrat pour l'achat de deux tracteurs à trottoir à l'entreprise **Lavaltrac Équipement inc.** pour le prix de 118 902. 05 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres préparés à cette fin par monsieur David Chartier ;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions relatives à l'ordre du jour :

Le citoyen qui assistait à l'assemblée n'a posé aucune question relative à l'ordre du jour.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : CM-200807201
Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 15 min.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

Maître ROCH SERGERIE
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le lundi 18 août 2008 à 19 heures à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4

Étaient absents :

M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5
M. Gérard Blais, conseiller – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général par intérim

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200808202

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2008 tel que
modifié par l'ajout des points 13.1, 13.2 et 13.3 ci-après reproduit :

Ordre du jour

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juillet 2008 et de la séance spéciale du 28 juillet 2008
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapports des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Nomination du maire suppléant — Période du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2008
 - 5.2. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est
 - 5.3. Autorisation de la location de glace à demi-tarif pour les policiers (PDQ 49), pompiers (caserne 8 et résidents de Montréal-Est)
 - 5.4. Adoption d'un projet de sécurisation de la rue Prince-Albert
6. **Règlements**
 - 6.1. Avis de motion - Projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 et ses amendements afin de créer la classe d'usage « Commerce de gros », laquelle regroupera des usages commerciaux qui nécessitent de grandes superficies pour l'exercice de leurs activités tels que les entrepreneurs en construction, en excavation, en terrassement, en location de machinerie et d'équipement lourd, etc., lesquels seront autorisés dans les zones 5, 6, 7, 9, 10, 11, 50, 51 et 56
 - 6.2. Avis de motion - Projet de règlement concernant la direction de circulation sur certaines rues de la Ville de Montréal-Est incluant la rue Des Vétérans
 - 6.3. Adoption du premier projet - Règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules moteurs »

- 6.4. Adoption du premier projet - Règlement numéro 712-6 intitulé « Règlement amendant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages " Entreposage extérieur " et " Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs " de l'article 1.5.30 »
 - 6.5. Adoption du premier projet - Règlement numéro 712-6 intitulé « Règlement amendant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages " Entreposage extérieur " et " Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs " de l'article 1.5.30 »
 - 6.6. Adoption - Règlement numéro 713-58 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage " maison de jeunes " au " groupe public et institutionnel " »
 - 6.7. Adoption - Règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage " maison de jeunes " »
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Achat d'une chargeuse sur roues - Soumission DTP2008-10
 - 7.2. Achat d'une niveleuse automotrice - Soumission DTP2008-11
 - 8. Mandats de services professionnels**
 - 9. Personnel**
 - 9.1. Confirmation - Permanence de monsieur Rachid Halhoul - Technicien en génie civil à la Direction des services techniques
 - 9.2. Confirmation - Permanence de madame Lise Blais - Agente de bureau principale à la Direction des services administratifs
 - 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Contribution financière en faveur du Club social des cols bleus
 - 11. Relations publiques**
 - 11.1. Demande au gouvernement du Québec d'adopter une loi permettant aux médecins détenant une licence de pratique aux États-Unis de pratiquer dans la province de Québec
 - 12. Proclamations**
 - 13. Affaires nouvelles**
 - 13.1. Réaménagement du parc John-M.-Kennedy - Soumission DST-2008-05
 - 13.2. Réfection de l'Avenue Broadway - Annulation
 - 13.3. Dépôt - Liste des personnes engagées suivant les dispositions du Règlement R14-103 sur la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés
- Période de questions relatives à l'ordre du jour
Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200808203

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juillet 2008 et de la séance spéciale du 28 juillet 2008.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juillet 2008 et de la séance spéciale du 28 juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200808204

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 juillet 2008 au 15 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 RAPPORT DES COMMISSIONS

5 RAPPORTS DES SERVICES

CM-200808205 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2008

5.1 Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 « Règlement concernant la régie interne du conseil de Ville de Montréal-Est » à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant à tous les 4 mois ;

Considérant que le terme de madame la conseillère Sylvie Dauphinais à titre de mairesse suppléante se termine le 31 août 2008 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2008.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De nommer monsieur le conseiller Alain Dion à titre de maire suppléant pour la période du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808206 MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

5.2 Considérant qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, le directeur général a autorité sur tous les fonctionnaires et employés de la municipalité, et ce, à titre de gestionnaire des ressources humaines.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

De modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est afin que la Division des ressources humaines relève dorénavant de la Direction générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808207 AUTORISATION DE LA LOCATION DE GLACE À DEMI-TARIF POUR LES POLICIERS (PDQ 49) ET POMPIERS (CASERNE 8)

5.3 Considérant la demande adressée par messieurs Bruno Bédard (Caserne numéro 8) du Service d'incendie de Montréal, Dominique Leclerc (PDQ numéro 49) du Service de police de Montréal ainsi que Maurice Piché, représentant les policiers retraités afin que la Ville de Montréal-Est reconduise la tarification qui leur a été consentie pour l'utilisation de la glace au Centre récréatif Édouard-Rivet les mercredis et vendredis de 9 h 00 à 10 h 30 pour la pratique du hockey ;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, de reconduire la tarification applicable aux pompiers de la caserne 8 de Montréal-Est, aux policiers du poste de quartier numéro 49 et aux policiers retraités pour l'utilisation de la glace du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la pratique du hockey. Ce tarif équivaut à la moitié du tarif normalement déboursé pour l'utilisation de cet équipement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808208 ADOPTION D'UN PROJET DE SÉCURISATION DE LA RUE PRINCE-ALBERT

5.4 Considérant l'analyse de circulation dans le quadrilatère des rues Monarque, Marien, Notre-Dame et Prince-Albert réalisée par l'entreprise Genivar ;

Considérant que le conseil estime que, pour sécuriser la circulation sur lesdites rues, il est préférable de retenir l'option B de la proposition finale telle que présentée audit document consistant en la fermeture d'un tronçon de la rue Prince-Albert ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau,

ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint, et de décréter la fermeture d'un tronçon de la rue Prince-Albert situé entre les rues Lesage et Lelièvre ;

D'autoriser monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics, à procéder à l'installation d'une signalisation à cet effet ;

D'autoriser également l'aménagement d'obstacles sur les rues Durocher, Lelièvre et Grande-Allée afin d'y sécuriser la circulation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 RÈGLEMENTS

CM-200808209 **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS**

6.1 Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance ultérieure du conseil, à l'effet d'amender le Règlement sur le zonage numéro 713 et ses amendements afin de créer la classe d'usage « Commerce de gros », laquelle regroupera des usages commerciaux qui nécessitent de grandes superficies pour l'exercice de leurs activités tels que les entrepreneurs en construction, en excavation, en terrassement, en location de machinerie et d'équipement lourd, etc., lesquels seront autorisés dans les zones 5, 6, 7, 9, 10, 11, 50, 51 et 56.

CM-200808210 **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIRECTION DE CIRCULATION SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST INCLUANT LA RUE DES VÉTÉRANS**

6.2 Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance ultérieure du conseil, concernant la direction de circulation sur certaines rues de la Ville de Montréal-Est incluant la rue Des Vétérans.

CM-200808211 **ADOPTION DU PREMIER PROJET — RÈGLEMENT NUMÉRO 713-59 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 713 AINSI QUE SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES MOTEURS**

6.3 Considérant que lors de la séance spéciale du 28 juillet 2008 était donné l'avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'interdire l'usage « Entreposage de véhicules moteurs » dans la classe d'usages « Entreposage extérieur », de modifier l'article 3.2.5.6 par l'abrogation du paragraphe 6, de modifier l'article 3.2.5.7 pour y autoriser l'usage « Entreposage de véhicules moteurs » et de modifier la grille de spécifications par le retrait de la classe d'usages « Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs » de la zone numéro 7 » ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le Règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules moteurs ».

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le Règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules moteurs » ;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808212

**ADOPTION DU PREMIER PROJET — RÈGLEMENT NUMÉRO 712-6
— RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS)
NUMÉRO 712 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LES
USAGES « ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR » ET « ENTREPOSAGE OU
RECYCLAGE DE PIÈCES DE VÉHICULES MOTEURS » DE
L'ARTICLE 1-5-30**

6.4

Considérant que lors de la séance spéciale du 28 juillet 2008 était donné l'avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet d'amender le Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages « Entreposage extérieur » et « Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs » du 2e alinéa de l'article 1-5-30 » ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement numéro 712-6 intitulé « Règlement amendant le Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages “Entreposage extérieur” et “Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs” de l'article 1-5-30 ».

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter le premier projet de règlement numéro 712-6 intitulé « Règlement amendant le Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages “Entreposage extérieur” et “Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs” de l'article 1-5-30 » ;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808213

ADOPTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 713-57

6.5

Considérant l'adoption du second projet de règlement numéro 713-57 intitulé « Règlement de zonage à l'effet de modifier les grilles de spécifications du règlement de zonage de façon à interdire les bars, les salles de spectacles ainsi que les discothèques dans la zone numéro 35 du règlement de zonage numéro 713 et ses amendements » le 21 avril 2008 ;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par ce règlement n'a été reçue à la Ville de Montréal-Est en temps opportun ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter le règlement numéro 713-57 intitulé « Règlement de zonage à l'effet de modifier les grilles de spécifications du règlement de zonage de façon à interdire les bars, les salles de spectacles ainsi que les discothèques dans la zone numéro 35 du règlement de zonage numéro 713 et ses amendements ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808214

ADOPTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 713-58

6.6

Considérant l'adoption du second projet de règlement numéro 713-58 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage “maison de jeunes” au “groupe public et institutionnel” » le 21 juillet 2008 ;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par ce règlement n'a été reçue à la Ville de Montréal-Est en temps opportun ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter le règlement numéro 713-58 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin d'ajouter l'usage "maison de jeunes" au "groupe public et institutionnel" ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808215

ADOPTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 712-5

6.7

Considérant l'adoption du second projet de règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage "maison de jeunes" » le 21 juillet 2008 ;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par ce règlement n'a été reçue à la Ville de Montréal-Est en temps opportun ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter le règlement numéro 712-5 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives au coefficient d'occupation du sol et de définir l'usage "maison de jeunes" ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200808216

ACHAT D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES — SOUMISSION DTP2008-10

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour l'achat d'une chargeuse sur roues publiée sur le site internet SE@O le 15 juillet 2008 ainsi que dans l'édition du journal Constructo le 15 juillet 2008 et du journal L'Avenir de l'Est le 16 juillet 2008, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics ;

Considérant que cinq soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 août 2008 à 10 heures ;

Considérant que la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Équipements G. Comeau inc., n'est pas conforme aux exigences édictées aux documents d'appel d'offres quant à la force du moteur, du planétaire et de certaines caractéristiques du moteur ;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat pour l'achat d'une chargeuse sur roues avec les garanties prolongées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Nortrax, au prix de sa soumission, soit 213 472 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DTP2008-10 ;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808217

ACHAT D'UNE NIVELEUSE AUTOMOTRICE — SOUMISSION DTP2008-11

7.2

Considérant la demande de soumissions publiques pour l'achat d'une niveleuse automotrice publiée sur le site internet SE@O le 15 juillet 2008 ainsi que dans l'édition du journal Constructo le 15 juillet 2008 et du journal L'Avenir de l'Est le 16 juillet 2008, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics ;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 août 2008 à 10 heures ;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ingénieur et directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat pour l'achat d'une niveleuse automotrice avec les garanties prolongées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Nortrax, au prix de sa soumission, soit 249 865,63 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DTP2008-11 ;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9 PERSONNEL

CM-200808218 CONFIRMATION — PERMANENCE DE MONSIEUR RACHID HALHOUL — TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL À LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9.1 Considérant la recommandation de madame Carole Michelin, c. g.a., trésorière, directrice générale adjointe et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est à l'effet que monsieur Rachid Halhoul a complété avec succès sa période d'essai ;

Considérant que monsieur Halhoul répond à l'ensemble des exigences édictées à l'article 6.03 de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal — SCFP pour les cols blancs.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

De confirmer la permanence de monsieur Rachid Halhoul au poste de technicien en génie civil à la Direction des services techniques, et ce, rétroactivement au 25 février 2008, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal — SCFP pour les cols blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808219 CONFIRMATION — PERMANENCE DE MADAME LISE BLAIS — AGENTE DE BUREAU PRINCIPALE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

9.2 Considérant la recommandation de madame Carole Michelin, c. g.a., trésorière, directrice générale adjointe et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est à l'effet que madame Lise Blais a complété avec succès sa période d'essai au poste d'agente de bureau principale, groupe 8 ;

Considérant que madame Lise Blais répond à l'ensemble des exigences édictées à l'article 6.03 de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal — SCFP pour les cols blancs.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De confirmer la permanence de madame Lise Blais au poste d'agente de bureau principale à la Direction des services administratifs, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal — SCFP pour les cols blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200808220

CONTRIBUTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DU CLUB SOCIAL DES COLS BLEUS

10.1

Considérant que le Club social des cols bleus sollicite une contribution financière pour défrayer une partie des dépenses reliées à leur tournoi de pêche ;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, et d'allouer une contribution financière de 200,00 \$ au Club social des cols bleus pour l'organisation de leur tournoi de pêche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

CM-200808221

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ADOPTER UNE LOI PERMETTANT AUX MÉDECINS DÉTENANT UNE LICENCE DE PRATIQUE AUX ÉTATS-UNIS DE PRATIQUER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

11.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est reconnaît que la province de Québec souffre d'un manque de médecins praticiens autorisés pour répondre à la demande croissante en services médicaux ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est croit que les besoins en services médicaux ne feront qu'augmenter à mesure que la population vieillit ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a été informée que de nombreux médecins praticiens, sont nés, ont grandi au Québec et possèdent une licence de pratique médicale pour l'ensemble des États-Unis ne peuvent obtenir une licence pour pratiquer la médecine dans la province de Québec ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a été informée que différents établissements hospitaliers sont incapables de recruter d'autres médecins licenciés aux États-Unis en raison des règles établies par le Collège des médecins du Québec ;

Considérant que le gouvernement de l'Ontario a récemment modifié ses règles afin de permettre aux médecins licenciés aux États-Unis d'obtenir une licence de cette province afin de pouvoir y pratiquer ;

Considérant que d'autres provinces, telles que l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont des dispositions similaires ;

Considérant que la qualité de l'éducation aux États-Unis et les normes exigées pour y obtenir une licence sont de niveau comparable, et que de ce fait, la province de Québec aurait avantage à reconnaître cette licence afin de profiter d'un plus grand bassin de médecins souhaitant pratiquer ici ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est croit que le gouvernement provincial devrait, dans l'intérêt de tous les Québécois, adopter une loi afin de reconnaître le droit des médecins qui ont une licence permettant d'exercer la médecine aux États-Unis d'obtenir facilement une licence pour pratiquer au Québec.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De demander, au nom du conseil municipal :

Au gouvernement du Québec d'adopter une loi similaire à celle qui a été adoptée récemment par la province de l'Ontario afin de permettre aux médecins qui possèdent une licence de pratique aux États-Unis d'obtenir immédiatement une licence pour pratiquer la médecine dans la province de Québec ;

Au Collège des médecins du Québec d'éliminer immédiatement les barrières qu'il a créées pour empêcher les médecins licenciés aux États-Unis d'obtenir une licence pour pratiquer la médecine dans la province de Québec ;

Au gouvernement du Québec et au Collège des médecins du Québec de faire un effort particulier en vue de faciliter le retour de tout médecin licencié aux États-Unis étant né ou ayant grandi au Québec, en mettant en place un processus simple et rapide pour l'obtention d'une licence pour pratiquer dans la province ;

De transmettre une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre de la santé, à la députée de Pointe-aux-Trembles à l'Assemblée nationale, aux autres députés de l'île de Montréal, à toutes les municipalités des agglomérations de Montréal et de Longueuil ainsi qu'à la Ville de Laval.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

CM-200808222

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JOHN-M.-KENNEDY — SOUMISSION DST-2008-05

13.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour le réaménagement du parc John-M.-Kennedy publiée sur le site internet SE@O le 24 juillet 2008 ainsi que dans l'édition du journal Constructo le 24 juillet 2008 et du journal L'Avenir de l'Est le 30 juillet 2008, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par la firme Plani-Cité ;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2008 à 10 heures ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint, et d'adjuger le contrat pour le réaménagement du parc John-M.-Kennedy, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les entrepreneurs Bucaro inc. au montant de sa soumission, soit 1 283 010,33 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DST-2008-05 ;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution ;

Sur cette proposition, le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major

À VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Robert Coutu.

ADOPTION À LA MAJORITÉ

CM-200808223

RÉFECTION DE L'AVENUE BROADWAY — ANNULATION

13.2

Considérant la demande de soumissions publiques pour la réfection de l'Avenue Broadway publiée sur le site internet SE@O le 24 juillet 2008 ainsi que dans l'édition du journal Constructo le 24 juillet 2008 et du journal L'Avenir de l'Est le 30 juillet 2008, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par la firme CIMA ;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 août 2008 à 10 heures ;

Considérant la recommandation défavorable de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint spécifiant que les prix soumissionnés excèdent sensiblement le montant budgété pour ces travaux.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint, et de rejeter l'ensemble des soumissions déposées pour le projet de réfection de l'Avenue Broadway ;

De mandater monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques et directeur général adjoint afin de réétudier le projet et de procéder à de nouvelles demandes de soumissions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES SUIVANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT R14-103 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

13.3

Dépôt par le greffier de la liste des personnes engagées suivant les dispositions du Règlement R14-103 sur la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.

PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200808224

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 30 min.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le vendredi 29 août 2008 à 16 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

Était absent :

M. Gérard Blais, conseiller – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Était également présent :

Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 16 heures.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200808225

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 août 2008 tel que
soumis, et ci-après reproduit :

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
 - 5. Rapports des services**
 - 5.1. Démission du conseiller du district numéro 6
 - 5.2. Détermination du jour du scrutin de l'élection partielle
 - 9. Personnel**
 - 9.1. Embauche de madame Madeleine Gaumond à titre d'agent de bureau à la Direction générale
 - 9.2. Embauche de madame Diane Cloutier à titre d'agent de bureau à la Direction des services administratifs
- Période de questions relatives à l'ordre-du-jour.

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 RAPPORTS DES SERVICES

CM-200808226

**DÉMISSION DE MONSIEUR GÉRARD BLAIS À TITRE DE
CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 6**

5.1 Considérant la réception le 27 août 2008, par le président d'élection et greffier, de la démission de monsieur Gérard Blais, conseiller municipal pour le district numéro 6 de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

De prendre acte du dépôt, séance tenante, par Me Roch Sergerie, président d'élection et greffier de la lettre de démission de monsieur Gérard Blais à titre de conseiller municipal de la Ville de Montréal-Est et de constater la vacance du poste de conseiller pour le district numéro 6.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808227

DÉTERMINATION DU JOUR DU SCRUTIN DE L'ÉLECTION PARTIELLE

5.2

Considérant les dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités qui stipulent qu'une vacance, constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour la prochaine élection régulière, doit être comblée par une élection partielle.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

De fixer le jour du scrutin de l'élection partielle au dimanche 19 octobre 2008 pour le poste de conseiller municipal du district numéro 6 de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9

PERSONNEL

CM-200808228

EMBAUCHE DE MADAME MADELEINE GAUMOND À TITRE D'AGENT DE BUREAU AUXILIAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

9.1

Considérant qu'il y a lieu de combler un poste d'agent de bureau à la Direction générale puisqu'il est vacant;

Considérant qu'à la suite du processus de sélection, il apparaît que madame Madeleine Gaumond a le profil pour occuper ledit poste;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Louis Lemay, directeur général, à l'effet d'embaucher madame Madeleine Gaumond audit poste.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'embaucher madame Madeleine Gaumond au poste d'agent de bureau auxiliaire à la Direction générale, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs établies par la convention collective actuellement en vigueur. Le traitement salarial de madame Madeleine Gaumond est fixé au minimum de l'échelle, telle qu'établie par ladite convention collective, pour le groupe de traitement 5. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite par celle-ci et à la satisfaction de la Ville de Montréal-Est d'un examen médical ainsi que d'une vérification de crédit et de ses antécédents judiciaires;

De mandater monsieur Louis Lemay, directeur général, afin de déterminer la date d'entrée en fonction de madame Madeleine Gaumond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200808229

EMBAUCHE DE MADAME DIANE CLOUTIER À TITRE D'AGENT DE BUREAU À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

9.2

Considérant qu'il y a lieu de combler un poste d'agent de bureau à la Direction des services administratifs puisqu'il est vacant;

Considérant qu'à la suite du processus de sélection, il apparaît que madame Diane Cloutier a le profil pour occuper ledit poste;

Considérant la recommandation formulée par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à l'effet d'embaucher madame Diane Cloutier audit poste.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'embaucher madame Diane Cloutier au poste d'agent de bureau à la Direction des services administratifs, le tout suivant les conditions de travail des employés cols blancs établies par la convention collective actuellement en vigueur. Le traitement salarial de madame Diane Cloutier est fixé au minimum de l'échelle, telle qu'établie par ladite convention collective, pour le groupe de traitement 5. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite par celle-ci et à la satisfaction de la Ville de Montréal-Est d'une période probatoire de 6 mois, d'un examen médical et d'une vérification de crédit et de ses antécédents judiciaires;

De mandater monsieur Louis Lemay, directeur général, afin de déterminer la date d'entrée en fonction de madame Diane Cloutier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES
CITOYENNES ET DES CITOYENS**

CM-200808230

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 16 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 15 septembre 2008 à 19 heures à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4

Étaient absents :

Mme Monique Major, conseillère – district 2
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200809231

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2008 tel que modifié par l'ajout des points 13.1 à 13.6 ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2008 et des séances spéciales du 28 juillet 2008 et 29 août 2008
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapports des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Adoption et mise en vigueur de la « Politique sur la santé et la sécurité au travail »
 - 5.2. Confirmation des conditions d'assurance invalidité de courte durée pour les cadres de la Ville de Montréal-Est
 - 5.3. Demande au gouvernement du Québec d'adopter une disposition législative pour autoriser la Ville de Montréal-Est de financer un montant maximum de 7 615 225 \$ pour le paiement de la dette de l'eau envers la Ville de Montréal conformément à l'article 47 du décret gouvernemental 1229-2005
 - 5.4. Dépôt des activités financières, états des résultats, états des activités d'investissements pour la période du 1er janvier 2008 au 31 août 2008
 - 5.5. Mandat à madame Carole Michelin, c.g.a., trésorière et directrice des services administratifs, pour le renouvellement des assurances dommages pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009
6. **Règlements**
 - 6.1. Avis de motion - Projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 et ses amendements
7. **Adjudications de contrats**
8. **Mandats de services professionnels**
9. **Personnel**
 - 9.1. Modification du dispositif de la résolution CM-200807192 afin d'indiquer la date d'embauche de monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier auxiliaire à la Direction des travaux publics au 29 juillet 2008 au lieu du 9 juillet 2008
 - 9.2. Dépôt - Liste des personnes engagées suivant les dispositions du Règlement R14-103 sur la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés
10. **Demandes de contributions financières**
11. **Relations publiques**

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1 Servitude en faveur de messieurs Marco Pizzi, Paolo Petrilli et Michel Gingras
 - 13.2. Tarification pour la rémunération du personnel électoral
 - 13.3. Resurfaçage de chaussée par revêtement en couche mince - DST-2008-09
 - 13.4. Réfection de l'avenue Broadway - DST-2008-01
 - 13.5. Réfection des douches - Centre récréatif Édouard-Rivet - DST-2008-12
 - 13.6. Projet communautaire conjoint entre la Ville de Montréal-Est et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île
- Période de questions relatives à l'ordre du jour
Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200809232

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2008 et des séances spéciales du 28 juillet 2008 et 29 août 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2008 et des séances spéciales du 28 juillet 2008 et 29 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200809233

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 19 août 2008 au 15 septembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200809234

ADOPTION DE LA « POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL »

5.1

Considérant que, par le biais de la Politique sur la santé et la sécurité au travail, la Ville de Montréal-Est désire souligner toute l'importance qu'elle accorde à la santé et à la sécurité de ses employés;

Considérant que cette politique implique un engagement clair des gestionnaires qui ont tous la responsabilité d'en assurer le respect;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en vigueur cette politique et de la faire approuver par les membres du Conseil.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter la Politique sur la santé et la sécurité au travail telle que préparée par monsieur Louis Lemay, directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809235

CONFIRMATION DES CONDITIONS D'ASSURANCE INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE POUR LES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a adopté le 19 mars 2007, par sa résolution CM-200703052, un régime d'assurances collectives pour ses employés cadres;

Considérant qu'il s'agit d'un régime harmonisé pour l'ensemble des employés cadres des villes faisant partie du regroupement, lequel inclut un compte de gestion de santé et une assurance invalidité de courte durée entièrement auto-assurée par l'employeur en date du 1er avril 2007 selon les conditions déjà en vigueur dans l'assurance précédente;

Considérant que, pour maintenir un taux d'assurance-emploi réduit, la Ville doit confirmer l'ensemble des conditions de l'assurance invalidité court terme de ses employés cadres.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

De confirmer les conditions d'assurance invalidité de courte durée entièrement auto-assurée par la Ville de Montréal-Est en date du 1^{er} avril 2007, le tout, tel que décrit dans le rapport préparé en date du 10 septembre 2008 par madame Carole Michelin, c.g.a., trésorière et directrice des services administratifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809236

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ADOPTER UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE POUR AUTORISER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DE FINANCER UN MONTANT MAXIMUM DE 7 615 225 \$ POUR LE PAIEMENT DE LA DETTE DE L'EAU ENVERS LA VILLE DE MONTRÉAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 47 DU DÉCRET GOUVERNEMENTAL 1229-2005

5.3

Considérant que l'article 47 du décret concernant l'agglomération de Montréal numéro 1229-2005 a pour effet que la Ville de Montréal-Est devient responsable des dépenses relatives à toutes dettes contractées par l'ancienne Ville de Montréal avant le 1er janvier 2002 pour les installations servant à la production et à la distribution d'eau potable pour son territoire;

Considérant que la Ville de Montréal a transmis une facture dont le montant s'élève à 7 615 225 \$ à la Ville de Montréal-Est conséquemment à cette disposition;

Considérant que ce décret ne contient aucune disposition permettant à la Ville de Montréal-Est de financer ce montant à partir d'un emprunt à long terme.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De demander au gouvernement du Québec d'adopter une disposition législative afin de permettre à la Ville de Montréal-Est d'emprunter un montant suffisant pour financer la dette de l'eau due à la Ville de Montréal en conséquence de l'application de l'article 47 du décret numéro 1229-2005.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, ÉTATS DES RÉSULTATS, ÉTATS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2008 AU 31 AOÛT 2008

5.4

Dépôt par le greffier des activités financières, états des résultats, états des activités d'investissements pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2008.

CM-200809237

MANDAT À MADAME CAROLE MICHELIN, C.G.A., TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS, POUR NÉGOCIER LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DOMMAGES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

5.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement des villes défusionnées de l'Île de Montréal pour l'achat regroupé d'assurances dommages;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des divers contrats d'assurances dommages de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un responsable pour le suivi de cette entente.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

De mandater madame Carole Michelin, c.g.a., trésorière et directrice des services administratifs, pour négocier le renouvellement des assurances dommages pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 RÈGLEMENTS

CM-200809238 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS

6.1 M. le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de regrouper les zones 38, 39 et 40 en une seule zone et d'y autoriser notamment les usages « Multifamiliale », « Habitation communautaire », « Commerce de voisinage », « Récréation intensive » ainsi que le groupe d'usages « Public et institutionnel ».

7 ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8 MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9 PERSONNEL

CM-200809239 MODIFICATION DU DISPOSITIF DE LA RÉSOLUTION CM-200807192 RELATIVE À L'EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE GAUTHIER

9.1 Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le texte de la résolution CM-200807192 relativement à la date d'embauche de monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier auxiliaire à la Direction des travaux publics.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

De modifier le dispositif de la résolution CM-200807192 intitulée « embauche de monsieur Stéphane Gauthier à titre de journalier auxiliaire à la Direction des travaux publics », afin de remplacer « à compter du 7 juillet 2008 » par le texte suivant : « à compter du 29 juillet 2008 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES SUIVANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT R14-103 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

9.2 Dépôt par le greffier de la liste des personnes engagées suivant les dispositions du Règlement R14-103 sur la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.

10 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

11 RELATIONS PUBLIQUES

12 PROCLAMATIONS

13 AFFAIRES NOUVELLES

CM-200809240 SERVITUDE EN FAVEUR DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 22, 22A ET 22B, AVENUE BROADWAY

13.1 Considérant que messieurs Marco Pizzi, Paolo Petrilli et Michel Gingras ont acquis l'immeuble situé au 22, 22A et 22B, Avenue Broadway constitué du lot 1 251 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Considérant que sur ledit immeuble, la corniche, la gouttière, les appuis des fenêtres, les sorties de la ventilation et les fixtures lumineuses dans le mur sud-ouest empiètent sur un terrain, assiette d'une ruelle, propriété de la Ville de Montréal-Est, tels qu'illustrés sur le certificat de localisation préparé par monsieur Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2006, sous le numéro 40619 de ses minutes;

Considérant qu'à la suite d'une enquête faite auprès du service de sécurité incendie et de la direction des travaux publics, l'empiètement de ces éléments ne nuit pas à leurs activités.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le contrat de servitude avec messieurs Marco Pizzi, Paolo Petrilli et Michel Gingras en faveur de l'immeuble situé au 22, 22A et 22B, Avenue Broadway sur le lot 1 251 851, du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal conditionnellement à ce qu'elle s'éteigne avec la destruction partielle ou totale du bâtiment, le tout tel que plus amplement décrit dans un acte de servitude préparé par Me Aldo Cocciardi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809241

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

13.2

Considérant qu'une élection partielle doit avoir lieu le 19 octobre prochain dans le district numéro 6 de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est estime insuffisant la rémunération fixée pour le personnel électoral telle qu'établie par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections ou de référendums municipaux (L.R.Q. c. E-2.2, r.2);

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) permet à la Ville de bonifier la rémunération du personnel électoral.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

De fixer la rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle du 19 octobre prochain, et ce, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctions	Tarif horaire	B.V.A.	B.V.O.
Commission de révision			
Président de la commission	25.00 \$		
Vice-président de la commission	25.00 \$		
Membre de la commission	25.00 \$		
Secrétaire de la commission	25.00 \$		
Vote par anticipation et scrutin			
Responsable de salle			200.00 \$
Scrutateur		160.00 \$	200.00 \$
Secrétaire		125.00 \$	156.25 \$
T.V.I.			
Président de la table		125.00 \$	156.25 \$
Membre		125.00 \$	156.25 \$
SUBSTITUT : 40.00 \$			
FORMATION : 25.00 \$			

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809242

RESURFAÇAGE DE CHAUSSÉE PAR REVÊTEMENT EN COUCHE MINCE - DST-2008-09

13.3

Considérant l'appel d'offres sur invitation transmise à trois entreprises par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, pour le resurfaçage de chaussée par revêtement en couche mince;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 septembre 2008 dans le cadre de ce projet;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat de resurfaçage de chaussée par revêtement en couche mince (Projet DST-2008-09) à la firme Construction DJL inc., pour le prix de 73 508,68 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809243

RÉFECTION DE L'AVENUE BROADWAY - DST-2008-01

13.4

Considérant qu'en vertu de la résolution CM-200808223, la Ville de Montréal-Est rejetait l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre des appels de soumissions pour le projet de réfection de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier compte tenu que les prix obtenus dépassaient le budget prévu pour les travaux consistant en la réfection de l'égout combiné, de voirie et de pavage ainsi que d'aménagement du site;

Considérant toutefois que la Ville de Montréal-Est estime important de réaliser les travaux de réfection du pavage de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier;

Considérant que les documents de soumission permettent d'adjuger le contrat en tout ou en partie;

Considérant que, pour la partie du contrat qui concerne les travaux de voirie et de pavage dans le cadre de l'appel de soumissions pour le projet DST-2008-01 \ Réfection de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier, le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Simard-Beaudry Construction inc., lequel a proposé de les réaliser pour le prix de 1 678 507,69 \$ taxes incluses;

Considérant que la firme Simard-Beaudry Construction inc. accepte de réaliser cette partie du contrat et qui concerne les travaux de voirie et de pavage, pour le prix soumissionné.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat de réfection de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier, pour la partie qui concerne uniquement les travaux de voirie et de pavage, à la firme Simard-Beaudry Construction inc., pour le prix de la soumission pour cette partie du contrat, soit 1 678 507,69 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809244

RÉFECTION DES DOUCHES - CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET - DST-2008-12

13.5

Considérant l'appel d'offres sur invitation transmise à trois entreprises par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, pour la réfection des douches au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 septembre 2008 dans le cadre de ce projet;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat de réfection des douches au Centre récréatif Édouard-Rivet (Projet DST-2008-12) à Ecogenia inc. pour un montant de 75 626,25 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809245

PROJET COMMUNAUTAIRE CONJOINT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

13.6

Considérant que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île désire doter l'École St-Octave de nouveaux équipements ou installations afin de mieux desservir la clientèle étudiante qui fréquente cet établissement;

Considérant que ladite commission scolaire propose à la municipalité de réaliser un projet communautaire conjoint afin que ces équipements ou installations puissent également être utiles à la population de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que, pour la réalisation d'un tel projet conjoint, la Ville de Montréal-Est devra apporter une contribution financière.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'informer la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île que la Ville de Montréal-Est accepte de participer à l'élaboration d'un projet communautaire conjoint, lequel projet consistera à doter l'École St-Octave d'équipements ou d'installations utiles à la clientèle de cette école ainsi qu'à toute la population de la Ville de Montréal-Est, et qu'advenant la conclusion d'une entente entre les parties relativement à ce projet, la Ville de Montréal-Est participera financièrement à sa réalisation;

De mandater, monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, à titre de responsable du projet pour la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

30 personnes ont assisté à cette séance du conseil.

CM-200809246

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 29 septembre 2008 à 17 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

Étaient absents :

M. Robert Coutu, conseiller – district 4
M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 heures.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200809247

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 septembre 2008 tel que soumis et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
 5. Rapports des services
 - 5.1. Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail visant les villes reconstituées
 - 5.2. Formation du comité et établissement des critères de sélection pour l'adjudication d'un contrat relatif aux services professionnels d'un vérificateur externe
 - 5.3. Nomination de monsieur Gaëtan Bellavance à titre de représentant de la Ville au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
 6. Réglementation
 - 6.1. Avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement R14-102-1 intitulé « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est » afin de déplacer une séance ordinaire du conseil durant la période estivale
 7. Contrat
 - 7.1 Reconstruction du pavage, des bordures là où requis, sur l'avenue Hinton - DST-2008-19
 - 7.2. Mise en place d'une rampe d'accès pour personnes handicapées au Centre récréatif Édouard-Rivet - DST-2008-14
 - 7.3. Réfection de la devanture d'aluminium du Centre récréatif Édouard-Rivet - DST 2008 13
- Période de questions relatives à l'ordre du jour.
Levée de la séance

5

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
RAPPORTS DES SERVICES**

CM-200809248

ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL VISANT LES VILLES RECONSTITUÉES

5.1

Considérant que le Comité de transition de l'agglomération de Montréal (ci-après désigné le « Comité de transition ») a formulé, le 22 septembre 2005, soit dans le délai prescrit, une demande de reconnaissance d'une Mutuelle de prévention à la CSST et ce, au nom des municipalités à reconstituer;

Considérant qu'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après désignée la « Mutuelle ») est mise sur pied par les villes reconstituées en vertu de l'article 284.2, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

Considérant que la Ville de Montréal-Est (ci-après désignée la « Ville ») est admissible à ce regroupement en Mutuelle à compter du 1er janvier 2009;

Considérant que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail et celle de la Mutuelle, en vue de réduire ses cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (ci-après désignée la « CSST »);

Considérant que la Ville désire profiter des avantages offerts par la Mutuelle;

Considérant que Aon Conseil était le gestionnaire de la mutuelle existant avant la fusion de la Ville avec la Ville de Montréal;

Considérant qu'après analyse et négociations du Comité de transition et des municipalités à reconstituer avec Aon Conseil, celui-ci a été identifié comme étant l'entité la plus compétente pour gérer la Mutuelle selon les termes et conditions de la « Convention relative à la formation et à la gestion d'un regroupement d'employeurs en mutuelle de prévention ».

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adhérer au regroupement d'employeurs formé de municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal au 1er janvier 2006;

De conclure avec la CSST le « Contrat type — Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux », une copie de ce contrat type de la CSST est jointe à la présente résolution en annexe 1;

D'accepter la « Convention relative à la formation et à la gestion d'un regroupement d'employeurs en Mutuelle de prévention » avec Aon Conseil et lui donne mandat de gérer la Mutuelle aux termes et conditions de cette convention de gestion, une copie de cette convention est jointe à la présente résolution en annexe 2;

D'autoriser le maire, ou son représentant désigné, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires et utiles à la participation de la Ville à la Mutuelle, notamment la « Convention relative à la formation et à la gestion d'un regroupement d'employeurs en Mutuelle de prévention » avec Aon Conseil ainsi que tous les documents administratifs requis par la CSST;

D'autoriser Aon Conseil à signer annuellement, pour et en son nom, tel que requis par la CSST et jusqu'à avis contraire, l'« Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux »;

D'autoriser la CSST à donner accès à Aon Conseil aux dossiers qu'elle possède concernant la classification, la cotisation, l'imputation des coûts et les dossiers relatifs aux lésions professionnelles de la Ville;

D'autoriser le directeur-général à signer les documents nécessaires à cette fin;

De désigner le chef de la division des ressources humaines pour représenter la Ville à l'assemblée générale de la Mutuelle ainsi qu'au comité de régie le cas échéant;

D'opter pour le programme de services complets prévu à la « Convention relative à la formation et à la gestion d'un regroupement d'employeurs en Mutuelle de prévention » joint à la présente résolution;

D'entériner la demande faite pour la Ville et signée à cet effet par son directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809249

5.2

FORMATION DU COMITÉ ET ÉTABLISSEMENT DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF AUX SERVICES PROFESSIONNELS D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Considérant que suivant les dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit former un comité composé de trois membres, afin d'évaluer les offres de services professionnels - Finances;

Considérant qu'il y a lieu également d'adopter un système de pondération et d'évaluation des offres;

Considérant le système proposé par madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice des services administratifs.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De former un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels afin de nommer un vérificateur externe pour la Ville de Montréal-Est et de désigner, à titre de membre dudit comité, les personnes titulaires des fonctions de directeur général, de trésorier et de greffier pour la Ville de Montréal-Est;

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres tel que préparé par madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice des services administratifs, lequel système de pondération servira à ce comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809250

NOMINATION DE MONSIEUR GAËTAN BELLAVANCE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

5.3

Considérant que l'un des postes de représentant de la Ville de Montréal-Est est vacant au sein du Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est à la suite du départ de monsieur Marcel Minville et qu'il y a lieu de le combler.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De nommer monsieur Gaëtan Bellavance, trésorier adjoint de la Ville de Montréal-Est, comme représentant de la Ville sur le Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200809251

AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-102-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST » AFIN DE DÉPLACER UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

6.1

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet de modifier le Règlement R14-102-1 intitulé « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est » afin de déplacer une séance ordinaire du conseil durant la période estivale.

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200809252

RECONSTRUCTION DU PAVAGE, DES BORDURES LÀ OÙ REQUIS, SUR L'AVENUE HINTON - DST-2008-19

7.1

Considérant que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de la reconstruction du pavage, des bordures là où requis, sur l'Avenue Hinton;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 septembre 2008 dans le cadre de ce projet;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat de reconstruction du pavage, des bordures là où requis, sur l'Avenue Hinton (Projet DST-2008-19) à la firme Simard-Beaudry Construction inc., pour le prix de 77 359,45 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809253

MISE EN PLACE D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES HANDICAPÉES AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET - DST-2008-14

7.2

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de mise en place d'une rampe d'accès pour personnes handicapées au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 septembre 2008 à 14 heures;

Considérant la recommandation défavorable de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, de rejeter l'ensemble des offres compte tenu que les prix soumissionnés excèdent sensiblement le montant budgété pour ces travaux.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques de rejeter l'ensemble des soumissions déposées pour le projet de mise en place d'une rampe d'accès pour personnes handicapées au Centre récréatif Édouard-Rivet;

De mandater monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur, directeur des services techniques, afin de réétudier le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200809254

RÉFECTION DE LA DEVANTURE D'ALUMINIUM DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET - DST-2008-13

7.3

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de la réfection de la devanture d'aluminium du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 septembre 2008 dans le cadre de ce projet;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'adjuger le contrat de réfection de la devanture d'aluminium du Centre récréatif Édouard-Rivet (Projet DST-2008-13) à la firme Construction de la Croisette inc., pour le prix de 99 217,13 \$ taxes incluses, le tout conformément à l'option A des documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

2 personnes sont présentes lors de cette séance.

CM-200809255

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 17 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 20 octobre 2008 à 19 heures à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4

Était absent :

M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200810256

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 octobre 2008 tel que modifié par le retrait des points 5.6 et 9.2 ainsi que l'ajout des points 13.1 et 13.2 et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 septembre 2008 et de la séance spéciale du 29 septembre 2008
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapports des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Autorisation de la tenue d'une parade organisée par la Légion Royale Canadienne, filiale 173 et les vétérans de l'Armée de la marine et de l'aviation, unité 308 entourant les célébrations du jour du Souvenir
 - 5.2. Dérogation - Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville
 - 5.3. Désignation de monsieur Michel Harnois, agent aux communications, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'Est de Montréal en remplacement de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs
 - 5.4. Désignation de monsieur Alain Dion pour assister à la prochaine assemblée du Conseil d'agglomération devant se tenir le mardi 28 octobre 2008 à 17 h 00 en remplacement de monsieur Yvon Labrosse, maire
 - 5.5. Décision des membres du conseil relativement aux procédures en recouvrement à entreprendre afin de récupérer les sommes dues des taxes municipales pour l'année 2006
 - 5.6. Autorisation à madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice des services administratifs, de procéder à la résiliation de deux comptes de taxes municipales qui sont en souffrance pour l'année 2006 (RETIRÉ)

6. Règlements

- 6.1. Avis de motion – Projet de règlement afin d'abroger l'article 2 du règlement R14-102-1 intitulé « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est »
- 6.2. Avis de motion - Projet de règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations
- 6.3. Adoption du second projet - Règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules »
- 6.4. Adoption du second projet - Règlement numéro 712-6 intitulé « Règlement amendant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages " Entreposage extérieur " et " Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs " de l'article 1.5.30 »

7. Adjudications de contrats

- 7.1. Approbation d'une entente avec différents entrepreneurs pour le transport de neige du 1er novembre 2008 au 1er mai 2009 et autorisation au directeur général et au maire à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est

8. Mandats de services professionnels

9. Personnel

- 9.1. Confirmation - Permanence de madame Marie-Claude Bonnasserre à titre de secrétaire de direction à la Direction des communications
- 9.2. Nomination – Madame Isabelle Rivest à titre de chef de division aux ressources humaines (RETIRÉ)
- 9.3. Nomination - Monsieur Luc Dufort à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés " A " à la Direction des travaux publics
- 9.4. Nomination - Monsieur Stéphane Turcot à titre d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement) à la Direction des travaux publics
- 9.5. Nomination - Monsieur Robert De Carufel à titre de contremaître équipements et bâtiments municipaux à la Direction des travaux publics

10. Demandes de contributions financières

- 10.1. Autorisation de l'achat d'une couronne à la Légion Royale Canadienne, filiale 173, pour la campagne des Coquelicots
- 10.2. Contribution à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Montréal-Est pour l'organisation d'une exposition artisanale des métiers d'art

11. Relations publiques

- 11.1. Félicitations à l'escouade de l'Escadron 4 de Maisonneuve de Montréal-Est pour leur performance aux compétitions d'exercice militaire
- 11.2. Remerciement aux deux cadets policiers pour leur bon travail

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Mise à jour du plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est
- 13.2. Mandat au Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'est de l'île de Montréal pour la réalisation d'un Programme d'éducation du public en sécurité civile et demande d'une aide financière dans le cadre du programme conjoint de protection civile

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2

CM-200810257

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 septembre 2008 et de la séance spéciale du 29 septembre 2008.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 septembre 2008 et de la séance spéciale du 29 septembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200810258 ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 septembre 2008 au 20 octobre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 RAPPORT DES COMMISSIONS

5 RAPPORTS DES SERVICES

CM-200810259 PARADE ENTOURANT LES CÉLÉBRATIONS DU JOUR DU SOUVENIR DU 9 NOVEMBRE 2008

5.1 Considérant la demande adressée par la Légion Royale Canadienne, filiale 173, et les vétérans de l'Armée de la marine et de l'aviation, unité 308, pour la tenue d'une parade sur les Avenues Broadway, Dubé et Marien ainsi que sur les rues Notre-Dame et Dorchester;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire souligner l'implication communautaire de la Légion Royale Canadienne, filiale 173.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'autoriser la parade entourant les célébrations du jour du Souvenir organisée par la Légion Royale Canadienne, filiale 173, et les vétérans de l'Armée de la marine et de l'aviation, unité 308, sur les rues ci-haut mentionnées le 9 novembre prochain entre 13 heures et 15 heures;

D'aviser le service de police de la Ville de Montréal de la tenue de l'événement afin qu'il assure la sécurité des participants durant cette parade;

D'octroyer une subvention de 500 \$ à la Légion Royale Canadienne, filiale 173, pour leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810260 DÉROGATION - POLITIQUE ET PROCÉDURE D'UTILISATION DE L'AUTOBUS DE LA VILLE

5.2 Considérant la demande adressée à la Ville par l'Escadron 4 de Maisonneuve pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est afin de permettre aux cadets d'effectuer des visites culturelles reliées à l'aviation;

Considérant que ces activités ont lieu dans les villes de Trenton et de Kingston en Ontario;

Considérant les dispositions de la Politique des procédures d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'autoriser l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est par l'Escadron 4 de Maisonneuve afin de permettre aux cadets dudit escadron de participer aux activités culturelles reliées à l'aviation qui ont lieu dans les villes de Trenton et de Kingston en Ontario du 6 au 8 mars 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810261 DÉSIGNATION DE MONSIEUR MICHEL HARNOIS, AGENT AUX COMMUNICATIONS, À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ MIXTE MUNICIPALITÉS-INDUSTRIES-CITOYENS DE L'EST DE MONTRÉAL

5.3 Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'Est de Montréal;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer l'actuel représentant de la Ville de Montréal-Est par l'agent aux communications, soit monsieur Michel Harnois.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De nommer monsieur Michel Harnois à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au conseil d'administration du Comité mixte municipalités-industries-citoyens de l'Est de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810262

DÉSIGNATION DE MONSIEUR ALAIN DION POUR ASSISTER À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DEVANT SE TENIR LE MARDI 28 OCTOBRE 2008 À 17 H 00 EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR YVON LABROSSE, MAIRE

5.4

Considérant que le maire de la Ville de Montréal-Est, monsieur Yvon Labrosse, ne peut assister à la prochaine assemblée du Conseil d'agglomération devant se tenir le mardi 28 octobre 2008 à 17 h 00;

Considérant que, pour pallier à cette absence, il y a lieu de désigner un remplaçant pour représenter la Ville de Montréal-Est à cette assemblée.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De désigner monsieur Alain Dion, conseiller du district numéro 1 et maire suppléant, afin de remplacer monsieur Yvon Labrosse, maire, à la prochaine assemblée du Conseil d'agglomération devant avoir lieu le 28 octobre prochain à 17 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810263

DÉCISION DES MEMBRES DU CONSEIL RELATIVEMENT AUX PROCÉDURES EN RECOUVREMENT À ENTREPRENDRE AFIN DE RÉCUPÉRER LES SOMMES DUES DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2006

5.5

Considérant les dispositions de la Loi sur les cités et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

Considérant l'état dressé par madame Carole Michelin, C.G.A., trésorière et directrice des services administratifs, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées en tout ou en partie.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION À MADAME CAROLE MICHELIN, C.G.A., TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DE PROCÉDER À LA RÉSILIATION DE DEUX COMPTES DE TAXES MUNICIPALES QUI SONT EN SOUFFRANCE POUR L'ANNÉE 2006

5.6

Retiré

6

RÈGLEMENTS

CM-200810264

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT R14-102-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST »

6.1

Monsieur le conseiller Robert Coutu donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance ultérieure du conseil à l'effet d'abroger l'article 2 du règlement R14-102-1 intitulé « Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est ».

CM-200810265

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

6.2

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

CM-200810266

ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-59 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 713 AINSI QUE SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES »

6.3

Considérant l'adoption du premier projet de règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules » lors de la séance du 18 août 2008;

Considérant l'assemblée publique de consultation le 18 septembre 2008 tenue à la suite d'un avis public publié dans l'édition du 10 septembre 2008 du journal Avenir.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810267

ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 712-6 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) NUMÉRO 712 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LES USAGES " ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR " ET " ENTREPOSAGE OU RECYCLAGE DE PIÈCES DE VÉHICULES MOTEURS " DE L'ARTICLE 1.5.30 »

6.4

Considérant l'adoption du premier projet de règlement numéro 712-60 intitulé « Règlement amendant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages " Entreposage extérieur " et " Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs " de l'article 1.5.30 » lors de la séance du 18 août 2008;

Considérant l'assemblée publique de consultation le 18 septembre 2008 tenue à la suite d'un avis public publié dans l'édition du 10 septembre 2008 du journal Avenir.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter le second projet de règlement numéro 712-60 intitulé « Règlement amendant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages " Entreposage extérieur " et " Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs " de l'article 1.5.30 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

CM-200810268

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC DIFFÉRENTS ENTREPRENEURS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE DU 1ER NOVEMBRE 2008 AU 1ER MAI 2009 ET AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU MAIRE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour le transport de neige du 1er novembre 2008 au 1er mai 2009 publiée dans l'édition du 1er octobre 2008 du journal Avenir;

Considérant qu'à la suite de cette parution, divers entrepreneurs se sont présentés et ont signé le contrat de déneigement – saison 2008-2009.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat de transport de la neige pour la période du 1er novembre 2008 au 1er mai 2009 aux entrepreneurs signataires de l'entente, le tout sujet aux dispositions stipulées audit contrat.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer le contrat pour la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9 PERSONNEL

CM-200810269 CONFIRMATION - PERMANENCE DE MADAME MARIE-CLAUDE BONNASSERRE - SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS

9.1 Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer madame Marie-Claude Bonnasserre au poste de secrétaire de direction, groupe 8, puisqu'elle a complété avec succès sa période d'essai et qu'elle répond à l'ensemble des exigences édictées à l'article 6.03 de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP pour les cols blancs.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

De confirmer la permanence de madame Marie-Claude Bonnasserre au poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction des communications, et ce, rétroactivement au 21 avril 2008, le tout conformément à l'article 6.03 c) de ladite convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION - MADAME ISABELLE RIVEST À TITRE DE CHEF DE DIVISION AUX RESSOURCES HUMAINES

9.2 Retiré

CM-200810270 NOMINATION - MONSIEUR LUC DUFORT À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS " A " À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.3 Considérant qu'un poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés " A " est libre depuis le départ à la retraite de monsieur Robert Fortin;

Considérant que ce poste a été affiché du 15 au 29 septembre 2008;

Considérant que cinq employés ont postulé sur ce poste;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Luc Dufort au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés " A ", groupe 12, à la Direction des travaux publics aux conditions prévues de la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 6 octobre 2008, le tout, sujet aux dispositions de ladite convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810271 NOMINATION - MONSIEUR STÉPHANE TURCOT À TITRE D'OUVRIER EN CHARGE ET CHAUFFEUR (EAUX ET ASSAINISSEMENT) À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.4 Considérant qu'un poste d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement) a été affiché du 15 au 29 septembre 2008;

Considérant que trois employés ont postulé sur ce poste;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Stéphane Turcot au poste d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement), groupe 13, à la Direction des travaux publics aux conditions prévues de la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 6 octobre 2008, le tout, sujet aux dispositions de ladite convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810272

**NOMINATION - MONSIEUR ROBERT DE CARUFEL À TITRE DE
CONTREMAÎTRE ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX À LA
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

9.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire s'adjoindre un troisième contremaître à la Direction des travaux publics afin de mieux encadrer les employés de cette direction;

Considérant que le candidat choisi doit détenir une formation dans une discipline connexe au poste, avoir une bonne expérience de travail dans les travaux d'installation, d'entretien et de réparation des systèmes électriques, d'éclairage, de plomberie et de mécanique du bâtiment, des propriétés et équipements municipaux;

Considérant le rapport préparé par la Division des ressources humaines à l'effet de nommer monsieur Robert De Carufel à la fonction de contremaître à la Direction des travaux publics.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'entériner la recommandation de la Division des ressources humaines et de nommer monsieur Robert De Carufel au poste de contremaître équipements et bâtiments municipaux à compter d'une date à être déterminée, le tout conditionnellement à une période probatoire d'un an. Le traitement annuel de monsieur De Carufel sera de 67 380 \$ et celui-ci sera régi par les conditions de travail des cadres actuellement en vigueur.

De mandater le directeur général afin de déterminer la date d'entrée en fonction de monsieur Robert De Carufel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200810273

**AUTORISATION DE L'ACHAT D'UNE COURONNE À LA LÉGION
ROYALE CANADIENNE, FILIALE 173, POUR LA CAMPAGNE DES
COQUELICOTS**

10.1

Considérant que la Légion Royale Canadienne, filiale de Montréal-Est, invite la Ville de Montréal-Est à participer à la campagne des coquelicots 2008 par l'achat d'une couronne fleurie;

Considérant que les fonds recueillis dans le cadre de cette campagne servent à venir en aide aux vétérans, à leur conjoint ou conjointe, leurs dépendants et toute personne de notre communauté qui sont dans le besoin.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'encourager la Légion Royale Canadienne, filiale de Montréal-Est, par l'achat d'une couronne fleurie au montant de 75 \$ dans le cadre de la campagne des coquelicots 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200810274

**CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET
D'ACTION SOCIALE DE MONTRÉAL-EST POUR L'ORGANISATION
D'UNE EXPOSITION ARTISANALE DES MÉTIERS D'ART**

10.2

Considérant la demande adressée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Montréal-Est (AFÉAS) pour l'organisation de leur 31e exposition artisanale de métiers d'art qui se tiendra les 7, 8 et 9 novembre prochain;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

D'octroyer une aide financière au montant de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Montréal-Est (AFÉAS) afin de les aider à organiser leur 31e exposition artisanale de métiers d'art.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

CM-200810275

FÉLICITATIONS POUR L'ESCOUADE D'EXERCICE MILITAIRE DE L'ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE DE MONTRÉAL-EST

11.1

Le conseil de la Ville de Montréal-Est désire souligner que l'Escadron 4 de Maisonneuve des cadets de l'air a remporté le trophée Walsh en récompense de leur victoire aux compétitions d'exercice militaire et de musique pour une deuxième année consécutive.

Ainsi, il félicite les membres de cet escadron :

Commandant :

Capitaine Éric Morasse

Instructeurs :

Instructeur civil François Vaillant

Instructeur civil André Pagé

Cadets :

Cadet première classe Tommy Papillon
Cadet première classe Maxime Prince
Cadet première classe Maxime Vaillancourt
Caporal de section Cédryck Bédard
Caporal de section Isabelle Del Duchetto
Caporal de section Bryan Ferraro
Caporal de section Francis Mainville-Hébert
Caporal de section Thérèse Sami-Masiala
Caporal de section Nathasa McArdle
Caporal de section Mathieu St-Arneault
Caporal de section Karl Vaillant
Sergent Mathieu Charlebois
Sergent Pierre-Étienne Dumais
Sergent Keisha Panza
Sergent de section Kenny Panza

CM-200810276

REMERCIEMENT AUX DEUX CADETS POLICIERS POUR LEUR BON TRAVAIL

11.2

Le conseil de la Ville de Montréal-Est désire remercier les cadets policiers du poste de quartier numéro 49, messieurs Michaël Maher et Dominic Ouellette pour les deux années de services rendus à la Ville de Montréal-Est.

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

CM-200810277

MISE À JOUR DU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

13.1

Considérant les dispositions du code de la sécurité routière qui stipule que tout responsable d'un chemin public doit installer une signalisation conforme;

Considérant le rapport de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, à l'effet que les plans numéros 3, 13, 14, 15, 24 et 29 du plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est produits le 6 août 1998 doivent être modifiés.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'entériner les recommandations de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. directeur des services techniques et de modifier les plans 3, 13, 14, 15, 24 et 29, le tout tel qu'illustré sur les plans approuvés par ce dernier en date du 15 octobre 2008.

De mandater la direction des travaux publics afin d'apporter les corrections requises à la signalisation routière sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, le tout tel qu'illustré auxdits plans.

Sur cette proposition, le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais

M. le conseiller Alain Dion

Mme la conseillère Monique Major

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Robert Coutu.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CM-200810278

MANDAT AU COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-INDUSTRIEL DE GESTION DES RISQUES D'ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS POUR L'EST DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION DU PUBLIC EN SÉCURITÉ CIVILE ET DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE

13.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est se soucie de la sécurité de ses résidents;

Considérant l'offre soumise de la part du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal pour réaliser un Programme d'éducation du public en sécurité civile;

Considérant que ce programme d'éducation cadre avec les objectifs du Programme conjoint de protection civile et que de ce fait, la Ville de Montréal-Est serait éligible à une subvention;

Considérant, toutefois, qu'un tel programme s'adresse, non seulement, à la population de Montréal-Est mais également à celle des arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Praires-Pointe-aux-Trembles ainsi que de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et qu'il doit impliquer l'Association industrielle de l'Est de Montréal.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

De mandater le Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal :

Pour préparer, pour la Ville de Montréal-Est, un projet d'entente pour l'élaboration d'un Programme d'éducation du public en sécurité civile. Cette entente devra notamment spécifier que les partenaires dudit programme mandate la Ville de Montréal-Est pour les représenter auprès des instances gouvernementales responsables du Programme conjoint de protection civile et établir la participation financière de chacun;

Pour entreprendre les négociations, au nom de la Ville de Montréal-Est, auprès des partenaires que sont les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Praires-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ainsi que l'Association industrielle de l'Est de Montréal pour la conclusion de l'entente concernant la réalisation du Programme d'éducation du public en sécurité civile.

Pour adresser, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande d'aide financière au Programme conjoint de protection civile conditionnellement à la signature de l'entente pour la réalisation d'un Programme d'éducation du public en sécurité civile par tous les partenaires;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200810279

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 23 octobre 2008 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4

Était absent :

M. Roger Lachapelle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 17 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200810280

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 octobre 2008 tel que soumis, ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Expropriation pour l'aménagement d'une emprise de rue nécessaire au prolongement de l'Avenue Lakefield jusqu'à la rue Sherbrooke - Mandat

Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200810281

EXPROPRIATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE EMPRISE DE RUE NÉCESSAIRE AU PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD JUSQU'À LA RUE SHERBROOKE - MANDAT

5.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire prolonger l'Avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke sur une longueur d'environ 900 mètres afin de désengorger son réseau routier de la circulation de véhicules lourds;

Considérant que, pour ce faire, la Ville de Montréal-Est doit procéder à l'expropriation ou l'acquisition de gré-à-gré des terrains nécessaires audit prolongement;

Considérant que la procédure d'expropriation en est une judiciaire et que de ce fait, il est nécessaire de mandater une firme d'avocats afin d'entamer les procédures requises.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

De mandater la firme Bélanger Sauvé Avocats afin d'entreprendre toute procédure utile pour l'acquisition, de gré-à-gré ou par expropriation, des terrains nécessaires au prolongement de l'Avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, comme illustré au plan préparé à cet effet par la firme d'arpenteur-géomètre Labre et Associés portant la minute 4975;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour la Ville de Montréal-Est tout document utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES
CITOYENNES ET DES CITOYENS**

CM-200810282

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le lundi 17 novembre 2008 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. YVON LABROSSE, MAIRE
M. ALAIN DION, CONSEILLER – DISTRICT 1
MME MONIQUE MAJOR, CONSEILLÈRE – DISTRICT 2
MME SYLVIE DAUPHINAIS, CONSEILLÈRE – DISTRICT 3
M. ROBERT COUTU, CONSEILLER – DISTRICT 4
MME ANNE ST-LAURENT, CONSEILLÈRE – DISTRICT 6

ÉTAIT ABSENT :

M. ROGER LACHAPELLE, CONSEILLER – DISTRICT 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. YVON LABROSSE

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

ROCH SERGERIE, AVOCAT ET GREFFIER
M. LOUIS LEMAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE MAIRE, MONSIEUR YVON LABROSSE, OUVRE LA SÉANCE À 19 HEURES.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200811283 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2008 et,
ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2008 et de la séance spéciale du 23 octobre 2008
3. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapports des commissions**
 - 4.1. Dépôt du compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme tenu le 4 novembre 2008
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009
 - 5.2. Mandat pour la vente d'équipements à l'enchère publique
 - 5.3. Prolongation du mandat à Groupe financier AGA inc. comme consultant externe, relativement au Regroupement d'achat d'assurance collective
 - 5.4. Mandat à la Ville de Beaconsfield comme porte-parole du regroupement d'achat d'assurance collective
 - 5.5. Désignation de monsieur Louis Lemay, directeur général, à titre de greffier adjoint
 - 5.6. Modification de la résolution CM-200809241 concernant la rémunération du personnel électoral
 - 5.7. Adoption des gentils pour la Ville de Montréal-Est
 - 5.8. Autorisation au Club de sauvetage de la Ville de Montréal-Est pour utiliser l'autobus de la Ville afin de leur permettre de participer au championnat québécois de sauvetage qui se déroulera à Val-d'Or
 - 5.9. Dépôt de la programmation des travaux prioritaires dans le cadre du Programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale
 - 5.10. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

6. Règlements

- 6.1. Avis de motion – Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 6.2. Adoption – Règlement R14-102-1-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est afin d'abroger l'article 2 »
- 6.3. Adoption - Règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules »
- 6.4. Adoption - Règlement numéro 712-6 intitulé « Règlement amendant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages " Entreposage extérieur " et " Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs " de l'article 1.5.30 »
- 6.5. Adoption – Règlement numéro 2-2009 intitulé « Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses »
- 6.6. Adoption – Règlement numéro R14-118 intitulé « Règlement concernant la direction de circulation sur certaines avenues et rues »
- 6.7. Avis de motion – Règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »
- 6.8. Adoption du premier projet – Règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »
- 6.9. Adoption du premier projet – Règlement numéro 713-60 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »
- 6.10. Avis de motion – Règlement numéro 1-2009 intitulé « Règlement de taxation pour l'année 2009 »

7. Adjudications de contrats

- 7.1. Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables

8. Mandats de services professionnels

9. Personnel

- 9.1. Nomination – madame Madeleine Gaumont à titre d'agente de bureau à la Direction générale
- 9.2. Nomination – monsieur Pasqualino Mastantuono à titre de tuyauteur à la Direction des travaux publics
- 9.3. Nomination – monsieur Martin Gravel à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » à la Direction des travaux publics
- 9.4. Nomination – monsieur Serge Bordeleau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » à la Direction des travaux publics
- 9.5. Confirmation de permanence – monsieur Michel Harnois à titre d'agent aux communications à la Direction des communications, et ce, rétroactivement au 2 juin 2008
- 9.6. Confirmation de permanence – monsieur Mario Dubé à titre d'agent des services communautaires à la Direction des communications, et ce, rétroactivement au 21 mai 2008
- 9.7. Confirmation de permanence – madame Lyne Boyer à titre de secrétaire de direction à la Direction du greffe et des archives, et ce, rétroactivement au 9 juin 2008
- 9.8. Nomination – madame Nancy Laframboise à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » à la Direction des travaux publics
- 9.9. Nomination – monsieur Lévis Cormier à titre de préposé à l'entretien général à la Direction des travaux publics
- 9.10. Nomination – monsieur Normand Ladouceur à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique à la Direction des travaux publics

10. Demandes de contributions financières

- 10.1. Contribution à la Maison Dalauze pour leurs activités

11. Relations publiques

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200811284

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2008 et de la séance spéciale du 23 octobre 2008.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2008 et de la séance spéciale du 23 octobre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200811285 ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 21 octobre 2008 au 17 novembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 RAPPORT DES COMMISSIONS

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 4 NOVEMBRE 2008

4.1 Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 novembre 2008.

5 RAPPORTS DES SERVICES

CM-200811286 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2009

5.1 Considérant l'article 319 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que le conseil doit adopter le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances tel qu'établi ci-dessous :

Lundi 19 janvier 2009	19 h 00
Lundi 16 février 2009	19 h 00
Lundi 23 mars 2009	19 h 00
Lundi 20 avril 2009	19 h 00
Mardi 19 mai 2009	19 h 00
Lundi 15 juin 2009	19 h 00
Lundi 6 juillet 2009	19 h 00
Lundi 17 août 2009	19 h 00
Lundi 21 septembre 2009	19 h 00
Lundi 19 octobre 2009	19 h 00
Lundi 16 novembre 2009	19 h 00
Lundi 14 décembre 2009	19 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811287 MANDAT POUR LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS À L'ENCHÈRE PUBLIQUE

5.2 Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics afin de mandater Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée pour vendre 2 équipements inutilisés par la Ville de Montréal-Est, et ce, dans le but d'en obtenir le meilleur prix.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et de mandater l'entreprise Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée afin qu'elle vende, pour la Ville de Montréal-Est, les équipements suivants aux plus offrants, soit :

1. Camion 10 roues Ford 1990 numéro de série 1FDZY82A6LVA437
2. Tracteur White 1971 numéro de série 227104482

D'autoriser monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, à signer, pour la Ville de Montréal-Est, tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811288 PROLONGATION DU MANDAT AU GROUPE FINANCIER AGA INC. COMME CONSULTANT EXTERNE, RELATIVEMENT AU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

5.3 Considérant que la Ville de Beaconsfield a conclu une entente, en 2005, avec les municipalités membres du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurance collective et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2008;

Considérant que le Comité de transition avait mandaté le Groupe financier AGA inc. pour agir à titre de consultant pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance collective pour une durée de 3 ans, et que ce mandat vient à échéance le 31 décembre 2008;

Considérant les avantages pour la Ville de Montréal-Est de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance collective;

Considérant les délais requis pour procéder à un nouvel appel d'offres en matière d'assurance collective.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU :

D'accorder, pour une durée d'un an, une prolongation du mandat à Groupe financier AGA inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance collective et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811289 MANDAT À LA VILLE DE BEACONSFIELD COMME PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

5.4 Considérant que la Ville de Montréal-Est a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurance collective et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2008;

Considérant les avantages pour la Ville de Montréal-Est de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance collective;

Considérant que notre consultant Groupe financier AGA, après analyse, recommande comme solution le maintien du regroupement d'assurance collective;

Considérant qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités faisant partie de ce regroupement et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013;

Considérant que, sur recommandation de Groupe financier AGA, il y a lieu de mandater la Ville de Beaconsfield pour agir comme mandataire.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU :

De mandater la Ville de Beaconsfield pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance collective, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, en conformité avec l'entente dont le terme est de cinq ans;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour la Ville de Montréal-Est, l'entente inter municipale relative au regroupement d'assurance collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811290 DÉSIGNATION DE MONSIEUR LOUIS LEMAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À TITRE DE GREFFIER ADJOINT

5.5 Considérant qu'il y a lieu de désigner un greffier adjoint pour remplacer le greffier s'il est dans l'impossibilité d'agir lors des séances du conseil municipal.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

De désigner monsieur Louis Lemay à titre de greffier adjoint pour remplacer le greffier s'il est dans l'impossibilité d'agir lors des séances du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811291 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CM-200809241 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

5.6 Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification de la résolution numéro CM-200809241 qui fixe la rémunération du personnel électoral pour les élections partielles du 19 octobre dernier afin d'y ajouter une rémunération pour le président d'élection, le secrétaire d'élection et l'adjoint au président d'élection.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution CM-200809241 de façon à y ajouter la rémunération pour les postes de président d'élection, de secrétaire d'élection ainsi que d'adjoint au président d'élection à un taux horaire de 25 \$ pour l'élection partielle qui s'est tenue le 19 octobre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811292 ADOPTION DES GENTILÉS POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

5.7 Considérant que les gentilés actuels des citoyens de la Ville de Montréal-Est sont Montréalaise de l'Est et Montréalais de l'Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs qui suggère de modifier ces gentilés pour qu'ils soient remplacés par Montréalestoise et Montréalestois;

Considérant les recommandations de la Commission de la toponymie du Québec à l'effet que les gentilés Montréalestoise et Montréalestois sont fort acceptables parce qu'ils reprennent la toponymie souche.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

D'adopter les gentilés Montréalestoise et Montréalestois pour les citoyennes et les citoyens de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811293 AUTORISATION AU CLUB DE SAUVETAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR UTILISER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN DE LEUR PERMETTRE DE PARTICIPER AU CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS DE SAUVETAGE QUI SE DÉROULERA À VAL-D'OR

5.8 Considérant la demande adressée par le Club de sauvetage de la Ville de Montréal-Est pour l'utilisation de l'autobus de la Ville afin de se rendre au 31e championnat québécois de sauvetage qui se déroulera les 27, 28 et 29 mars 2009 à la Polyvalente Le carrefour de Val-D'Or en Abitibi;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU :

De permettre au Club de sauvetage de la Ville de Montréal-Est d'utiliser l'autobus de la Ville pour se rendre en Abitibi afin de participer au 31e championnat québécois de sauvetage qui se déroulera les 27, 28 et 29 mars 2009 à la Polyvalente Le carrefour de Val-D'Or.

Adopté à l'unanimité

CM-200811294 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET DE VOIRIE LOCALE

5.9 Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Montréal-Est s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Qu'elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 11 novembre 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Qu'elle s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

5.10 Mention est faite que le maire fait rapport de la situation financière de la municipalité et entretient les personnes présentes des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Il dépose également, séance tenante, une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière de la municipalité, ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

6 RÈGLEMENTS

CM-200811295 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

6.1 M. le conseiller Alain Dion donne avis de motion de la présentation d'un règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

CM-200811296 ADOPTION - RÈGLEMENT R14-102-1-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 2 »

6.2 Considérant l'avis de motion donné à la séance du 20 octobre 2008 relativement à la présentation d'un règlement à l'effet d'abroger l'article 2 du Règlement R14-102-1.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro R14-102-1-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est afin d'abroger l'article 2 ».

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811297 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-59 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 713 AINSI QUE SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES »

6.3 Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par ce règlement n'a été reçue à la Ville de Montréal-Est en temps opportun.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 713-59 intitulé « Règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 713 ainsi que ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage extérieur de véhicules ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811298

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 712-6 INTITULÉ « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) NUMÉRO 712 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LES USAGES " ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR " ET " ENTREPOSAGE OU RECYCLAGE DE PIÈCES DE VÉHICULES MOTEURS " DE L'ARTICLE 1.5.30 »

6.4

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par ce règlement n'a été reçue à la Ville de Montréal-Est en temps opportun.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 712-6 intitulé « Règlement amendant le règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 712 et ses amendements afin de retirer les usages " Entreposage extérieur " et " Entreposage ou recyclage de pièces de véhicules moteurs " de l'article 1.5.30 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811299

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2-2009 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES AINSI QUE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES »

6.5

Considérant que les villes du Québec doivent adopter un règlement concernant le contrôle et le suivi budgétaire;

Considérant qu'il y également lieu de remplacer l'actuel règlement sur la délégation de pouvoirs de dépenser aux employés de la Ville de Montréal-Est;

Considérant l'avis de motion du 23 octobre 2007.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 2-2009 intitulé « Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses »;

Ce règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811300

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO R14-118 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIRECTION DE CIRCULATION SUR CERTAINES AVENUES ET RUES »

6.6

Considérant les dispositions du Code de sécurité routière qui permet aux municipalités de réglementer la direction de la circulation sur ses voies publiques;

Considérant l'avis de motion en date du 18 août 2008.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro R14-118 intitulé « Règlement concernant la direction de circulation sur certaines avenues et rues ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811301

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 714-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 714 AFIN DE REMPLACER LES ZONES 38, 39 ET 40 PAR LA NOUVELLE ZONE " 63 " »

6.7

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion de la présentation d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " ».

CM-200811302 **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 714-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 714 AFIN DE REMPLACER LES ZONES 38, 39 ET 40 PAR LA NOUVELLE ZONE " 63 " »**

6.8 Considérant la demande adressée par la Société Emmanuel-Grégoire inc. à l'effet d'acquérir les lots 1 251 009, 1 396 602 et 1 396 603, propriété de la Ville de Montréal-Est, afin d'y réaliser un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie;

Considérant que, pour réaliser un tel projet, une modification au règlement sur le lotissement est nécessaire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite mettre en valeur cette propriété pour le bénéfice de ses citoyens.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811303 **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-60 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LES ZONES 38, 39 ET 40 PAR LA NOUVELLE ZONE " 63 " »**

6.9 Considérant la demande adressée par la Société Emmanuel-Grégoire inc. à l'effet d'acquérir les lots 1 251 009, 1 396 602 et 1 396 603, propriété de la Ville de Montréal-Est, afin d'y réaliser un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie;

Considérant que, pour réaliser un tel projet, une modification au règlement sur le zonage est nécessaire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite mettre en valeur cette propriété pour le bénéfice de ses citoyens;

Considérant l'avis de motion du 15 septembre 2008;

Considérant les recommandations du comité consultatif.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du règlement numéro 713-60 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811304 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2009 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2009 »**

6.10 Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion de la présentation d'un règlement numéro 1-2009 intitulé « Règlement de taxation pour l'année 2009 ».

7 **ADJUDICATIONS DE CONTRATS**

CM-200811305 **OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES**

7.1

Considérant que les villes reconstituées ont mandaté la Ville de Dollard-des-Ormeaux, par résolution, pour procéder à une demande d'appel d'offres commune pour le contrat de collecte et transport des matières secondaires récupérables sur leur territoire;

Considérant que des soumissions ont été demandées par la publication d'un avis d'appel d'offres dans le journal La Presse, ainsi que dans le système électronique d'appels d'offres SÉAO le 10 octobre 2008, pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables du 1er avril 2009 au 31 mars 2012, avec deux (2) options de renouvellement, sur les territoires des villes suivantes : Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 octobre 2008 à 11 h :

	RCI Environnement inc.	Rebuts Solides Canadiens inc.
	Coût total de la soumission (taxes incluses)	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Option « A » Collecte et transport une fois par semaine sur l'ensemble des territoires	2 529 778,24 \$	2 805 773,25 \$
Option « B » Collecte combinée Collecte et transport une fois aux deux semaines pour l'unifamiliale et une collecte par semaine pour le multilogements et les ICI	2 529 778,24 \$	2 625 017,32 \$
Option « C » La fourniture, la distribution, le financement et l'entretien des bacs roulants de 120, 240 et 360 litres et de conteneurs de 1 v ³ , 2 v ³ et 6 v ³	5 746 711,32 \$	4 695 773,67 \$
Option « D » La fourniture, la distribution et l'entretien des bacs roulants de 120, 240 et 360 litres et de conteneurs de 1 v ³ , 2 v ³ et 6 v ³	5 079 000,26 \$	3 976 407,68 \$
Option « E » La fourniture des bacs roulants de 120, 240 et 360 litres et de conteneurs de 1 v ³ , 2 v ³ et 6 v ³	4 885 354,16 \$	3 617 190,90 \$

Considérant que pour la Ville de Montréal-Est, les crédits sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-452-12-446;

Considérant que les soumissions ont été vérifiées par le comité coordonnateur, soit par Stéphane Beaudoin, Ville de Dorval, Ginette Leclair, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Anna Polito et Stéphanie Roy de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;

Considérant que les membres du comité recommandent l'octroi du contrat selon l'option « A » seulement, soit pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables une fois par semaine sur l'ensemble des territoires;

Considérant que le plus bas soumissionnaire pour l'Option « A » est conforme aux exigences des documents de soumission.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU :

QUE l'offre la plus basse pour l'Option « A », soit celle de RCI Environnement inc. pour un coût total annuel n'excédant pas 41 219,41 \$ incluant les taxes, soit acceptée pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables du 1er avril 2009 au 31 mars 2012 avec deux (2) options de renouvellement sur le territoire de la Ville de Montréal-Est à la condition que la clause 2.6 du Cahier des charges spéciales soit respectée, laquelle clause se lit comme suit :

« Sous réserve de ce qui est stipulé à l'article 16 du Cahier des charges générales, un soumissionnaire et les villes participantes seront liés par une soumission du soumissionnaire uniquement si et lorsque les conditions suivantes sont respectées :

i. si le nombre d'unités situées sur le territoire des villes participantes désirant signer le contrat avec l'Entrepreneur équivaut à un minimum de 75 % du nombre d'unités indiqué au Formulaire de soumission; et

ii. lorsque des résolutions acceptant la même option (entre l'option 'A' et l'option 'B') de la soumission du soumissionnaire pour la collecte et le transport seulement auront été adoptées par un nombre de villes participantes suffisant pour respecter le critère mentionné à i. »;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer au nom de la Ville, une entente avec RCI Environnement inc. selon ce qui est prévu aux documents de soumission faisant partie de l'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9 PERSONNEL

CM-200811306 NOMINATION - MADAME MADELEINE GAUMOND À TITRE D'AGENTE DE BUREAU À LA DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Considérant qu'une employée a posé sa candidature à la suite d'un affichage du poste d'agent de bureau à la Direction générale;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Madeleine Gaumont au poste d'agente de bureau, groupe 5, à la Direction générale, conditionnellement à la réussite d'une période probatoire de 18 semaines, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective des employés municipaux de Montréal actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811307 NOMINATION - MONSIEUR PASQUALINO MASTANTUONO À TITRE DE TUYAUTEUR À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.2 Considérant que trois employés ont posé leur candidature à la suite d'un affichage du poste de tuyauteur à la Direction des travaux publics;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de promouvoir monsieur Pasqualino Mastantuono au poste de tuyauteur, groupe 11, à la Direction des travaux publics, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811308 NOMINATION - MONSIEUR MARTIN GRAVEL À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B » À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.3 Considérant que sept employés ont posé leur candidature à la suite d'un affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » à la Direction des travaux publics;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Martin Gravel au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811309 NOMINATION - MONSIEUR SERGE BORDELEAU À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B » À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.4 Considérant que sept employés ont posé leur candidature à la suite d'un affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » à la Direction des travaux publics;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Serge Bordeleau au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811310 CONFIRMATION DE PERMANENCE - MONSIEUR MICHEL HARNOIS À TITRE D'AGENT AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

9.5 Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer monsieur Michel Harnois au poste d'agent aux communications, groupe 9, à la Direction des communications puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées par l'article 6.03 de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP pour les cols blancs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

De confirmer la permanence de monsieur Michel Harnois au poste d'agent aux communications, groupe 9, à la Direction des communications, et ce, rétroactivement au 2 juin 2008, le tout conformément à l'article 6.03 c) de ladite convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811311 CONFIRMATION DE PERMANENCE - MONSIEUR MARIO DUBÉ À TITRE D'AGENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

9.6 Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer monsieur Mario Dubé au poste d'agent des services communautaires, groupe 9, à la Direction des communications puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées par l'article 6.03 de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP pour les cols blancs.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

De confirmer la permanence de monsieur Mario Dubé au poste d'agent des services communautaires, groupe 9, à la Direction des communications, et ce, rétroactivement au 21 mai 2008, le tout conformément à l'article 6.03 c) de ladite convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811312 CONFIRMATION DE PERMANENCE - MADAME LYNE BOYER À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION DU GREFFE ET DES ARCHIVES

9.7 Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer madame Lyne Boyer au poste de secrétaire de direction à la Direction du greffe et des archives puisqu'elle a complété avec succès sa période d'essai et qu'elle répond à l'ensemble des exigences édictées par l'article 6.03 de la convention collective entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP pour les cols blancs.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

De confirmer la permanence de madame Lyne Boyer au poste de secrétaire de direction, groupe 8, à la Direction du greffe et des archives, et ce, rétroactivement au 9 juin 2008, le tout conformément à l'article 6.03 c) de ladite convention collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811313 NOMINATION - MADAME NANCY LAFRAMBOISE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C » À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.8 Considérant que six employés ont posé leur candidature à la suite d'un affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » à la Direction des travaux publics;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Nancy Laframboise au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811314 NOMINATION - MONSIEUR LÉVIS CORMIER À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.9 Considérant que quatre employés ont posé leur candidature à la suite d'un affichage du poste de préposé à l'entretien général à la Direction des travaux publics;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Lévis Cormier au poste de préposé à l'entretien général, groupe 14, à la Direction des travaux publics, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200811315 NOMINATION - MONSIEUR NORMAND LADOUCEUR À TITRE DE CREUSEUR DE COUPES ET MARTEAU PNEUMATIQUE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

9.10 Considérant que deux employés ont posé leur candidature à la suite d'un affichage du poste de creuseur de coupes et marteau pneumatique à la Direction des travaux publics;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines à la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU :

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer monsieur Normand Ladouceur au poste de creuseur de coupes et marteau pneumatique, groupe 7, à la Direction des travaux publics, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200811316

CONTRIBUTION À LA MAISON DALAUZE POUR LEURS ACTIVITÉS

10.1

Considérant la demande adressée par la Maison Dalauze à l'approche de la période des fêtes de Noël;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

D'octroyer une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Maison Dalauze pour leurs activités durant la période des fêtes de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Les citoyens présents ont entretenu les membres du conseil relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance. Il est à noter que madame Bainbridge, représentante de la légion royale canadienne # 173, filiale de montréal-Est, a déposé une demande de dons.

CM-200811317

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU :

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 15 décembre 2008 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Était absent :

M. Roger Lachapelle – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200812318

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2008 tel que modifié par l'ajout des points 13.1 à 13.4, et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

14. Adoption de l'ordre du jour
15. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2008
16. Adoption des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 17. Rapports des commissions**
 - 17.1. Demande de dérogation mineure numéro 2008-00008
 - 17.2. Demande de dérogation mineure numéro 2008-00010
 - 17.3. Demande de dérogation mineure numéro 2008-00013
- 18. Rapports des services**
 - 18.1. Approbation d'une entente intermunicipale d'aide mutuelle lors de mesures d'urgence
 - 18.2. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er janvier au 30 avril 2009
 - 18.3. Approbation de l'installation d'un guichet automatique dans les locaux du restaurant au Centre récréatif Édouard-Rivet
 - 18.4. Demande d'amélioration des services du transport en commun auprès de la Société de transport de Montréal
 - 18.5. Reconnaissance de « Les Rives du St-Laurent » comme organisme communautaire de groupe A
 - 18.6. Autorisation à l'équipe de hockey junior « A » de la Ville de Montréal-Est pour utiliser l'autobus de la Ville afin de leur permettre de participer au tournoi de hockey provincial de Normand au Lac St-Jean
 - 18.7. Dépôt par le greffier de déclarations des intérêts pécuniaires
 - 18.8. Adoption de la Politique concernant la vente d'immeubles municipaux
- 19. Règlements**
 - 19.1. Adoption du second projet – Règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »
 - 19.2. Adoption du second projet – Règlement numéro 713-60 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " »
- 20. Adjudications de contrats**
- 21. Mandats de services professionnels**
- 22. Personnel**
 - 22.1. Sanction disciplinaire
 - 22.2. Départ à la retraite de monsieur Alain Parisé

- 22.3. Signature de la convention collective des employés col blancs
 - 22.4. Salaires des cadres
 - 23. Demandes de contributions financières**
 - 24. Relations publiques**
 - 25. Proclamations**
 - 26. Affaires nouvelles**
 - 26.1. Contrat de services professionnels pour la vérification externe de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009
 - 26.2. Contrat à l'effet de procéder à l'approvisionnement, sur demande, en sel de déglacage des chaussées
 - 26.3. Décret des travaux pour le chemisage de la conduite d'égout combiné dans le cadre de la réfection de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier, projet DST-2008-24 et octroi du contrat
 - 26.4. Contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques, projet DST-2008-23
- Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200812319

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2008.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200812320

ADOPTION DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Considérant qu'il y a lieu de déposer devant le conseil municipal la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 18 novembre 2008 au 15 décembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4

RAPPORT DES COMMISSIONS

CM-200812321

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-00008 - 11225, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST

4.1

Considérant la demande reçue à l'effet de permettre une entrée charretière de 25 mètres de largeur en lieu et place des 15 mètres réglementaires pour l'immeuble situé au 11225, boulevard Métropolitain Est, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 250 954 du Cadastre du Québec;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 novembre 2008;

Considérant que lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11225, boulevard Métropolitain Est, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 250 954 du Cadastre du Québec, et d'y permettre une entrée charretière de 25 mètres de largeur en lieu et place de la norme réglementaire de 15 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812322

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-010 - 11455, RUE ONTARIO EST

4.2

Considérant la demande reçue à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant pour l'immeuble situé au 11455, rue Ontario Est, lequel est connu et désigné comme étant constitué des lots 1 252 275 et 1 252 276 du Cadastre du Québec. La marge avant de ce bâtiment sur l'Avenue Marien serait de 0,72 mètre en lieu et place de la marge de 5 mètres normalement exigée;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 novembre 2008;

Considérant que lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11455, rue Ontario Est, lequel est connu et désigné comme étant constitué des lots 1 252 275 et 1 252 276 du Cadastre du Québec, et d'y permettre la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant. La marge avant de ce bâtiment sur l'Avenue Marien sera de 0,72 mètre en lieu et place de la marge de 5 mètres normalement exigée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812323

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-013 - 11368, RUE DE LA GAUCHETIÈRE

4.3

Considérant la demande reçue à l'effet de permettre la construction d'une dépendance avec une largeur et une superficie plus grande que la moitié de la largeur et de la superficie du bâtiment principal, soit d'une largeur de 4,57 mètres plutôt que d'une largeur de 3,35 mètres ainsi que d'une superficie 36,2 mètres carrés plutôt que d'une superficie de 26,54 mètres carrés pour l'immeuble situé au 11368, rue de la Gauchetière, lequel est connu et désigné comme étant le lot 2 705 482 du Cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 novembre 2008;

Considérant que lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11368, rue de la Gauchetière, lequel est connu et désigné comme étant le lot 2 705 482 du Cadastre du Québec, et d'y permettre la construction d'une dépendance avec une largeur et une superficie plus grande que la moitié de la largeur et la superficie du bâtiment principal, soit d'une largeur de 4,57 mètres ainsi que d'une superficie 36,2 mètres carrés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5

RAPPORTS DES SERVICES

CM-200812324

APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE D'AIDE MUTUELLE LORS DE MESURES D'URGENCE

5.1

Considérant les démarches entreprises par la Ville de Montréal-Est afin d'établir un plan de mesures d'urgence pour le territoire de la municipalité;

Considérant, de plus, qu'en cas de mesures d'urgence, la Ville peut avoir besoin de ressources matérielles et humaines supplémentaires;

Considérant le projet d'entente mutuelle proposée permettant le partage de ressources entre la Ville de Montréal-Est et les arrondissements voisins de la Ville de Montréal;

Considérant la recommandation du directeur général de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU

D'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, concernant l'entraide mutuelle en cas de mesures d'urgence;
D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812325

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2009

5.2

Considérant l'article 9 du règlement numéro R14-102-1 « Règlement concernant la régie interne du conseil de Ville de Montréal-Est » à l'effet que le conseil doit nommer un maire suppléant à tous les 4 mois;

Considérant que le terme de monsieur Alain Dion à titre de maire suppléant se termine le 31 décembre 2008 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU

De nommer madame la conseillère Monique Major à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier 2009 au 30 avril 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812326

APPROBATION DE L'INSTALLATION D'UN GUICHET AUTOMATIQUE DANS LES LOCAUX DU RESTAURANT AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

5.3

Considérant la demande reçue de Sandwicherie Niimo, locataire du restaurant au Centre Récréatif Édouard-Rivet afin d'installer un guichet automatique dans ses espaces loués;

Considérant que monsieur Cédric Leblanc se porte responsable du fonctionnement de ce guichet;

Considérant que la Ville de Montréal-Est ne sera aucunement responsable et ne retirera aucun bénéfice pour ce guichet automatique;

Considérant que l'installation dudit guichet automatique sera accessible à l'ensemble de la clientèle du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'autoriser l'installation d'un guichet automatique par Sandwicherie Niimo dans le restaurant du Centre Récréatif Édouard-Rivet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812327

DEMANDE D'AMÉLIORATION DES SERVICES DU TRANSPORT EN COMMUN AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

5.4

Considérant les déficiences constatées par les citoyens de Montréal-Est relativement au service de transport en commun sur le territoire de la municipalité quant au nombre et à la fréquence d'autobus principalement sur le circuit numéro 410 mais aussi sur les circuits numéros 182, 186, 187 et 430.

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU

De demander à la Société de transport de Montréal d'améliorer la desserte en transport en commun sur le territoire de la Ville de Montréal-Est quant au nombre et à la fréquence d'autobus principalement sur le circuit numéro 410 mais aussi sur les circuits numéros 182, 186, 187 et 430.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812328

RECONNAISSANCE DE « LES RIVES DU ST-LAURENT » COMME ORGANISME COMMUNAUTAIRE DE GROUPE A

5.5

Considérant la demande de la Coopérative d'habitation Les Rives du St-Laurent afin d'être accrédité comme organisme de loisir et de développement communautaire;

Considérant les dispositions de la Politique sur les organismes et les associations de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs, et d'accréditer la Coopérative d'habitation Les Rives du St-Laurent à titre d'organisme communautaire de groupe " A ".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812329

AUTORISATION À L'ÉQUIPE DE HOCKEY JUNIOR « A » DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR UTILISER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN DE LEUR PERMETTRE DE PARTICIPER AU TOURNOI DE HOCKEY PROVINCIAL DE NORMANDIN AU LAC ST-JEAN

5.6

Considérant la demande adressée par l'équipe de hockey junior " A " de la Ville de Montréal-Est pour l'utilisation de l'autobus de la Ville afin de se rendre à un tournoi de hockey qui se déroulera du 30 janvier au 1^{er} février 2009 à Normandin au Lac St-Jean;

Considérant les dispositions de la Politique sur les organismes et les associations de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU

De permettre à l'équipe de hockey junior " A " de la Ville de Montréal-Est d'utiliser l'autobus de la Ville afin de se rendre à un tournoi de hockey qui se déroulera du 30 janvier au 1er février 2009 à Normandin au Lac St-Jean.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

5.7

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Yvon Labrosse, des conseillères, mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent, ainsi que des conseillers, messieurs, Robert Coutu et Alain Dion conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

CM-200812330

ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX

5.8

Considérant que le conseil de la Ville de Montréal-Est estime approprié d'adopter une politique afin d'encadrer les offres d'achat pour les immeubles municipaux faisant partie de son domaine privé.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU

D'adopter la Politique concernant la vente d'immeubles municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200812331

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 714-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 714 AFIN DE REMPLACER LES ZONES 38, 39 ET 40 PAR LA NOUVELLE ZONE " 63 " »

6.1

Considérant l'adoption du premier projet de règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " » lors de la séance du 17 novembre 2008;

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 décembre 2008 suite à un avis public publié dans le journal L'Avenir du 26 novembre 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'adopter le second projet de règlement numéro 714-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 714 afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " ».

CM-200812332

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-60 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 713 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE REMPLACER LES ZONES 38, 39 ET 40 PAR LA NOUVELLE ZONE " 63 " »**

6.2

Considérant l'adoption du premier projet de règlement numéro 713-60 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " » lors de la séance du 17 novembre 2008;

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 décembre 2008 suite à un avis public publié dans le journal L'Avenir du 26 novembre 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-60 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 713 et ses amendements afin de remplacer les zones 38, 39 et 40 par la nouvelle zone " 63 " ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

CM-200812333

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

9.1

Considérant que l'employé numéro 27 a contrevenu à la Politique de l'utilisation de l'équipement à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cet employé a fait un travail à des fins personnelles sans autorisation pendant les heures de travail;

Considérant que ce travail a été fait dans le but de prendre un objet appartenant à la Ville sans autorisation.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU

De prendre acte de la suspension ordonnée par le directeur général à l'endroit de l'employé numéro 27 et de ne pas imposer d'autres sanctions disciplinaires audit employé estimant que celles déjà imposées est juste et suffisante compte tenu des faits reprochés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812334

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR ALAIN PARISÉ

9.2

Considérant le départ à la retraite de monsieur Alain Parisé le 1er janvier 2009;

Considérant que la Direction des services administratifs doit lui rembourser les sommes qui lui sont dues.

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU

D'autoriser la Direction des services administratifs à rembourser les sommes qui lui sont dues;

De procéder au comblement du poste laissé vacant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812335

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS

9.3

Considérant que les employés cols blancs de la Ville de Montréal-Est, membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, ont approuvé l'entente de principe entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est dans une proportion de 92 %;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du directeur général et d'approuver la convention collective à intervenir entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est selon les conditions et dispositions qui y sont énoncées;

D'autoriser le maire, le directeur général et la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, toute entente découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Sylvie Dauphinais dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque son mari est employé cadre de la Ville de Montréal-Est. De ce fait, elle se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

CM-200812336

SALAIRE DES CADRES

9.4

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux ajustements de salaires pour le personnel cadre de la Ville de Montréal-Est pour les années 2007, 2008 et 2009;

Considérant la proposition soumise à cet effet par le directeur général.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'accorder au personnel cadre de la Ville de Montréal-Est, l'augmentation salariale suivante :

4,5 % pour l'année 2007
4,5 % pour l'année 2008
3,5 % pour l'année 2009

L'augmentation pour une année est accordée à l'employé cadre en autant qu'il soit à l'emploi de la Ville de Montréal-Est au 1er janvier de l'année pour laquelle l'augmentation est accordée;

D'octroyer un montant forfaitaire au montant de 3 000 \$ pour l'année 2008 à monsieur Stéphane Rondeau, contremaître à la Direction des travaux publics.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote.

Ont voté pour la proposition :

M. le conseiller Alain Dion
Mme la conseillère Monique Major
M. le maire Yvon Labrosse

Ont voté contre la proposition :

M. le conseiller Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, madame la conseillère Sylvie Dauphinais réintègre l'assemblée.

10 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

11 RELATIONS PUBLIQUES

12 PROCLAMATIONS

13 AFFAIRES NOUVELLES

CM-200812337 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION EXTERNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008 ET LE 31 DÉCEMBRE 2009

13.1 Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner sur le mandat de vérification externe de la Ville de Montréal-Est pour les exercices 2008 et 2009;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 10 décembre 2008 à 9 h 00;

Considérant l'étude de la soumission faite par le comité de sélection pour l'adjudication d'un contrat relatif aux services professionnels d'un vérificateur externe et sa recommandation.

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du comité de sélection et d'adjuger le mandat de vérification externe de la Ville de Montréal-Est pour les exercices financiers 2008 et 2009 à la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton inc., pour le prix de 49 100,62 \$ pour 2008 et 2009, soit un montant total de 98 201,24 \$ taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission;
D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812338 OCTROI DU CONTRAT RELATIF À L'APPROVISIONNEMENT EN SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

13.2 Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie d'un regroupement pour l'achat de sel de déglacage des chaussées;

Considérant que, dans le cadre de ce regroupement, la Ville de Montréal a procédé à des appels d'offre;

Considérant la recommandation formulée par madame Carole Michelin, trésorière et directrice des services administratifs.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU

D'entériner le contrat pour l'achat de sel de déglacage des chaussées à Corporation Sifto Canada pour une période de 8 mois au coût unitaire de 66,44 \$ la tonne métrique, lequel coût inclut les frais de livraison, le tout en conformité avec les règles régissant le regroupement.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812339 DÉCRET DES TRAVAUX POUR LE CHEMISAGE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE L'AVENUE BROADWAY ENTRE LES RUES SHERBROOKE ET CHERRIER, PROJET DST-2008-24 ET OCTROI DU CONTRAT

13.3

Considérant que les travaux de réfection de l'égoût combiné de l'Avenue Broadway entre les rues Cherrier et Sherbrooke sont rendus nécessaires afin d'en prolonger la vie utile;

Considérant la demande de soumissions publiques pour le chemisage de la conduite d'égout combiné dans le cadre de la réfection de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier publiée sur le site internet SE@O le 20 novembre 2008 ainsi que dans l'édition du journal Constructo le 20 novembre 2008 et du journal L'Avenir de l'Est le 19 novembre 2008, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par la firme CIMA;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 décembre 2008 à 10 heures ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

De décréter l'exécution des travaux de chemisage de la conduite d'égout combiné de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier. Ces travaux seront financés à partir d'une partie non autrement affectée du fonds général de la Ville;

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour le chemisage de la conduite d'égout combiné dans le cadre de la réfection de l'Avenue Broadway entre les rues Sherbrooke et Cherrier au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie M.S.C. Réhabilitation inc., au montant de sa soumission, soit 216 351,91 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DST-2008-24;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812340

CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES, PROJET DST-2008-23

13.4

Considérant la demande de soumissions publiques pour la collecte et le transport des déchets domestiques publiée sur le site internet SE@O le 27 novembre 2008 ainsi que dans l'édition du journal Constructo le 27 novembre 2008 et du journal L'Avenir de l'Est le 26 novembre 2008, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 décembre 2008 à 13 h 30;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques du 1er février 2009 au 31 janvier 2011, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie JR. Services Sanitaires au montant de sa soumission, soit 237 692,78 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions de l'option 2 des documents de la soumission DST-2008-23;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200812341

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2008 afin qu'apparaisse la mention faite par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, lors de cette séance, qu'elle avait potentiellement un conflit d'intérêt concernant le point 9.4.

Cette mention a parue, comme il se doit, sur les extraits du procès-verbal mais a été omise lors de l'intégration des informations dans ledit procès-verbal.

Signé à Montréal-Est

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 15 décembre 2008 à 20 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Était absent :

M. Roger Lachapelle – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200812342

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du
15 décembre 2008 tel que soumis, et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Ordre du jour
 - 5. Rapports de service**
 - 5.1. Budget 2009
 - 5.2. Programme triennal d'immobilisation 2009 - 2010 - 2011
- Période de questions relatives à l'ordre du jour.
Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 RAPPORTS DES SERVICES

CM-200812343

BUDGET 2009

5.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un
projet du budget équilibré pour l'année 2009 au montant de
35 500 000 \$.

ET RÉSOLU

Il est proposé par mme la conseillère Monique Major,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2009 pour un montant de
35 500 000 \$ tel que déposé.

De décréter que ce budget ou son document explicatif soit publié dans un
journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CM-200812344

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2009 - 2010 - 2011

5.2

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011.

Il est proposé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par mme la conseillère Anne St-Laurent

ET RÉSOLU

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011 tel que déposé.

De décréter que ce programme triennal des dépenses en immobilisations ou son document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200812345

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par m. le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par m. le conseiller Alain Dion

ET RÉSOLU

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Montréal-Est
tenue le 18 décembre 2008 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Étaient présents :

M. Yvon Labrosse, maire
M. Alain Dion, conseiller – district 1
Mme Monique Major, conseillère – district 2
Mme Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
M. Robert Coutu, conseiller – district 4
Mme Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. YVON LABROSSE

Étaient également présents :

Roch Sergerie, avocat et greffier
M. Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200812346

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par mme la conseillère Sylvie Dauphinais

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2008 tel que soumis, et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
- 6. Règlements**
- 6.1. Adoption du Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Période de questions relatives à l'ordre du jour.

Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6

RÈGLEMENTS

CM-200812347

ADOPTION DU RÈGLEMENT

6.1

Considérant les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant l'avis de motion donné à la séance du 17 novembre 2008.

Il est proposé par m. le conseiller Alain Dion,
Appuyé par mme la conseillère Monique Major

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement 3-2009 intitulé « Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques », ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-200812348

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par mme la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par m. le conseiller Robert Coutu

ET RÉSOLU

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier